



PCDR Brugelette

Partie V: Fiches-
projet
(novembre 2016)

joining
nature
& cities

Table des matières : Fiches-Projets

Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local	3
Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal	8
Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette	18
Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements	23
Réhabiliter l'ancienne école communale de Gages en Maison de village et logements	29
Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Coeur de brugelette	36
Favoriser le covoiturage et les voitures partagées.....	45
Réviser le plan communal de mobilité	51
Instaurer une communication positive au sein des services communaux.....	54
Créer une cellule d'information aux agriculteurs.....	56
Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Coeur de Mévergnies	59
Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Créer une structure d'accueil dans le Parc communal de Brugelette.....	65
Viabiliser le site de la sucrerie - Créer une structure d'accueil pour la Petite Enfance	70
Viabiliser le site de la sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux	75
Viabiliser le site de la sucrerie - Aménager les bassins de décantation	82
Mettre sur pied un réseau de transport en commun de proximité.....	91
Proposer des actions favorables à l'environnement.....	95
Aménager les espaces publics - Place d'Attre	98
Aménager les espaces publics - Avenue Saint-Martin	98
Aménager les espaces publics - Animer les rives de la Dendre	99
Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre	99
Faire reconnaître la Bibliothèque par la Fédération Wallonie-Bruxelles	100
Créer des Logements "Tremplin" pour jeunes ménages.....	100
Créer une maison multiservices	101
Viabiliser le site de la sucrerie - Créer des logements.....	101
Restaurer et faire connaître le Petit patrimoine populaire wallon	102
Construire de nouvelles infrastructures sportives dans le parc communal.....	102
Créer un home pour personnes âgées	103
Réhabiliter la Chapelle des Carmes en Maison rurale	103



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE CT 01

RENFORCER LA CENTRALITE DE BRUGELETTE PAR LA REALISATION D'UN SCHEMA D'ORIENTATION LOCAL

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise à mettre en place un outil d'orientation, de gestion et de programmation du développement du centre de l'entité de Brugelette dont l'objectif sera de :

- Assumer le rôle de centralité et maintenir voire relancer une dynamique sociale et économique au centre-bourg, nécessaire à la qualité de vie et au bon fonctionnement des projets communaux à l'étude (projets d'équipements communautaires, d'espace public, attractivité touristique...);
- Valoriser le point d'arrêt SNCB (Rayon de la ville à pied – 5 min à pied à partir d'un point d'arrêt de train) et (re)structurer et densifier le centre de Brugelette en s'appuyant sur le développement du nouveau quartier de la Sucrierie, l'articulation du quartier de la rue de la Chapelle et la valorisation de l'ilot de l'ancienne tannerie et du parc communal ;
- Coordonner et phaser les différents projets en cours (Aménagements PCDR, Quartier nouveau de la Sucrierie, projet de logements du CPAS ...);
- Soutenir le développement du concept de Jardin de la Dendre par l'aménagement de sentiers, terrasses... en lien direct avec la rivière ;
- Assurer le bon aménagement du centre communal en articulant les traversées routières, les réseaux lents, la halte ferroviaire et les équipements publics (écoles, parc communal, commerces ...);
- Développer les perméabilités entre les différents quartiers et favoriser les rencontres.

En fonction du code d'aménagement du territoire en vigueur, il s'agira de mettre en place un schéma d'orientation local pour le noyau de Brugelette, soit un outil d'aménagement stratégique (non un outil réglementaire tel que pourrait le proposer un PCA).

Cet outil comprendra 3 modules :

- Une analyse de la situation existante ;
- Les objectifs, options et mesures établis illustrés par un schéma d'aménagement précisant les différentes affectations,
- Une évaluation environnementale évitant les effets négatifs et assurant la prise en compte des principes du développement durable.

b. Constat et justification

Le centre de Brugelette s'étend entre la place de la Résistance et la Grand'Place. Au fil de son évolution ce centre historique a perdu sa dynamique et la traversée de la route régionale prime sur le rôle de centre identitaire de la Commune. Aussi le potentiel foncier présent sur le centre est plus que réduit et l'offre en peut plus être concurrentielle aux parcelles offertes dans les villages périphériques aujourd'hui plus attractives.

Néanmoins, certains projets voient le jour (Quartier nouveau, logements du CPAS...) et ce centre rassemble plusieurs éléments patrimoniaux et fonctionnels présentant un large potentiel de valorisation (traversée de la Dendre, l'arrêt SNCB, parc communal, ancienne tannerie, petits commerces, HORECA, maison communale...). Valoriser ce centre équipé accessible en train, combinant dès lors des caractéristiques nécessaires à un développement durable et recherché notamment par les jeunes couples actifs, c'est renforcer l'image et l'attractivité de Brugelette.

c. Origine de la demande

- CLDR
- Commune de Brugelette
- Auteur de projet - JNC

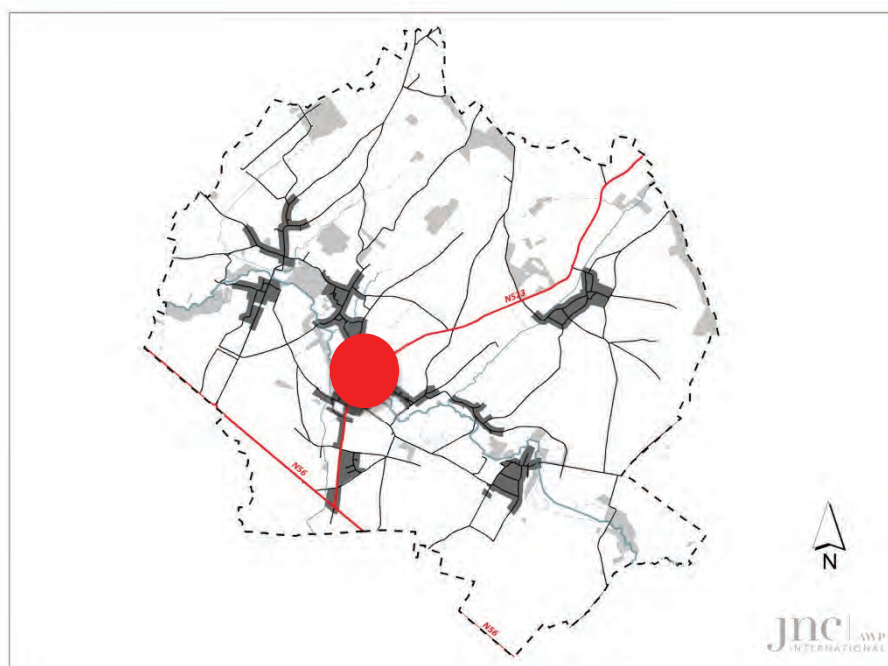
d. Localisation

Le périmètre d'étude devrait au minimum s'étendre entre la ligne de chemin de fer et la Place de la Résistance en comprenant le site de l'ancienne sucrierie, le SAR dit des chicorées Lucas, le site de l'ancienne tannerie et le quartier de la rue de la Chapelle.

Il pourrait étendre la réflexion jusqu'à la Chaussée de Mons (N56) pour traiter l'entrée d'agglomération longeant l'avenue Gabrielle Petit et par la même occasion l'articulation des nouveaux projets de supermarchés, l'ancienne laiterie, le site Sainte-Gertrude, la ZACC d'Avon-les-Roches et l'accès au parc communal et l'école communale avec le centre de Brugelette.

Les sites stratégiques sont :

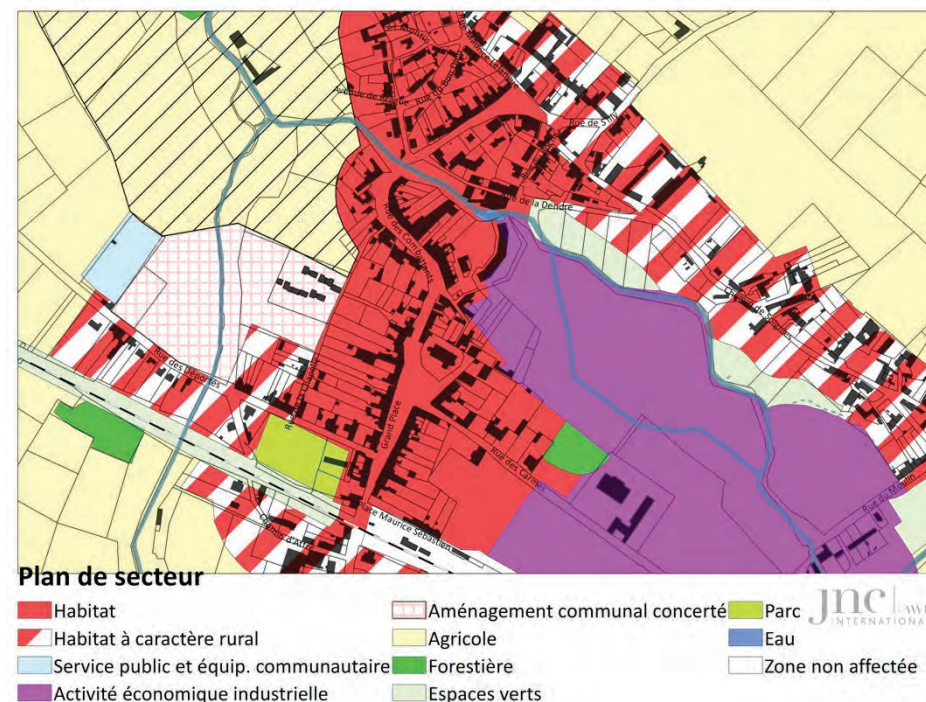
- le site de l'ancienne sucrerie ;
- le site de l'ancienne tannerie ;
- le quartier de la rue de la Chapelle ;
- le site dit des chicorées Lucas.



a. Statut au plan de secteur

Les affectations au plan de secteur des sites stratégiques sont :

- site de l'ancienne sucrerie : zone d'activité économique industrielle réhabilitée selon le SRPE en zone d'habitat, zone d'équipements communautaires et services publics et zone d'activité mixte ;
- site de l'ancienne tannerie : zone d'habitat ;
- quartier de la rue de la Chapelle : zone d'habitat, zone agricole et zone d'aménagement communal concerté ;
- site dit des hangars Lucas : zone de parc.



b. Statut de propriété

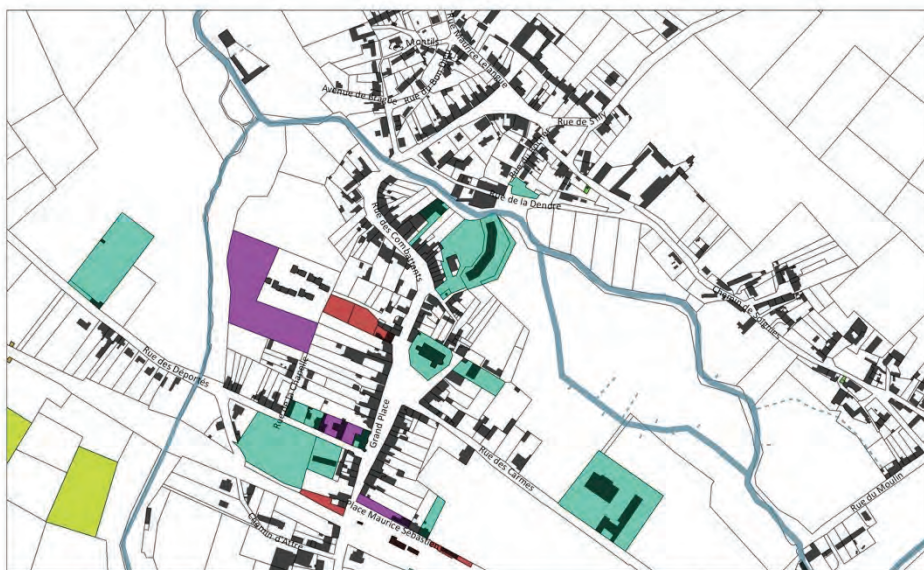
Les sites stratégiques appartiennent :

- site de l'ancienne sucrerie à la Région wallonne ;

- site de l'ancienne tannerie à des propriétaires privés et Jardin des Maîtres¹ et ancien dépôt communal appartenant à l'Administration communale ;
- quartier de la rue de la Chapelle à des propriétaires privés et CPAS de Brugelette ;
- site dit des hangars Lucas à l'administration communale.

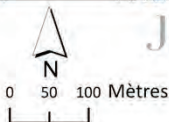
N.B. : Le statut de propriété des sites stratégiques offre l'opportunité de concrétiser le futur schéma d'aménagement notamment par des opérations de revitalisation urbaine.

Place Maurice Sébastien, la propriété du CPAS ne s'étend pas jusqu'à la Rue Colonel Aviateur Daumerie (propriété privée – en vue de l'extension de la pharmacie). Cette information n'est pas mise à jour dans les données cadastrales reprises dans la carte ci-dessous.



Propriétés publiques

- | | |
|--|---|
|  Commune |  Etat-Région-Communauté |
|  CPAS Commune |  Fabrique d'église Commune |
|  Entreprise publique autonome |  Intercommunale |



jnc | AWP
INTERNATIONAL

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Néant

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Mise en place d'une CCATM (2014) ;
- Dossier de SRPE et master plan AGORA sur le site de l'ancienne sucrerie (2012);
- Constitution d'un dossier de présentation du masterplan relatif au site de l'ancienne sucrerie dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Quartier Nouveau » (2016).

c. Tâches restant à réaliser

- Motivations et décision du Conseil communal ;
- Désignation d'un auteur de projet ;
- Elaboration des documents ;
- Application de l'outil.

d. Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Nombreux projets d'ampleur gravitant autour de la Grand'Place ;
- Outil plus adapté et moins lourd à mettre en œuvre qu'un schéma de structure communal ;
- Outil plus assimilable par les ressources humaines et financières de la Commune ;
- Réponse aux objectifs de structuration et de densification territoriale des centres (aménagement du territoire du XXIème siècle) tout en maintenant la ruralité et les paysages tels que transcrits dans les préoccupations des habitants.

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

¹ L'immeuble appartient à un privé et les abords font partie du patrimoine communal.

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

a. Estimation globale du coût

Fiche CT 01 : Elaborer un schéma d'orientation local									
Postes financés par une autre source de subsides									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		Autre financement		
					%	Somme	Qui	%	Somme
Elaboration de l'outil (diagnostic - options - évaluation	1	fft	50.000,00 €	50.000 €	40%	20.000 €	DGO4	60%	30.000 €
Sous-total HTVA				50.000 €	20.000 €		30.000 €		
Répartition du cout total du projet			Coût total estimé	DR	Commune		Autre financement		
TOTAL HTVA			50.000 €	0 €	20.000 €		30.000 €		
TVA 21 %			10.500 €	0 €	4.200 €		6.300 €		
TOTAL TVA Comprise			60.500 €	0 €	24.200 €		36.300 €		

b. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie).

c. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO4 Direction du Hainaut 1 (Mons) ;
- Fond du logement ;
- Habitat du Pays Vert ;
- CCATM ;
- CPAS ;
- Riverains ;
- Promoteurs privés.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre ;
 - Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser le potentiel présent ;
 - Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local ;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés.

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Renforcement de la centralité et soutien et développement de cellules commerciales et des activités horeca et touristiques ;
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la Commune ;
 - Promotion de lieux de rencontre.
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Gestion parcimonieuse du sol ;
 - Promotion des déplacements alternatifs à la voiture ;
 - Protection des zones rurales et du paysage par la mise en place de mesures et normes urbanistiques.

c. Création d'emploi(s) envisagée

- Engagement d'un conseiller en aménagement du territoire

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- LO 05 : Promouvoir l'utilisation de chemins et sentiers pour les déplacements doux ;
- LO 07 : Viabiliser le site de la Sucrierie – Projet Quarter Nouveau

- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- CT 06 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Place de Brugelette ;
- CT 07 : Favoriser le covoiturage et les voitures partagées ;
- MT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Créer une structure d'accueil dans le parc communal de Brugelette ;
- MT 03 : Viabiliser le site de la sucrerie - Créer une structure d'accueil pour la Petite Enfance ;
- MT 04 : Viabiliser le site de la sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux ;
- MT 06 : Mettre sur pied un réseau de transport en commun de proximité ;
- LT 06 : Créer des Logements « Tremplin » pour jeunes ménages ;
- LT 07 : Créer une maison multiservices ;
- LT 08 : Viabiliser le site de la sucrerie - Créer des logements ;
- LT 10 : Construire de nouvelles infrastructures sportives dans le parc communal ;
- LT 12 : Réhabiliter la Chapelle des Carmes en Maison rurale.

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateur de réalisation

- Réalisation de l'étude (Source : AC² – cible : 1)

b. Indicateurs de résultat

- Nombre d'actes d'urbanisme inspirés ou orientés par le SOL (Source : AC – cible : 100 %)
- Mise en place d'outil de revitalisation urbaine (Source : AC – cible : 2)

7. ANNEXE(S)

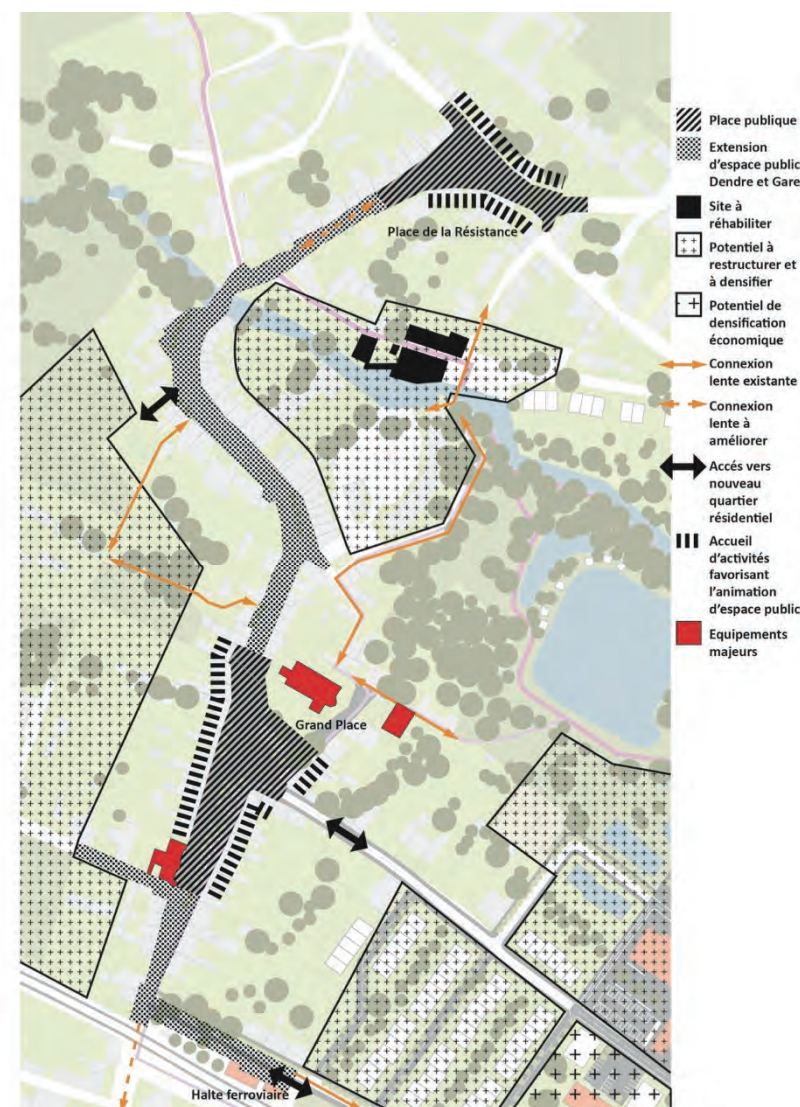


Figure 1: Schéma d'intentions proposées pour le centre de Brugelette (JNC, 2016)

² AC: Administration communale



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE CT 02

STRUCTURER LES DEPLACEMENTS AU FIL DE LA DENDRE ET S'ACCROCHER AU RESEAU INTERCOMMUNAL

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise à aménager un axe structurant, un itinéraire lent à vocation quotidienne et touristique, au fil de la Dendre et de la Dendrette pour relier l'ensemble des villages et espaces publics majeurs de la Commune. Complémentairement au réseau structurant, des connexions avec les points d'intérêt tels que les haltes ferroviaires, le centre de Gages, le parc communal... sont à mettre en place. Les voiries reliant les centres des villages et les haltes ferroviaires (arrêts SNCB) seront aménagées en faveur des usagers lents.

Ce réseau intercommunal devra être connecté aux réseaux supracommunaux : RAVeL, GR, itinéraires cyclables - points nœuds de la WAPI...

Plus qu'un axe structurant, il s'agit de développer un **lien identitaire** et un **produit touristique**. Il est donc nécessaire d'appuyer sa **qualité culturelle** en le valorisant par des **aménagements artistiques et l'animant par des haltes** invitant les habitants et les visiteurs à s'approprier ces espaces tout en mettant en valeur la Dendre.

Les aménagements artistiques s'entendent comme des œuvres éphémères ou pérennes faisant appel à des artistes de renommée ou la participation des citoyens. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur le petit patrimoine (escaliers, fontaines, moulins, carrières...).

Les haltes sont prévues comme des **terrasses aux abords de l'eau**. Elles sont soit appuyées par un point HORECA à développer par le secteur privé (celle d'Attre étant déjà effective avec le restaurant du Vieux Chaudron, celle de Cambron-Casteau pouvant prendre place au sein de l'ancien moulin acheté récemment par le Parc Pairi Daiza) soit par de **simples espaces de rencontre, de repos et de contemplation**.

Trois points d'appui touristique animent le parcours : le parc Pairi Daiza (gratuit pour les Brugelettois), le château d'Attre et son jardin exceptionnel ainsi que le site des bassins

de décantation où il est proposé de développer un projet éducatif autour de la réserve naturelle.

En soutien à la dynamique recherchée, la **halte du site de la Sucrerie** (halte à créer au centre du nouveau quartier – en relation avec la maison multiservice – voir LT 07) devrait accueillir, en plus d'une **terrasse et d'un service HORECA, un point info touristique et une location de vélos**. Le développement d'un hébergement touristique de qualité sur le site du camping de Bolognies pourrait également soutenir cette dynamique touristique.

Il s'agira concrètement de :

- Créer des sentiers de promenade (principalement sur le site de la Sucrerie) ;
- En restaurer d'autres (le long de la Dendrette, dans le centre de Casteau, au lieu-dit Passe Tout Outre) ;
- Définir une signalétique appropriée (peinture artistique au sol, panneaux de signalisation réalisés en atelier participatif...)
- Signaler les parcours piétons le long de voiries existantes (Rues de la Cailloutière, de la tour Vignoux, Grand marais, Saint-Gervais, du Moulin, Grand Chemin, de Bolognies, Avenue de Cambron...)
- Sécuriser les connexions vers les haltes ferroviaires (Rue Notre-Dame, rue des Combattants, avenue de Saint-Martin) ;
- Aménager des haltes avec du mobilier et une signalétique appropriée le long du parcours ;
- Communiquer et faire la publicité de cette balade au fil de la Dendre (communication touristique, bulletin communal...).

Une priorisation des actions à mener est détaillée en annexe.

b. Constat et justification

La structure du territoire brugelettois se présente comme favorable au développement des modes alternatifs, l'ensemble des villages se situe dans un rayon de 3 km autour de la Grand'Place de Brugelette, soit 12 min en vélo ou maximum 40 min à pied pour Gages. De plus, cette structure s'appuie sur trois arrêts SNCB et un réseau de sentiers existants.

Ces atouts méritent d'être valorisés certainement pour favoriser les échanges entre les différents villages et faire émerger l'identité territoriale.

Au delà de la nécessité de déployer des solutions alternatives pour améliorer la mobilité et le cadre de vie de l'ensemble des habitants, ce projet soutient également la mise en place du concept de jardins au fil de la Dendre déployé dans la stratégie du PCDR.

Il répond également aux objectifs de plusieurs projets de territoire plus larges tels que la valorisation touristique de la Wallonie Picarde ou de la mise en valeur des cours d'eau par des balades historiques au fil de l'eau du Contrat de rivière de la Dendre (*dont les objectifs sont la réappropriation des cours d'eau par le riverain, la sensibilisation du grand public à la préservation de ceux-ci, le développement du sentiment d'appartenance à un bassin versant, la redécouverte du patrimoine lié aux cours d'eau...*

¹⁾

c. Origine de la demande

- SI Attre 19/11/2013
- SI Cambron 25/11/2013
- GT Mobilité 10/02/2014
- Interviews : Maisons des jeunes « Chardons »
- 18/10/2013, Christian CANNUYER 25/10/2013
- Château Attre 18/03/2014
- GT Sentiers 26/03/2014 & 14/05/2014
- Consultation ciblée : GT Sentiers 2015-2016, CCATM 14/06/2016
- CLDR
- Commune de Brugelette
- CR Dendre
- PCM
- Auteur de projet

d. Localisation

Vallée de la Dendre et abords (voir annexe)

e. Statut au plan de secteur

Sans objet

f. Statut de propriété

Le réseau emprunte en majorité des sentiers et chemins inscrits à l'atlas des chemins et sentiers vicinaux et appartenant à la Commune.

Le parcours le long de la Dendre au sein du site de la Sucrerie traverse la propriété de la Région wallonne.

L'aménagement des haltes pourrait comprendre des sections (mineures) de parcelles privées à identifier lors de l'étude spécifique du projet à mener.

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Néant

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Recensement des itinéraires existants et de leur état par le GT Sentiers (voir compte-rendu en annexe)
- Réaménagement du sentier des Bouloux (2013 - Marche des fées et lutins)
- Ouverture du chemin de la Dendrette (2015 - GT Sentiers – Semaine des Sentiers)

c. Tâches restant à réaliser

- Mise en place d'une politique de communication : signalétique
- Rénovation des sentiers existants par la Commune avec le soutien du GT Sentiers
- Désignation d'un auteur de projet pour l'aménagement des tronçons inexistantes et l'aménagement des haltes (mobilier)
- Adjudication des travaux
- Mise en œuvre du projet

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Appui au développement du concept de jardins au fil de la Dendre
- GT « sentiers » actif et demandeur sur le territoire
- Action en cours menée par le CR Dendre: Création et revalorisation de balades sur le thème de l'eau
- Réseau partiellement existant

¹ Bulletin de liaison n°17 – 3^{ème} trimestre 2015 – CR Dendre

- Aménagement de la rue Notre-Dame en cours (crédits d'impulsion)

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

a. Estimation globale du coût

Fiche CT 02: Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal									
Postes financés par le Développement Rural									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		
					%	Somme	%	Somme	
Création de voies lentes en site propre									
Site de la Sucrerie - rive gauche	1300	m²	80,00 €	104.000 €	20%	20.800 €	80%	83.200 €	
Site de la Sucrerie - rive droite	1060	m²	80,00 €	84.800 €	20%	16.960 €	80%	67.840 €	
Sentier de Cambron-Casteau	580	m²	80,00 €	46.400 €	20%	9.280 €	80%	37.120 €	
Sentier entre la rue du Moulin et l'avenue de Cambron	Voir fiche MT 05 - bassins de décantation								
Parcours VITA dans parc communal	Voir fiche MT 02 - parc communal								
Rénovation des sentiers existants									
Drève du château d'Attre	1070	m²	15,00 €	16.050 €	20%	3.210 €	80%	12.840 €	
Sentier de la Dendrellette	2500	m²	15,00 €	37.500 €	20%	7.500 €	80%	30.000 €	
Escaliers - rue du Rocher	1	fft	6.000,00 €	6.000 €	20%	1.200 €	80%	4.800 €	
Sous-total HTVA				294.750 €		58.950 €	235.800 €		
Dans le cadre de la convention faisabilité, l'étude de faisabilité précisera les montants des projets financés par l'ODR									
Postes financés par une autre source de subsides									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		Autre financement		
					%	Somme	Qui	%	Somme
Aménagement des haltes									
Halte-Horeca de la Sucrerie	1	fft	20.000,00 €	20.000 €	20%	4.000 €	IDETA?C GT?	80%	16.000 €
Halte-Horeca Pairi Daiza	1	fft	20.000,00 €	20.000 €	0%	0 €	Privé	100%	20.000 €
Halte	3	fft	10.000,00 €	30.000 €	20%	6.000 €	IDETA?C GT?	80%	24.000 €
Signalétique									
Panneaux de signalisation	24	pc	250,00 €	6.000 €	20%	1.200 €	IDETA?C GT?	80%	4.800 €
Balissage au sol	1	fft	5.000,00 €	5.000 €	20%	1.000 €	IDETA?C GT?	80%	4.000 €
Création de sentiers									
Sentier d'accès à Pairi Daiza	200	m²	80,00 €	16.000 €	0%	0 €	Infrabel	100%	16.000 €
Aménagement de voiries en faveur des usagers lents									
Avenue de Saint-Martin	Voir fiche LT 02 - Aménager les espaces publics - avenue St Martin								
Rue des Combattants - Grand'Place	Voir fiche CT 06 - Cœur de Brugelette								
Rue Notre-Dame	Voir Lot 0 - Réfection de la rue Notre-Dame								
Signalétique	6	pc	250,00 €	1.500 €	0%	0 €	Infrabel	100%	1.500 €
Sous-total HTVA				98.500 €		12.200 €	86.300 €		
Répartition du cout total du projet			Coût total estimé	DR	Commune	Autre financement			
TOTAL HTVA			393.250 €	235.800 €	71.150 €	86.300 €			
TVA 21 %			82.583 €	49.518 €	14.942 €	18.123 €			
TOTAL TVA Comprise			475.833 €	285.318 €	86.092 €	104.423 €			

b. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW-DGO1 (Direction des routes de Mons) ;
- SPW-DGO2 (Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques) ;
- IDETA (Réseau points nœuds) ;
- CITW

c. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) ;
- GT sentiers ;
- CR Dendre (Contrat de Rivière) ;
- WAPI ;
- Infrabel ;
- Agriculteurs ;
- Pairi Daiza ;
- Riverains ;
- Promoteurs privés ;
- ANPEM - Association Nature et Protection des Espèces Menacées asbl ;
- Maison des jeunes ;
- Les Sucriers de Brugelette (Association les marcheurs).

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIREa. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre ;
 - Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser le potentiel présent ;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.

- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux.

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Renforcement de l'attractivité touristique et développement du tourisme vert ;
 - Economie des trajets aux bénéfices des ménages (trajets quotidiens vers écoles, arrêts SNCB...).
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune ;
 - Possibilité de déplacements pour les ménages ne possédant pas de voiture ;
 - Renforcement des liens et de la cohésion sociale ;
 - Amélioration du cadre de vie – effet bénéfique sur la santé publique ;
 - Valorisation du petit patrimoine.
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Promotion de modes de déplacements non motorisés et donc diminution des émissions de CO₂.

c. Création d'emploi(s) envisagée

- Néant

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- LO 02 : Mettre en valeur le patrimoine carrier de Mévergnies – créer le MAP ;
- LO 05 : Promouvoir l'utilisation de chemins et sentiers pour les déplacements doux ;
- LO 06 : Aménager des voiries en faveur des usagers lents - Réfection de la Rue Notre-Dame à Cambron-Casteau ;
- CT 01 : Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local ;

- CT 06 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Cœur de Brugelette ;
- CT 07 : Favoriser le covoiturage et les voitures partagées ;
- MT 01 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Cœur de Mévergnies ;
- MT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Créer une structure d'accueil dans le parc communal de Brugelette ;
- MT 06 : Mettre sur pied un réseau de transport en commun de proximité ;
- MT 07 : Proposer des actions favorables à l'environnement ;
- LT 01 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Place d'Attre ;
- LT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Avenue de Saint-Martin ;
- LT 03 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Animer les rives de la Dendre ;
- LT 04 : Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre ;
- LT 09 : Restaurer et faire connaître le Petit patrimoine populaire wallon.

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation :

- Réalisation des sentiers à aménager (Source : AC² – cible : 6)
- Réhabilitation des sentiers à restaurer (Source : AC – cible : 5)
- Aménagement des rues à sécuriser (Source : AC – cible : 3)
- Aménagement des haltes (source : AC – cible : 5)

b. Indicateurs de résultat :

- Recensement de la fréquentation mensuelle (Source : AC - cible : 300 pers)

7. ANNEXE(S)

a. Tronçon du réseau déjà opérationnel (photos de JNC AWP)



Figure 1: Rue de Bolignies



Figure 2: Sentier des Bouloux



Figure 3: Itinéraire piéton arrêt de Cambron – Pairi Daiza

b. Patrimoine existant longeant le sentier de la Dendre à valoriser (photos de JNC AWP)



Figure 4: Escaliers – rue du Rocher



Figure 5: Drève du château d'Attre



Figure 6: Ancien moulin de Cambron-Casteau

² AC: Administration communale

c. Références pour la mise en valeur des itinéraires lents

Figure 7: Parcours coloré dans la vallée boisée de Bilon (AI) (<http://lepamphlet.com>)



Figure 8: Réaménagement de la zone humide Toomuc Creek à Pakenham (Aus) (<http://lepamphlet.com>)



Figure 9: Cafka, Canada (<http://www.roadsworth.com>)



Figure 10: Oswalds school (<http://www.littleobservationist.com>)



Figure 11: Stéphane Vimond (www.pinterest.com)

d. Références pour la mise en valeur de l'eau

Figure 12: Vallées de Lourdes (Fr) (www.valleesdesgaves.com)



Figure 13: Parcours coloré dans la vallée boisée de Bilon (AI) (<http://lepamphlet.com>)



Figure 14: Accès à la rivière – Parc de Anse-à-Cartier (Québec) (<http://www.quebeckayak.com>)

e. Références de revêtement

Figure 15: Piste multifonctionnelle - Richmond en Colombie-Britannique (Hapa-Collaborative)



Figure 16: Voie verte de Toulouse (F) (Source : www.toulousevelo.free.fr)



Figure 17: Voie verte des Hauts-de-Tardoir (F) - Limitation du revêtement imperméable et partage de différents modes (Source : <http://ffct.org>)

f. Références d'aménagement de halte

Figure 18: Plateformes équipées en Espagne (P. DI Monte)

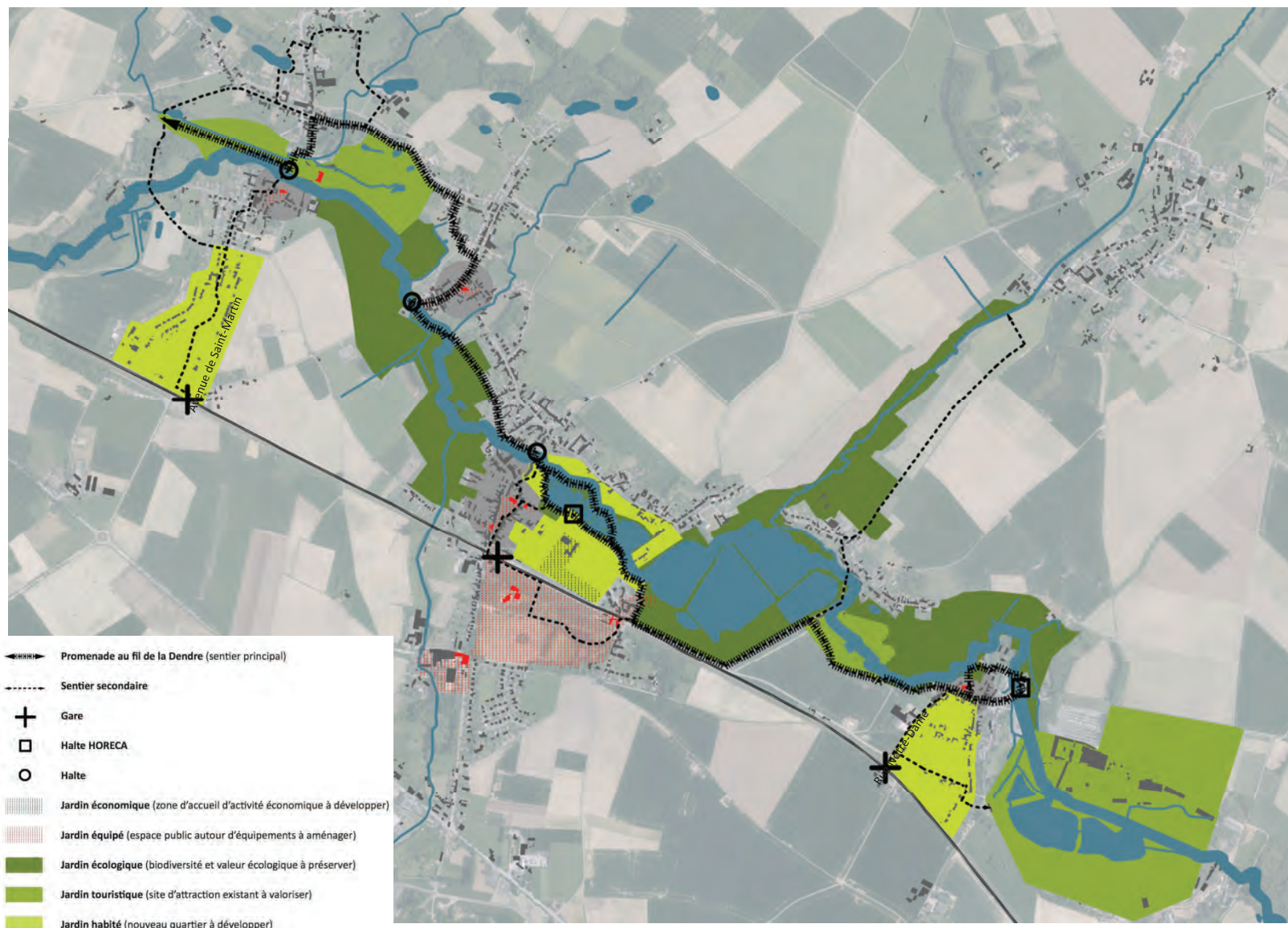


Figure 19: Terrasse sur l'eau – Paris Plage (www.sortiraparis.com)

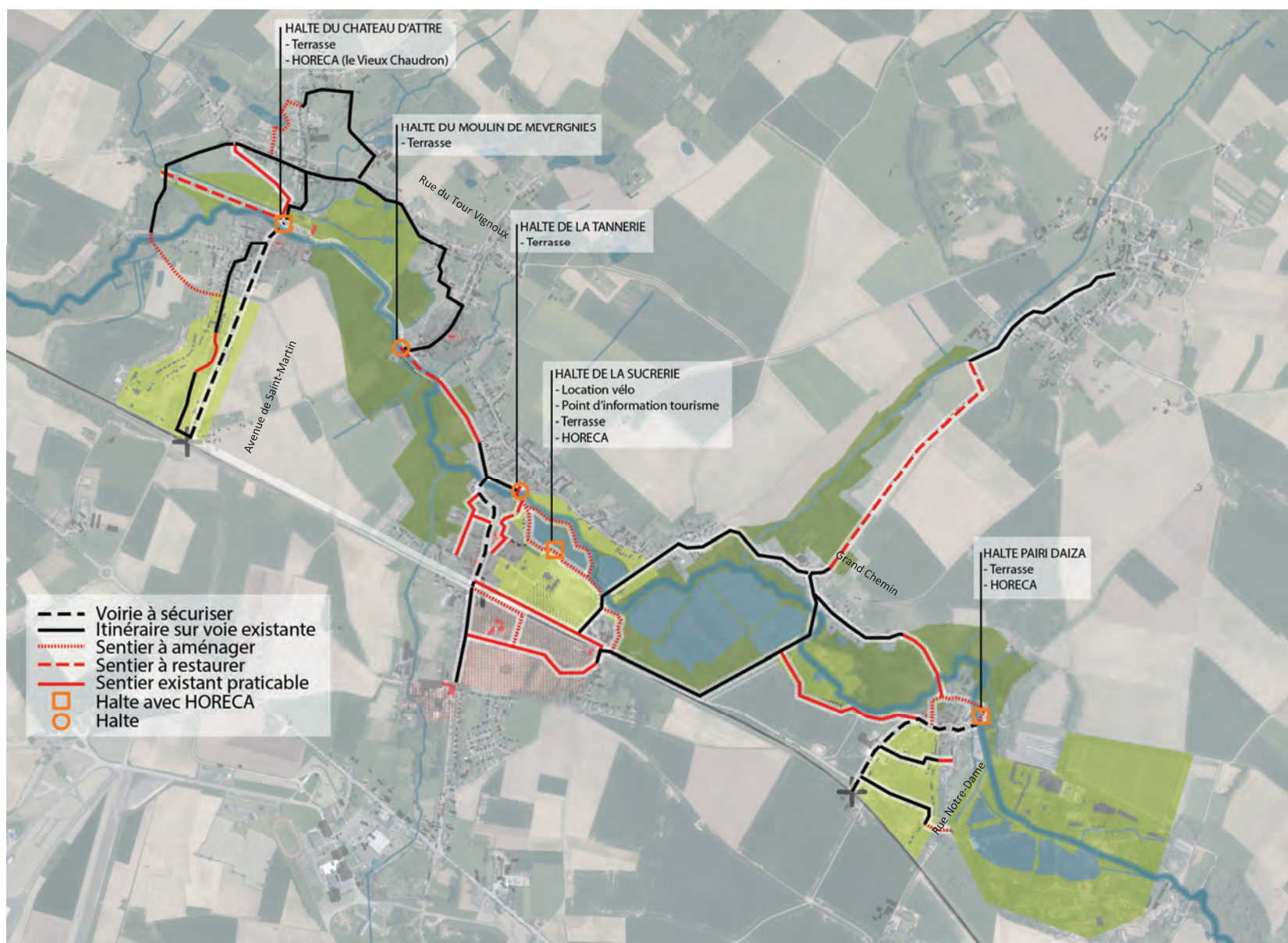


Figure 20: La jetée – Bar Lounge à Nyon (www.tripadvisor.fr)

g. Localisation du réseau lent au sein du masterplan au fil de la Dendre (JNC AWP)

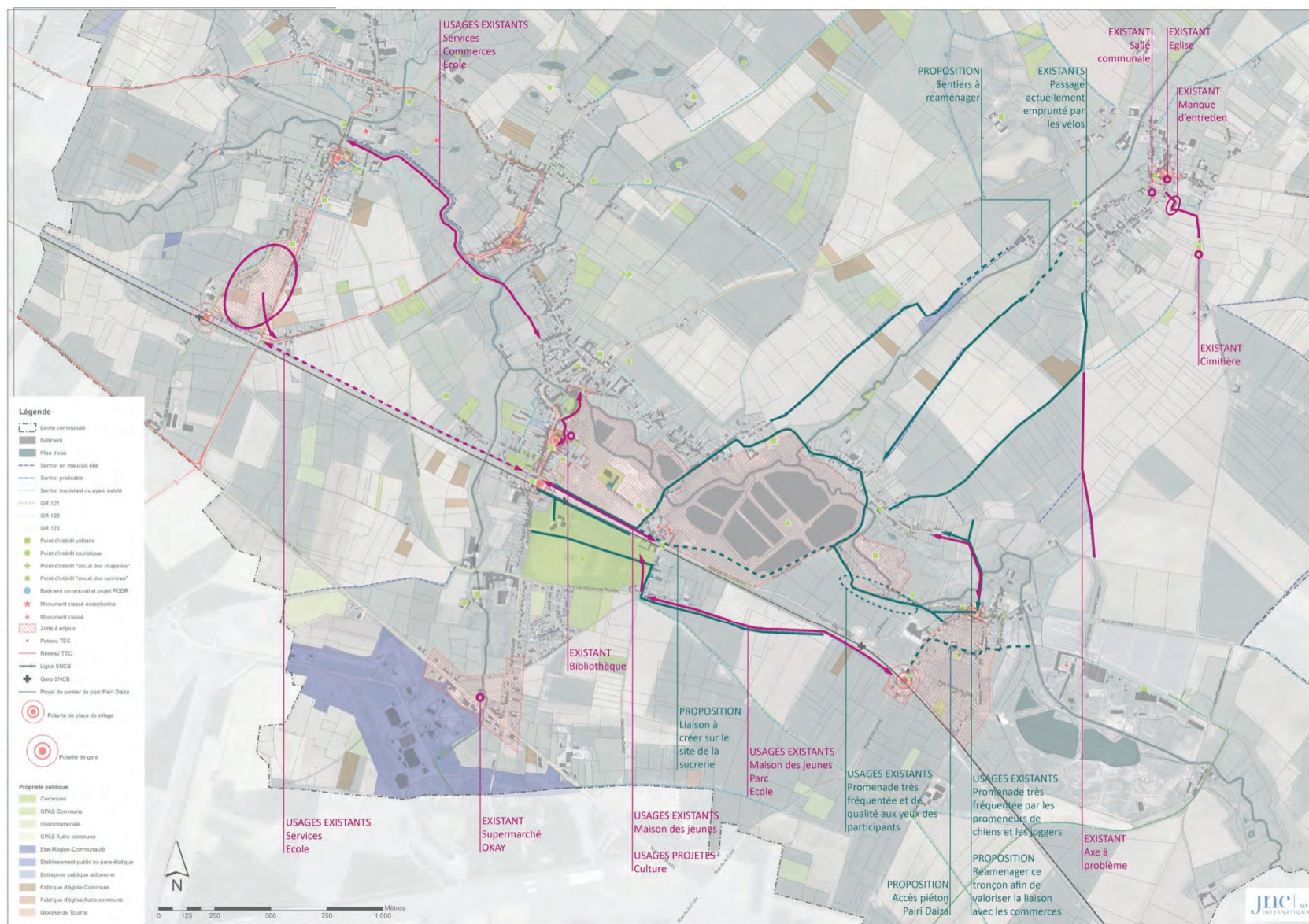


h. Identification des actions à mener pour aménager le réseau lent au fil de la Dendre (JNC AWP)



i. Priorisation des actions à mener pour l'aménagement du réseau lent au fil de la Dendre (JNC AWP)

j. Compte-rendu cartographié de la réunion de travail avec le GT sentiers – 7 janvier 2016 (Les 2 couleurs correspondant aux résultats des 2 groupes de travail)





PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE CT 03

METTRE SUR PIED UNE ACTIVITE FEDERATRICE POUR LA COMMUNE DE BRUGELETTE

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise à organiser des activités de placemaking autour de la Dendre et sur les places publiques nouvellement aménagées. Plus largement, il vise à promouvoir l'intégration des habitants par des activités ludiques et interactives.

Le Placemaking est une approche d'appropriation des espaces publics par la communauté qui tient compte de la planification, de la conception et de la gestion à long terme du projet commun. Ce qui est central dans cette approche n'est pas tant l'apparence des lieux, l'esthétique, que l'appropriation des espaces pour retisser le lien social de la communauté.

L'objectif est de recréer chez les citoyens le sentiment qu'il est possible d'agir dans son espace public. Une attitude qui s'est perdue par une trop forte institutionnalisation de la gestion des lieux publics. Dans la plupart des villes, le processus administratif et la complexité réglementaire ont de quoi décourager toute personne qui voudrait installer un mobilier pour ses voisins, que ce soit dans un parc ou même sur son propre terrain!¹

Concrètement, pour chaque espace aménagé sur l'itinéraire de la Dendre, que ce soit les places publiques ou les haltes proposées le long du réseau structurant, une animation culturelle serait organisée pour appeler les habitants à faire part de leurs besoins, envies et à tester les propositions d'aménagements avec du mobilier éphémère, des plantations hors sol, des structures peu coûteuses mais permettant à chacun de visualiser le projet et de se l'approprier.

En complément, des concours thématiques (mouvement de jeunesse, sport, cuisine, photographie, jardins...) pourraient être organisés pour inviter les habitants à exposer leurs talents et donc leur fierté, à travailler en équipe tout en incitant les communes voisines à visiter Brugelette.

Il est proposé d'organiser 8 événements, soit 1 par place réaménagé (3) et 1 par halte le long de la Dendre (5).

b. Constat et justification

Socialement, malgré une dynamique associative (nombreuses associations) et reconnue (Maison des Jeunes, Conseil des Aînés, MAP...), la commune de Brugelette reste dans l'esprit d'une partie de la population une juxtaposition administrative de 5 villages aux identités et « attaches » différentes.

Aussi, comme dans la plupart des communes européennes, les espaces publics ont perdu leur rôle de lieux de rencontre. Or le vivre ensemble est un besoin fondamental qui implique la réappropriation citoyenne de ces espaces publics pour qu'ils deviennent de véritables lieux de destination.

Cet enjeu d'animation culturelle est également important pour amorcer la dynamique autour de la Dendre et révéler cet élément identitaire du territoire.

L'organisation récente d'événements tels que le Week-end Wallonie Bienvenue a démontré le potentiel identitaire de ces activités fédératrices.

c. Origine de la demande

- SI Brugelette 05/11/2013
- Interviews : Conseil consultatif des aînés
- 18/20/2013, Château d'Attre 18/03/2014, Maison culturelle d'Ath 04/07/2016
- Table-ronde Vie Associative 23/06/2014
- Consultation ciblée : Maison culturelle d'Ath 07/04/2016
- CLDR
- Commune de Brugelette
- Auteur de projet

d. Localisation

- Sans objet
-

¹ <http://www.espacescommuns.com>

e. Statut au plan de secteur

- Sans objet

f. Statut de propriété

- Sans objet

2. PROGRAMME DE REALISATIONa. Conditions préalables

- Néant

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Activité de la Maison culturelle d'Ath 2016 (Villach'People – D'ailleurs, ils sont d'ichi)

c. Tâches restant à réaliser

- Mise en place d'un comité organisateur rassemblant des représentants des associations locales ;
- Identification des lieux et planification des animations (minimum 1 activité par an) ;
- Désignation d'un accompagnateur événementiel (à l'image du projet Lively Cities).

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Enjeu principal du PCDR : développement territorial durable autour d'une identité forte fédérant les 5 villages ;
- Dynamique des associations locales ;
- Succès de l'organisation Wallonie Week-end bienvenue (mai 2015)
- Projet de la MCA en cours d'élaboration : ateliers menés dans chaque village pour l'élaboration d'une œuvre artistique commune.

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENTa. Estimation globale du coût

Cette fiche ne nécessite pas spécialement de fond et pourrait être prise en charge dans le fonctionnement des actions culturelles déjà en place (MCA) ou via des soutiens externes : CGT, IDETA, Hainaut Développement, soutien médiatique de la Région, Pairi Daiza...

Néanmoins un budget est estimé si un encadrement externe devait être mis en place par un accompagnateur événementiel.

Fiche CT 03: Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune								
Postes financés par une autre source de subsides								
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		Autre financement	
					%	Somme	%	Somme
Organisation évènements	8	pc	5.000,00 €	40.000 €	50%	20.000 €	50%	20.000 €
Répartition du cout total du projet			Coût total estimé	DR	Commune		Autre financement	
TOTAL HTVA			40.000 €	0 €	20.000 €		20.000 €	
TVA 21 %			8.400 €	0 €	4.200 €		4.200 €	
TOTAL TVA Comprise			48.400 €	0 €	24.200 €		24.200 €	

b. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- CGT ;
- IDETA ;
- Hainaut Développement ;
- MCA (Maison culturelle d'Ath).

c. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- MCA (Maison culturelle d'Ath) ;
- Fondation Rurale de Wallonie ;
- Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- WAPI ;
- Maison des jeunes ;
- IMP Sainte-Geترude ;
- Pairi Daiza ;
- Patro ;
- Associations ;
- Clubs sportifs.

4. **OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE**a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - Objectif 2.5 : Développer l'offre culturelle en complémentarité à l'offre régionale.

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Développement du tourisme ;
 - Promotion de lieux publics et d'événements valorisant une dynamique villageoise.
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune ;
 - Promotion de lieux et d'activités de rencontre et convivialité.
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Promotion de la mobilité douce ;
 - Développement l'offre culturelle locale limitant les déplacements de la population.

c. Création d'emploi(s) envisagée

- Néant

5. **LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :**

- LO 03 : Mettre en valeur les talents de l'entité – Organiser un « Week-end Wallonie Bienvenue » ;
- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- CT 06 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Cœur de Brugelette ;
- MT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Créer une structure d'accueil dans le parc communal de Brugelette ;
- LT 03 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Animer les rives de la Dendre ;
- LT 04 : Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre ;
- LT 12 : Réhabiliter la Chapelle des Carmes en Maison rurale.

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'événements organisés (Source : AC² – cible : 1)

b. Indicateurs de résultat :

- Récurrence des événements organisés (Source : AC – Cible : min 1/2ans)
- Nombre de participants aux activités organisées (Source : AC – Cible : 300)
- Nombre de participants par concours (Source : AC – Cible : 10)

7. ANNEXE(s)

a. Références en terme de placemaking



Figure 1: Place de Wavre avant/après (<http://www.lively-cities.eu>)

b. Références d'aménagement participatif



Figure 2: Place Dormoy à Bordeaux (collectif Etc)

² AC: Administration communale

c. Références en terme de concours et animationFigure 3: Festival de la soupe à la Roche-en-Ardenne (www.ardenneweb.eu)

Figure 4: Expressions citoyennes au fil de la Haute-Sambre (Centre culturel de la Haute-Sambre)



Figure 5: Ateliers mobiles et signalétique participative à St. Etienne (collectif Etc)



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE CT 04 PROJET PRIORITAIRE

REHABILITER L'ANCIENNE CURE D'ATTRE EN MAISON DE VILLAGE ET LOGEMENTS

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

L'ambition du projet est de proposer un espace polyvalent de rencontre et de convivialité capable d'accueillir les diverses activités villageoises et des associations locales culturelles et sportives actives sur le territoire de Brugelette : club de marche Les Sucriers, Société ballante Astérix (balle pelote), entre autres. Le projet visera également la création de deux logements d'insertion (2 x 3 chambres).

Il s'agira concrètement d'aménager:

- une salle polyvalente ;
- un espace bar ;
- des abords adaptés ;
- un espace de stockage ;
- des sanitaires ;
- 2 logements d'insertion (plan d'ancrage 2012 – 2013).

Il est proposé d'abattre l'annexe droite de la cure et de la remplacer par un nouveau bâtiment faisant face à la place. Les logements seront aménagés au sein même de la cure, distribués par un espace central commun. L'avant-cour, quant à elle, devrait faire part entière de l'espace public (un schéma d'intention expliquant la distribution proposée est repris en annexe).

b. Constat et justification

Le territoire communal présente peu de lieux de convivialité dignes de ce nom, tant par l'aménagement déficitaire des places publiques que par l'offre

insuffisante en salles de village, constats relevés tant dans le rapport socio-économique que lors du travail avec la CLDR.

Celle-ci a notamment mis en évidence l'absence de salle pour des rencontres au sein de la localité d'Attre, lieu accueillant traditionnellement la balle pelote de Brugelette.

Le bâtiment de la cure d'Attre, appartenant à la commune et situé face à la place du village et devant le terrain de balle pelote, représente, dans ce contexte, une vraie opportunité en ce sens.

En effet, actuellement sous-occupé (une partie du bâtiment sert de lieu de stockage pour la troupe théâtrale « Les Vaillants »), il mérite rénovation et pourrait accueillir non seulement des lieux communautaires mais son volume permet en outre la création de logements supplémentaires.

Situé directement sur la place, la rénovation de la cure et la construction d'un nouveau local dialoguant directement avec la place, participeront à l'amélioration du cadre de vie autour de cette dernière, valorisant les activités présentes (café, commerce de décoration, foodtruck...).

Ce nouvel espace de rencontre se verra ainsi prolongé par la place elle-même dont le réaménagement est prévu dans le cadre du PCDR (projet LT01 – Place d'Attre).

Les deux logements d'insertion (2 x 3 chambres), performants au niveau énergétique, seront aménagés au premier étage et en toiture. La rénovation intérieure sera prise en charge par le plan d'ancrage communal pour un montant de 150 000€.

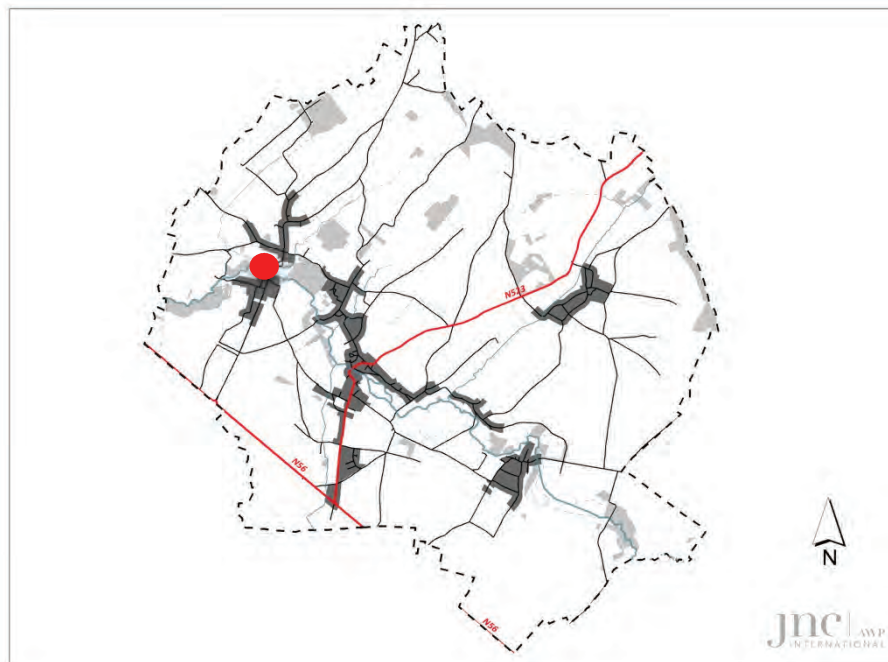
c. Origine de la demande

- CLDR ;
- Commune de Brugelette ;
- SI Attre 19/11/2013 ;

- Table-ronde Vie Associative 23/06/2014 ;
- Consultation ciblée : GT Vie Associative 09/09/2015 & 05/10/2015 ;
- Club de marche les Sucriers ;
- Société ballante Astérix.

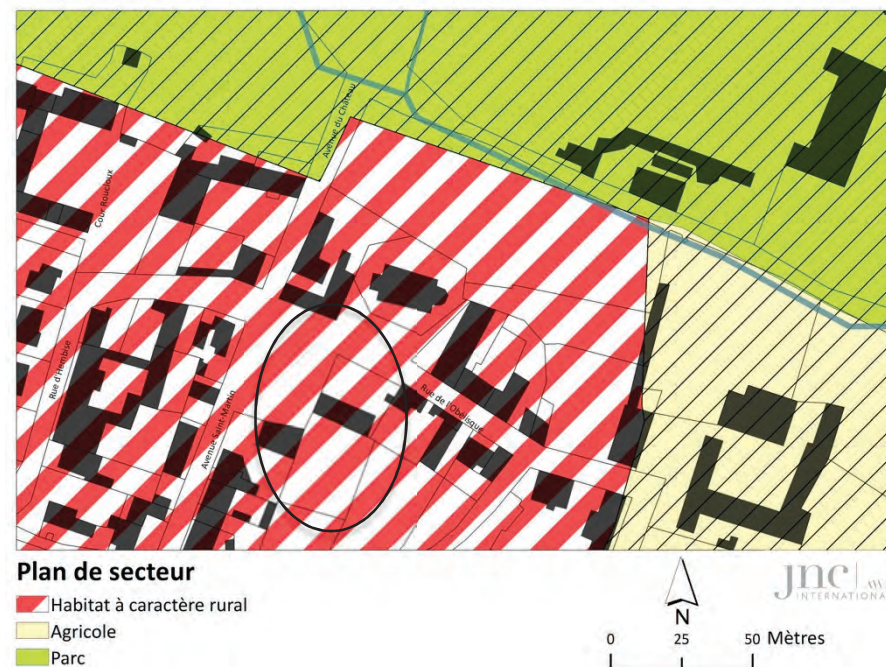
d. Localisation

Le bâtiment de la cure d'Attre est situé rue de l'Obélisque, en face de l'église.



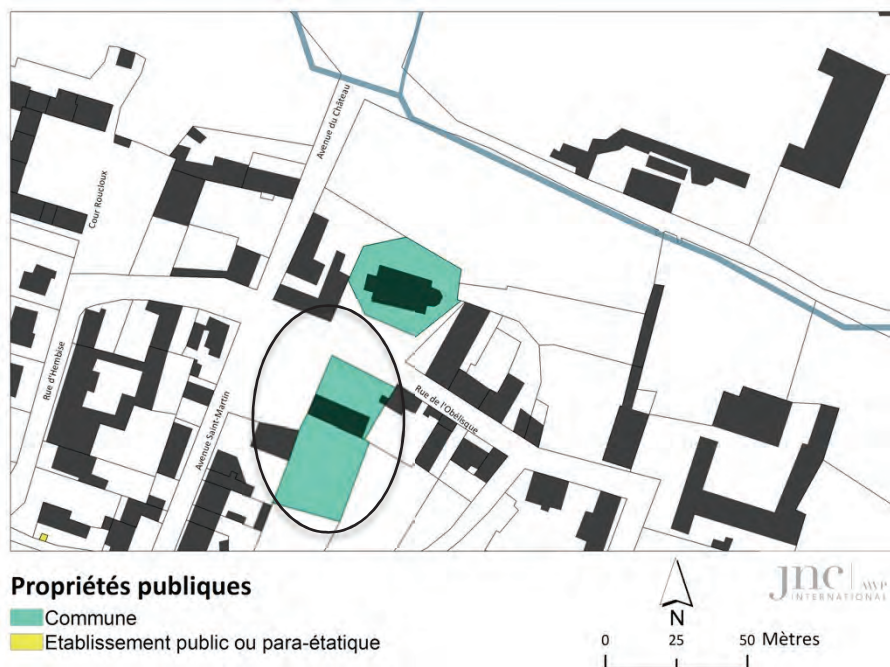
e. Statut au plan de secteur

La parcelle et le bâtiment concernés sont situés en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.



f. Statut de propriété

La parcelle et le bâtiment concernés appartiennent à la commune.



2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Relocalisation de la troupe de théâtre qui occupe actuellement le bâtiment de la cure d'Attre (besoin identifié : lieu de stockage de 60 m²).

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Décision du Conseil communal de créer du logement public
- Demande de reconnaissance pour subsidiation des logements publics - « Plan d'ancrage » - projet retenu

c. Tâches restant à réaliser

- Rédaction d'un cahier des charges pour l'appel d'offre d'une mission d'auteur de projet
- Désignation de l'auteur de projet
- Établissement des dossiers de demande de permis d'urbanisme, d'exécution et d'adjudication
- Travaux d'exécution

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Le bâtiment mérite rénovation au risque d'un délabrement rapide dû à l'inoccupation des lieux. La CLDR a également pointé ce risque à de nombreuses reprises.

De plus, la commune a obtenu l'accord pour le projet de deux logements d'insertion inscrits au Plan d'Ancrage 2012 – 2013.

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

a. Estimation globale du coût

Fiche CT 04: Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements								
Postes financés par le Développement Rural								
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR	
					%	Somme	%	Somme
Maison de village								
Démolition	60	fft	200,00 €	12.000 €	20%	2.400 €	80%	9.600 €
Construction	100	m²	1.000,00 €	100.000 €	20%	20.000 €	80%	80.000 €
Equipement	200	m²	400,00 €	80.000 €	20%	16.000 €	80%	64.000 €
Abords	400	m²	150,00 €	60.000 €	20%	12.000 €	80%	48.000 €
Sous-total maison de village				252.000 €	20%	50.400 €	80%	201.600 €
Honoraires Maison de Village				25.200 €	20%	5.040 €	80%	20.160 €
Dans le cadre de la convention faisabilité, l'étude de faisabilité précisera les montants des projets financés par l'ODR								
Subventions prévues dans le Plan d'Ancrage Communal (2012-2013)								
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé			DGO4	
Logements								
Mise hors eau	1	fft	40.000,00 €	40.000 €				
Rénovation	280	m²	1.000,00 €	280.000 €				
Equipement	280	m²	400,00 €	112.000 €				
Sous-total Logements				432.000 €				150 000 €
Répartition du cout total du projet								
			Coût total estimé	DR	Commune	Autre financement - DGO4		
TOTAL HTVA Maison de Village			277.200 €	221.760 €	55.440 €	0 €		
TVA 21 %			58.212 €	46.570 €	11.642 €	0 €		
TOTAL TVA Comprise			335.412 €	268.330 €	67.082 €	0 €		
TOTAL HTVA Logements			432.000 €	0 €				
TVA 21 %			90.720 €	0 €				
TOTAL TVA Comprise			522.720 €	0 €	372.720 €	150.000 €		

b. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW DGO4 (Département du Logement)

c. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- CLDR ;
- Riverains ;
- Milieux associatifs.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés ;
 - Objectif 2.5 : Développer l'offre culturelle en complémentarité à l'offre régionale.

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Réhabilitation et création de logements ;
 - Gestion et entretien des locaux.
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'offre en logements publics

- Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune
 - Amélioration du cadre de vie
 - Création d'un lieu de rencontre
 - Réponse aux besoins des citoyens et des milieux associatifs
 - Renforcement de la cohésion sociale en multipliant les occasions de rencontre
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Rénovation d'un bâtiment existant
 - Usage de matériaux et technologies durables pour la rénovation du bâtiment

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- L0 04 : Promouvoir des logements Kangourou ;
- Fiche CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- Fiche CT 03 : Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette ;
- Fiche MT 06 : Mettre sur pied un réseau de transport en commun de proximité ;
- Fiche LT 01 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Place d'Attre ;
- Fiche LT 04: Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre ;
- Fiche LT 06: Créer des logements « Tremplin » pour jeunes ménages.

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation :

- Rénovation du bâtiment (source AC¹ – cible : 1)
- Création de l'espace de rencontre (source : AC – cible : 1)

b. Indicateurs de résultat :

- Taux d'occupation des locaux à l'année (source : AC – cible : 20)
- Type d'activités différentes par année (source : AC – cible : 8)

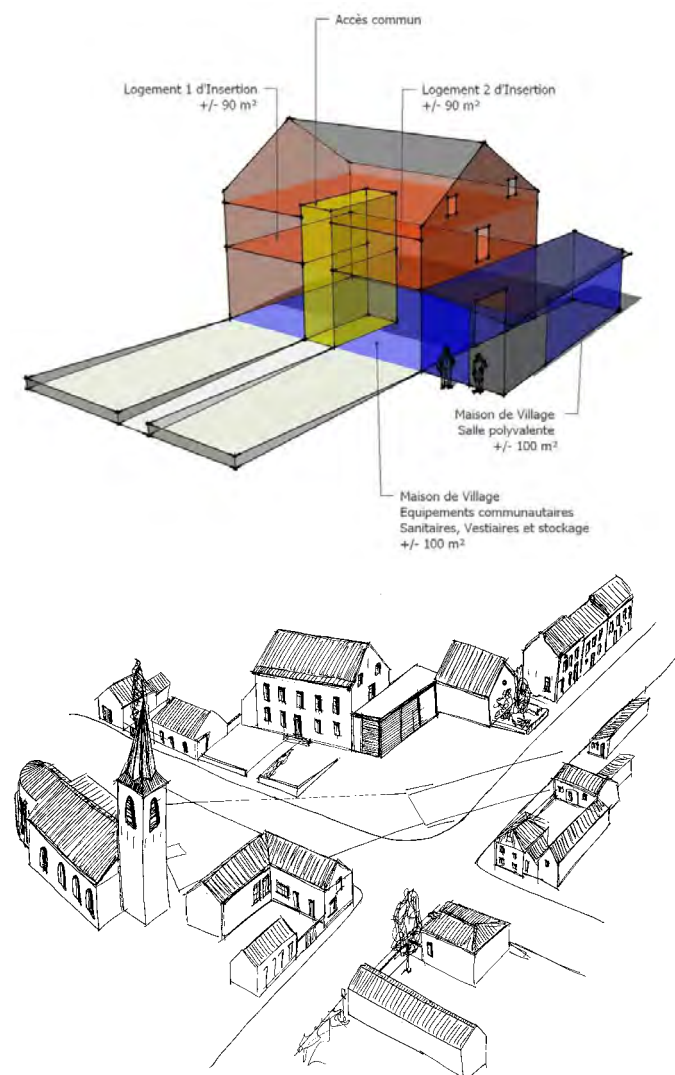
¹ AC: Administration communale

7. ANNEXE(s)

a. Situation existante



b. Principes d'aménagement (JNC AWP)





PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE CT 05

REHABILITER L'ANCIENNE ECOLE COMMUNALE DE GAGES ET SES ABORDS EN MAISON DE VILLAGE ET LOGEMENTS

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

L'ambition du projet est de proposer un espace polyvalent de rencontre et de convivialité capable d'accueillir les diverses activités villageoises et des associations locales actives sur le territoire de Gages, portion de la commune relativement décentrée par rapport à Brugelette.

Il s'agira concrètement de rénover une partie d'un bâtiment existant appartenant à la commune et accueillant déjà des activités en y aménageant :

- 2 logements (logement existant : 150 m² + annexe 100 m²) pour jeune couple et/ou ménage isolé ;
- une salle polyvalente (50 m²) ;
- un espace de stockage et des sanitaires (35 m²) ;
- un jardin associé à la salle polyvalente.

b. Constat et justification

Le territoire communal présente peu de lieux de convivialité dignes de ce nom, tant par l'aménagement déficitaire des places publiques que par l'offre insuffisante en salles de village, constats relevés tant dans le rapport socio-économique que lors du travail avec la CLDR.

Si une salle est aujourd'hui mise à la disposition des citoyens dans la localité de Gages, la CLDR et les habitants ont mis en évidence la vétusté et l'inadéquation de son aménagement trop restreint par rapport aux besoins identifiés (réunions d'information et de concertation tant à caractère public que privé, repas de famille, retour de deuil, etc).

Parmi les localités communales, Gages est sans doute la plus éloignée par rapport au centre de Brugelette et aux infrastructures existantes et en projet dans les parties urbanisées le long de la Dendre. Le village ne présente d'ailleurs plus d'école ni de commerces. La nécessité de pérenniser l'activité locale et d'offrir un espace de rencontres

adapté aux besoins des villageois conforte les objectifs de proximité, d'amélioration de la convivialité dans la commune et de diminution des déplacements motorisés.

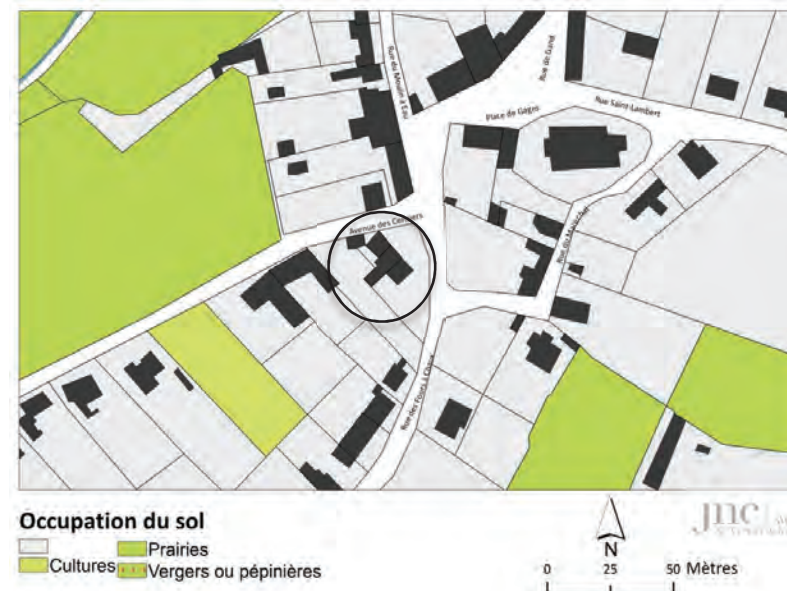
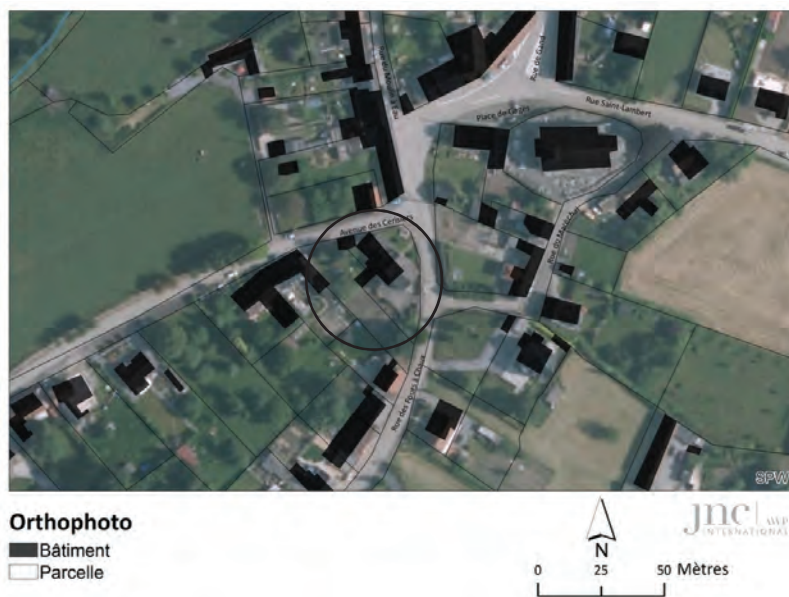
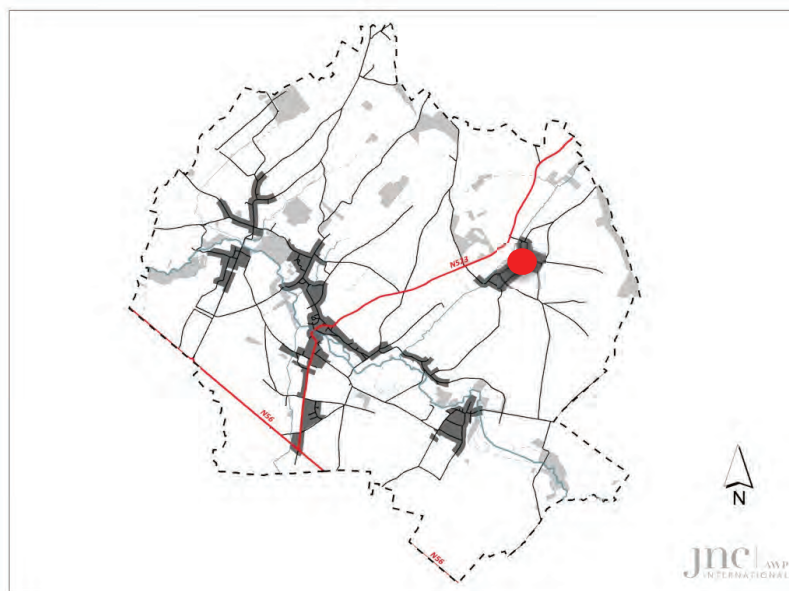
Le bâtiment communal accueillant aujourd'hui la salle communale sur environ 50m² (le solde est occupé par un logement communal) est idéalement situé face à la place de Gages, au cœur de la localité et présente une surface extérieure capable d'accueillir facilement une extension.

c. Origine de la demande

- CLDR
- Commune de Brugelette
- SI Gages 14/11/2013
- Table-ronde Vie associative 23/06/2014
- GT Vie Associative 09/09/2015 & 05/10/2015
- Auteur de projet
- Conseil des Aînés
- Consultation citoyenne

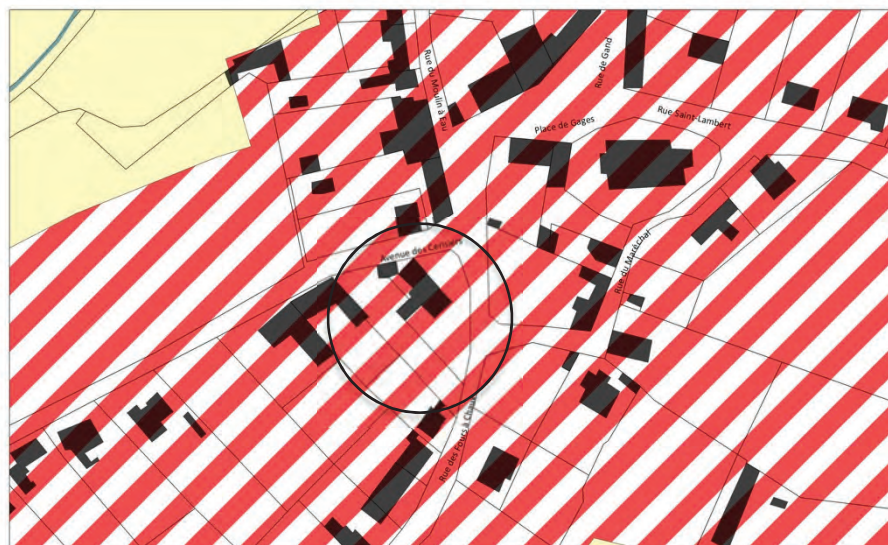
d. Localisation

La parcelle et le bâtiment sont situés à l'angle de l'avenue des Cerisiers et de la rue des Fours à chaux, à proximité immédiate de la place de Gages.



e. Statut au plan de secteur

La parcelle et le bâtiment concernés sont situés en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.



Plan de secteur

- Habitat à caractère rural
- Agricole



f. Statut de propriété

La parcelle et le bâtiment concernés appartiennent à la commune.



Propriétés publiques

- Commune



2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Sans objet.

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Sans objet.

c. Tâches restant à réaliser

- Rédaction d'un cahier des charges pour l'appel d'offre d'une mission d'auteur de projet
- Désignation de l'auteur de projet
- Établissement des dossiers de demande de permis d'urbanisme, d'exécution et d'adjudication
- Travaux d'exécution

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Propriété communale – gestion et réhabilitation du patrimoine communal conséquent par rapport à la taille de la Commune ;
- Bâtiment nécessitant une rénovation au risque d'un délabrement rapide par défaut d'entretien/inoccupation des lieux ;
- Seul lieu de rencontre au sein de Gages ;
- Forte demande de la population et de la CLDR ;
- Relogement du locataire actuel.

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

a. Estimation globale du coût

Fiche CT 05 : Réhabiliter l'ancienne école de Gages en Maison de village et logements								
Postes financés par le Développement Rural								
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune			
					%	Somme	%	Somme
Maison de village								
Mise hors eau	1	fft	20.000,00 €	20.000 €	20%	4.000 €	80%	16.000 €
Cour intérieure	130	m ²	150,00 €	19.500 €	20%	3.900 €	80%	15.600 €
Aménagement des abords	330	m ²	150,00 €	49.500 €	20%	9.900 €	80%	39.600 €
Réhabilitation thermique	50	m ²	100,00 €	5.000 €	20%	1.000 €	80%	4.000 €
Rénovation de la salle	50	m ²	400,00 €	20.000 €	20%	4.000 €	80%	16.000 €
Construction de l'extension	35	m ²	1.000,00 €	35.000 €	20%	7.000 €	80%	28.000 €
Equiperment de l'extension	35	m ²	400,00 €	14.000 €	20%	2.800 €	80%	11.200 €
Sous-total maison de village				163.000 €	20%	32.600 €	80%	130.400 €
Honoraires Maison de Village				16.300 €	20%		80%	
Logements								
Rénovation	150	m ²	1.000,00 €	150.000 €	20%	30.000 €	80%	120.000 €
Equiperment	150	m ²	400,00 €	60.000 €	20%	12.000 €	80%	48.000 €
Construction de l'extension	100	m ²	1.200,00 €	120.000 €	20%	24.000 €	80%	96.000 €
Sous-total logements				330.000 €	20%	66.000 €	80%	264.000 €
Honoraires Logements				33.000 €	20%	6.600 €	80%	26.400 €
Dans le cadre de la convention faisabilité, l'étude de faisabilité précisera les montants des projets financés par l'ODR								
Répartition du cout total du projet				Coût total estimé	DR	Commune	Autre financement	
Maison de Village								
TOTAL HTVA				179.300 €	143.440 €	35.860 €	0 €	
TVA 21 %				37.653 €	30.122 €	7.531 €	0 €	
TOTAL TVA Comprise				216.953 €	173.562 €	43.391 €	0 €	
Logements								
TOTAL HTVA				363.000 €	290.400 €	72.600 €	0 €	
TVA 21 %				76.230 €	60.984 €	15.246 €	0 €	
TOTAL TVA Comprise				439.230 €	351.384 €	87.846 €	0 €	

b. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW-DGO1 (Fonds régional pour les investissements communaux)

c. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- CLDR ;
- Riverains ;
- Milieus associatifs.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - Objectif 2.5 : Développer l'offre culturelle en complémentarité à l'offre régionale.

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Réhabilitation et création de logements
 - Gestion et entretien des locaux
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune
 - Amélioration du cadre de vie
 - Création d'un lieu de rencontre
 - Réponse aux besoins des citoyens et des milieux associatifs
 - Renforcement de la cohésion sociale en multipliant les occasions de rencontre
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Rénovation d'un bâtiment existant

- Usage de matériaux et technologies durables pour la rénovation du bâtiment

c. Création d'emploi(s) envisagée

- Sans objet.

5. **LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :**

- LO 04 : Promouvoir des logements Kangourou ;
- Fiche CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- Fiche CT 03 : Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette ;
- Fiche MT 06 : Mettre sur pied un réseau de transport en commun de proximité ;
- Fiche LT 04: Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre.

6. **INDICATEUR(S) DE RESULTAT**

a. Indicateurs de réalisation :

- Rénovation et aménagement de deux logements (source AC – cible : 2)
- Rénovation de l'espace de rencontre (source : AC – cible : 1)

b. Indicateurs de résultat :

- Taux d'occupation des locaux à l'année (source : AC¹ – cible : 20)
- Type d'activités différentes par année (source : AC – cible : 4)

7. **ANNEXE(S)**

a. Situation existante



Figure 1: Vue depuis l'angle entre l'Avenue des Cerisiers et la rue des Fours à chaux (AC)

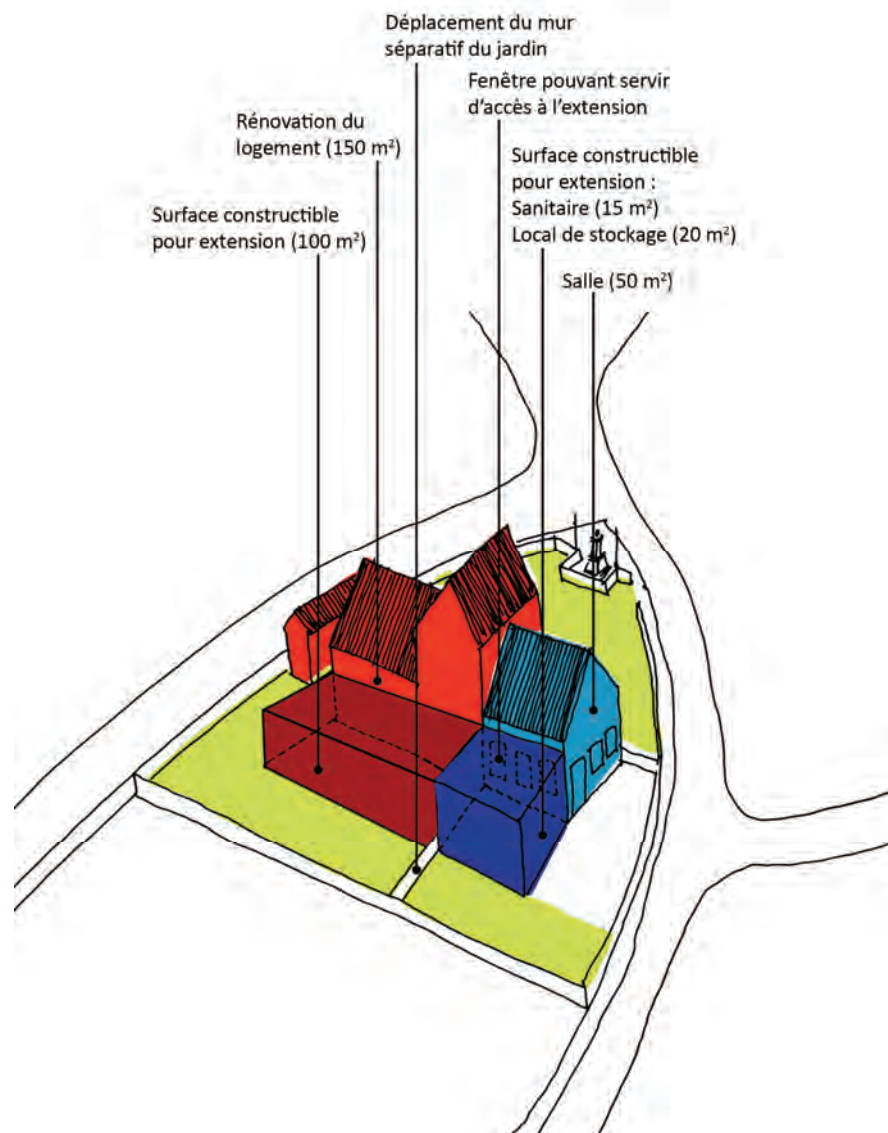
¹ AC: Administration communale



Figure 2: Vue depuis le portail d'accès de la rue des Fours à chaux (AC)



Figure 3: Vue depuis l'arrière de la cour (AC)

b. Principes d'aménagement (JNC AWP)



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE CT 06

AMENAGER LES ESPACES PUBLICS COMME ELEMENTS DE LIAISON ENTRE LES POLARITES ET LA DENDRE – CŒUR DE BRUGELETTE

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise prioritairement la requalification de la Grand'Place de Brugelette (sur sa portion comprise entre le parvis de l'église et la rue des Déportés) et à plus long terme dans ses prolongements sur les voiries attenantes et ce, pour faire le lien jusqu'à la Dendre, le quartier de la Sucrerie et la place de la Résistance et au Sud avec la halte ferroviaire (place Maurice Sébastien (voir CT 07) dans le but d'améliorer la cohérence du paysage urbain et d'offrir un lieu de qualité comme support aux activités économiques (marché, HORECA, etc.), associatives, événementielles...

Il s'agira donc de :

- Affirmer la centralité de Brugelette par la création d'un espace public phare de **qualité et identifiable** en tant que tel ;
- Faire évoluer le rôle que la place joue dans la structure communale d'un rôle de circulation et stationnement automobile à celui d'un lieu de **convivialité, repos, rencontre** et accueil d'**événements** nécessaires à la vitalité de ce pôle ;
- Favoriser **l'épanouissement des activités commerciales et Horeca** existantes ainsi que l'accueil de nouveaux commerces et services ;
- Favoriser le lien entre l'église et la place communale, aujourd'hui sectionné ;
- Rendre visible les liens avec les circuits piétons existants et à venir, notamment celui le long de la Dendre.
- Promouvoir l'identité communale par un aménagement cohérent de ses espaces publics (mobiliers urbains similaires, par exemple).

Concrètement, il s'agira de :

- Créer des zones de convivialité par un **apport végétal et l'implantation de mobilier** adéquat (bancs, support vélo, poubelles, etc.) ;
- **Reprofilier la voirie** (bande carrossable d'environ 6 mètres de large) en favorisant le déplacement piéton et cycliste (et PMR) plutôt que la voiture ;

- **Organiser le stationnement** dans des zones végétalisées à proximité de la place (plus dissimulées) et de la halte ferroviaire (plus visible) ;
- Accueillir la traversée du **Parcours Vita..**

Plus en détail, les aménagements de la Grand Place prévoient l'aménagement de la traversée du centre de Brugelette suivant 3 tronçons (cfr esquisses d'intention page 7/9) :

Tronçon 1 (tronçon financé par la présente fiche): La Grand'Place de Brugelette (entre le parvis de l'église et la rue des Déportés):

- **L'élargissement et le reprofilage du trottoir à l'est** (aménagé en 1 seul niveau) qui accueillera des terrasses et autres mobiliers urbains. Un parking arboré le longera.
- **L'ouverture du parc de l'église et le prolongement des aménagements du parvis** jusqu'à la place. Le long de la rue des Combattants (N523), où la différence de niveau entre le parc de l'église et la place devient plus importante, les **murs de soutènement** seront retravaillés **en espalier** pour pouvoir être utilisés comme banc.
- L'aménagement d'un **plateau surélevé** sur la traversée de la place par l'utilisation du **même matériel** (dalle en pierre ou béton) pour les trottoirs et la bande carrossable informera les chauffeurs de la priorité donnée aux autres usagers sur ce tronçon. Le même matériel sera utilisé pour les trottoirs de l'ensemble des espaces publics objets de la fiche ; hors de la Grand Place les bandes carrossables seront en asphalte.
- L'ensemble des circulations (voiries ou sentiers) seront étudiées en **cohérence avec le projet du quartier de la Sucrerie**.
- L'implantation d'une structure légère (halle couverte) devant le parc de l'église pourrait être un plus multifonctionnel pour accueillir les événements et soutenir le marché hebdomadaire.
- Une quinzaine d'emplacements de stationnement facilitant l'accès aux services et commerces pourraient être maintenus.

Tronçon 2 (tronçon financé par la fiche CT 07): La place Maurice Sébastien et la rue Colonel Aviateur Daumerie:

- La place Maurice Sébastien sera réaménagée avec les mêmes matériaux. Elle accueillera un parking de covoiturage (voir CT 07) et du mobilier assurant le confort des navetteurs et des riverains (parking vélo, bancs...). Elle sera aménagée en porte-d'entrée du nouveau quartier de la Sucrerie.
- Ce Tronçon organisera du stationnement en suffisance et notamment des emplacements réservés au covoiturage (voir CT 07)

Tronçon 3 (à prévoir à plus long terme): Entre le parvis de l'église et la place de la Résistance (long terme)

- Les trottoirs longeant la voirie régionale (N523 – rue des Combattants et rue de Silly) vers la Dendre et ce jusqu'à la place de la Résistance pourront être réaménagés dans le même matériau (la bande carrossable restant en asphalte) et ce pour assurer la cohérence entre les différentes polarités du centre de Brugelette : place de la résistance, quartier de la Sucrerie, parc communal et certainement le réseau structurant de la Dendre.
- La place de la Résistance ayant fait l'objet d'un aménagement récent, celle-ci ne nécessite pas d'investissement à court terme.

b. Constat et justification

La Grand'Place est aujourd'hui majoritairement vouée à la circulation et le stationnement or elle représente l'image forte de la centralité, du centre de Brugelette.

La Grand'Place accueille aujourd'hui de l'Horeca, quelques commerces de proximité et des services administratifs (poste, banque et police), l'offre minimale pour une commune telle que Brugelette. Notons que la place de la Résistance, plus au Nord, présente aussi une offre Horeca et des petits commerces.

La structure du bâti aux alentours est constituée majoritairement par des bâtiments R+1 ; celui de la maison communale se distingue par son architecture différenciée et son gabarit plus important.

La Grand'Place est traversée par la N523 et présente, dans sa partie Nord, l'église, entourée par un parc dont la végétation et le mur d'enceinte créent une barrière visuelle entravant le dialogue entre l'église et la place. La rue de la Sucrerie y débute et assure la liaison avec le site de l'ancienne Sucrerie. La place accueille, dans sa portion Nord, le marché hebdomadaire, activité qui devrait s'y maintenir. Les fonctions de circulation et de stationnement y sont prédominantes, évinçant le rôle de convivialité et de rencontre associé à une place publique digne de ce nom. Cette situation est

renforcée par les matériaux utilisés (l'asphalte en grande partie et dalles de béton pour les trottoirs), le caractère extrêmement minéral, l'absence de mobilier urbain et la grande part dédiée à la voiture.

L'aménagement de la place devrait permettre d'affirmer la polarité de Brugelette tout en rendant la centralité plus identifiable et en renforçant l'animation et l'appropriation par ses habitants.

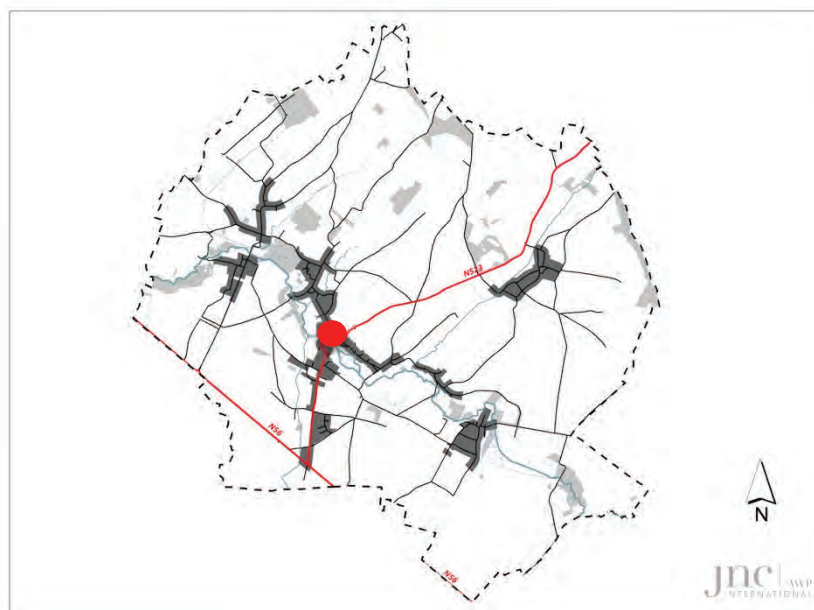
Il favoriserait également l'épanouissement de l'activité commerçante par une augmentation de son attractivité et une rehausse de la qualité du cadre de vie.

c. Origine de la demande

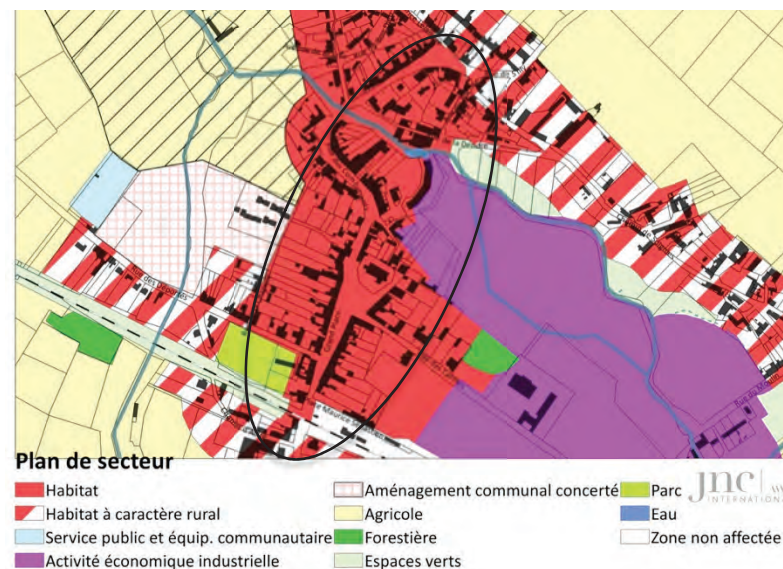
- Consultation citoyenne
- CLDR
- Commune de Brugelette
- Interview de Monsieur Claude FORTEZ du 31/10/2013
- Interview du CPAS du 08/11/2013
- Auteur de projet

d. Localisation

Le projet concerne la Grand'Place de Brugelette et les tronçons de voirie (N523) traversant le cœur central de la localité, du passage à niveau et la halte ferroviaire, au Sud, au croisement avec la Dendre jusqu'à la place de la Résistance au Nord.

e. Statut au plan de secteur

Le périmètre d'étude est majoritairement en zone d'habitat et partiellement en zone blanche (place Maurice Sébastien).



f. Statut de propriété

Les terrains convoités (N253) appartiennent à la Commune et la Région wallonne. Une partie des terrains situés face à la halte ferroviaire (place Maurice Sébastien) appartiennent à la SNCB/Infrabel.

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Accord avec le SPW DGO1 relatif à la domanialité
- Rachat des parcelles concernées ou bail emphytéotique avec la SNCB/Infrabel

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Demande de limites de domanialité auprès du SPW DGO1

c. Tâches restant à réaliser

- Rédaction d'un cahier des charges pour l'appel d'offre d'une mission d'auteur de projet
- Désignation de l'auteur de projet
- Établissement des dossiers de demande de permis d'urbanisme, d'exécution et d'adjudication
- Travaux d'exécution

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Espace public situé au centre de la commune et du village de Brugelette.
- Place principale de l'entité aujourd'hui majoritairement dédiée au stationnement et à la circulation (voirie régionale).
- Place ayant perdu son rôle polarisant et sa fonction de rencontre
- Volonté citoyenne et communale d'améliorer l'image de la Commune par le biais notamment de son cadre de vie.
- Présence de quelques commerces et du marché hebdomadaire méritant une meilleure mise en valeur.

e. Programme dans le temps

Vu les superficies et les montants nécessaires, le troisième tronçon est à prévoir en long terme. Seuls les deux premiers sont repris en court terme.

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

a. Estimation globale du coût

Fiche CT 06: AMENAGER LES ESPACES PUBLICS COMME ELEMENTS DE LIAISON ENTRE LES POLARITES ET LA DENDRE – COEUR DE BRUGELETTE								
Postes financés par le Développement Rural								
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR	
					%	Somme	%	Somme
Tronçon 1: Grand Place								
Reprofilage et travaux de voirie	5400	m ²	250,00 €	1.350.000 €				
Eclairage sur mat		ff	22.100,00 €	22.100 €				
Mobilier	12	pc	1.000,00 €	12.000 €				
Démolition-reconstruction murs en espalier, parc de l'église		ff	5.000,00 €	5.000 €				
Arbre diam. 8/16 avec fosse de plantation	18	pc	600,00 €	10.800 €				
Déplacement d'ouvrages d'art	1	ff	10.000,00 €	10.000 €				
Sous-total HTVA tronçon 1				1.409.900 €				
Sous-total HTVA				1.409.900 €		663.628 €		746.272 €
Sous-total TVAC				1.705.979 €		802.990 €		902.990 €
Tranche 1				500.000 €	40%	200.000 €	60%	300.000 €
Tranche 2				1.205.979 €	50%	602.990 €	50%	602.990 €
Dans le cadre de la convention faisabilité, l'étude de faisabilité précisera les montants des projets financés par l'ODR								
Répartition du coût total du projet								
				Coût total estimé	DR	Commune	Autre financement	
TOTAL HTVA				1.409.900 €	746.272 €	663.628 €	0 €	
TVA 21 %				296.079 €	156.717 €	139.362 €	0 €	
TOTAL TVA Comprise				1.705.979 €	902.990 €	802.990 €	0 €	

b. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW-DGO1 (Direction des routes de MONS – District d'Ath);
- SPW-DGO2 (Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques) ;

c. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- CCATM ;
- CLDR ;

- Riverains, commerces, associations ;
- Fabrique d'église ;
- SNCB - Infrabel.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre

- Objectif 1.1 : Ordonner le territoire au fil de la Dendre ;
- Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
- Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local ;
- Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;

Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager

- Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
- Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux ;
- Objectif 2.5 : Développer l'offre culturelle en complémentarité à l'offre régionale ;

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Développement du commerce et de l'horeca
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune
 - amélioration du cadre de vie
 - Création de lieu de rencontre
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Végétalisation permettant un support au réseau écologique
 - Développement de la pratique des modes doux
 - Développement de la pratique du covoiturage

c. Création d'emploi(s) envisagée

- /

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- LO 05 : Promouvoir l'utilisation de chemins et sentiers pour les déplacements doux ;
- Fiche CT 01 : Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local ;
- Fiche CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- Fiche CT 03: Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette ;
- Fiche CT 07 : Favoriser le covoiturage et les voitures partagées ;
- Fiche CT 08 : Réviser le plan communal de mobilité ;
- Fiche MT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Créer une structure d'accueil dans le parc communal de Brugelette ;
- Fiche MT 06 : Mettre sur pied un réseau de transport en commun de proximité ;
- Fiche LT 04: Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre ;
- Fiche LT 08 : Viabiliser le site de la sucrerie – créer des logements ;
- Fiche LT 09 : Restaurer et faire connaître le petit patrimoine populaire wallon (fontaines, escaliers...).

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation

- Réalisation des travaux d'aménagement phases 1, 2 et 3 (source : AC, cible : 3)

b. Indicateurs de résultat

- Nombre d'activités organisées (autre le marché hebdomadaire) sur la Grand'Place par an (source : AC¹, cible : 10)

¹ AC: Administration communale

- Nombre de créations de nouveaux commerces/services/horeca (source : AC, cible : 1)
- Nombre d'ambulants sur le marché hebdomadaire (source : AC, cible : 8)

7. ANNEXE(s)

a. Situation existante



Figure 1: Place communale de Brugelette (JNC-AWP)



Figure 2: Place communale de Brugelette (JNC-AWP)



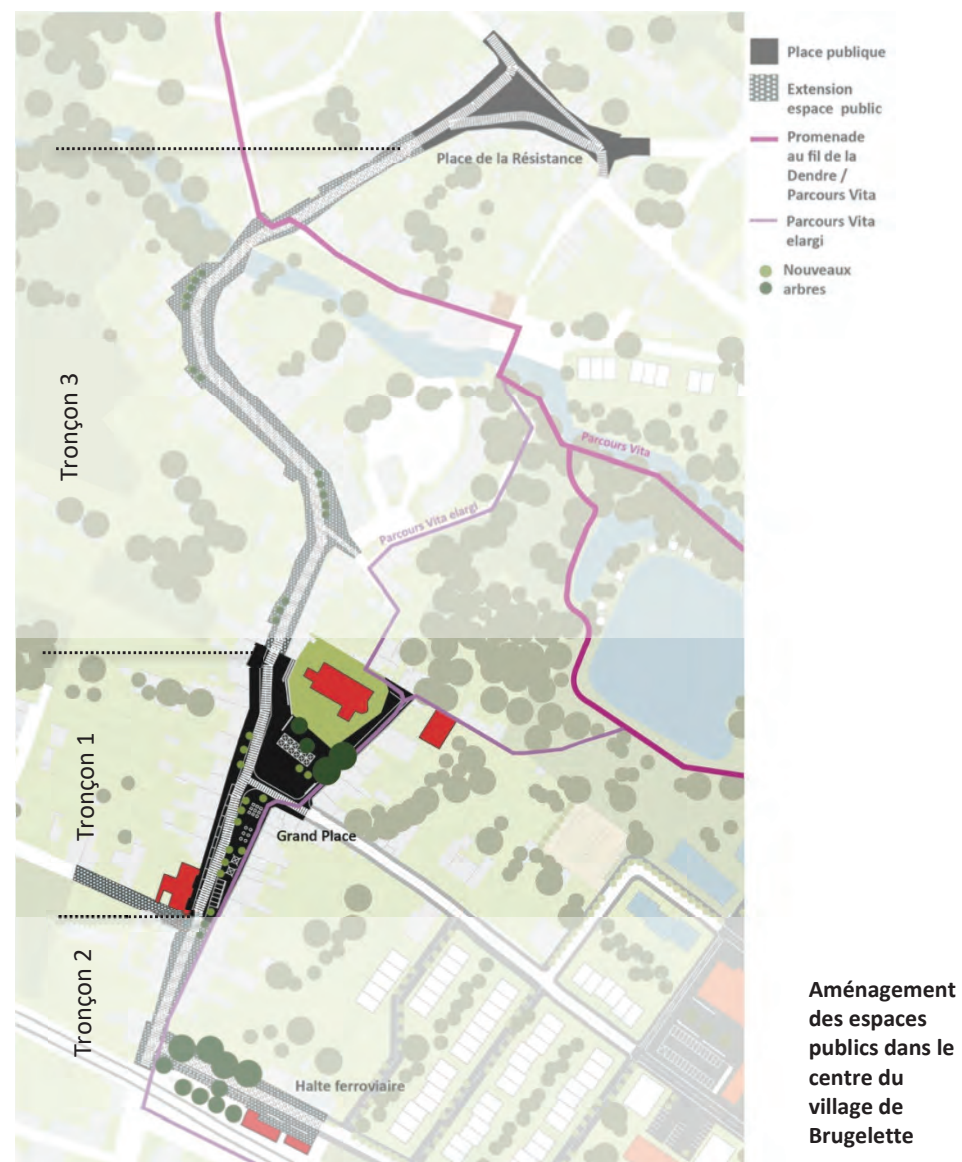
Figure 3: Horeca place communale de Brugelette (JNC-AWP)

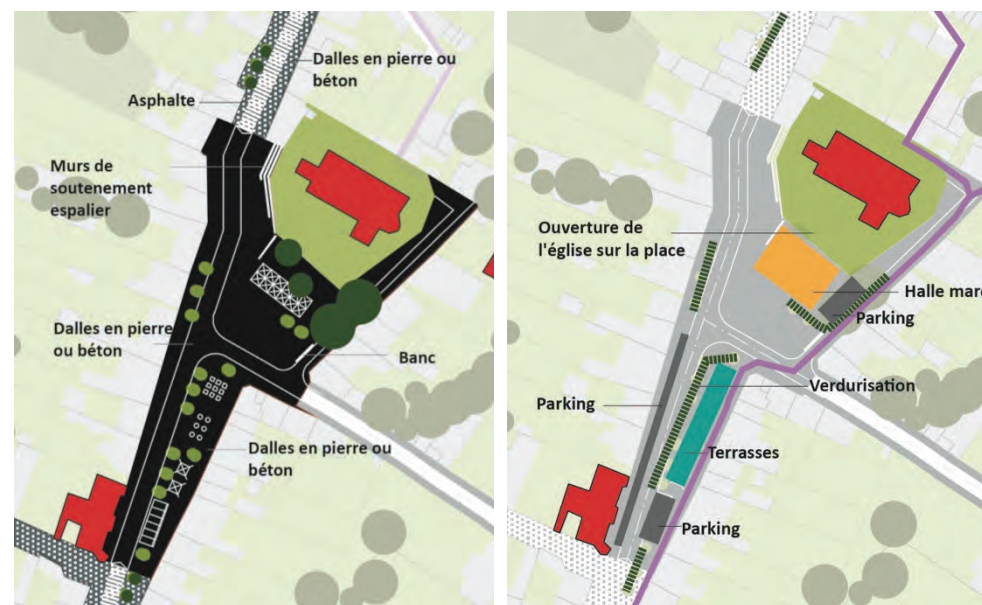


Figure 4: Commerces rue de la Sucrierie (JNC-AWP)



Figure 5: Horeca – place communale de Brugelette (JNC-AWP)

b. Principes d'aménagement (JNC AWP)



Zooms sur l'aménagement de la place (matériaux et fonctions) (JNC AWP)

c. Références

Rathausplatz, Meldorf



Mechelen (Secchi Vigano')

Schéma de
mobilité

Befferstraat, Malines



Zone piétonne, Verden (Aller) (Latz Riehl Partner)



Halle de Marché, Lyon, (Agence APS)



Halle de Marché, Lyon, (Agence APS)





PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE CT 07

FAVORISER LE COVOITURAGE ET LES VOITURES PARTAGEES

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Il s'agit de favoriser le co-voiturage par :

- Une communication appropriée et une mise en relation des personnes intéressées. Pour ce faire, la commune peut s'inscrire gratuitement sur la plateforme existante prévue à cet effet gérant les demandes et propositions des différents usagers (www.carpool.be¹) qui s'y enregistrent eux-mêmes. L'application ComOn présente les mêmes fonctionnalités et permet, via un smartphone ou une tablette de trouver l'offre de covoiturage idéale. En parallèle, la commune s'engage à promouvoir le covoiturage de façon efficace (inauguration des stations, bulletin communal, site internet...) afin que les citoyens soient au courant des moyens mis à disposition.
- La mise en place de petites infrastructures accueillantes, d'espaces de stationnement dédiés permettant :
 - o l'échange modal (accessibilité en transport en commun et en modes doux) ou le partage de véhicules;
 - o l'accueil des voitures en stationnement pendant la journée ;
 - o le contrôle social ;
 - o le renforcement des centralités et l'incitation à fréquenter les équipements communaux (services, commerces, infrastructures sportives...);
- A moyen ou long terme, le développement d'une station de mise à disposition de voitures partagées (www.cambio.be, par exemple). Ce système est un complément pour ceux qui possèdent déjà une voiture (certainement en zone rurale) ou une alternative à ceux qui ne désirent pas en acheter une.

Concrètement, dans une première phase, il est proposé d'aménager un site pouvant accueillir une dizaine de véhicules (soit un minimum de 500 m² de stationnement) aux

abords de la gare de Brugelette pour les navetteurs empruntant le train et se dirigeant vers la N56. Cette station pourrait être étendue ou un second site pourrait être aménagé ultérieurement pour desservir la future zone d'activité économique sur le site de la sucrerie (voir fiche MT 03). Un troisième point de rassemblement des covoitureurs pourrait être aménagés aux abords de la halte ferroviaire de Mévergnies.

Ces aménagements comprendront un panneau incitant à l'autopartage ainsi que des informations sur les horaires de transport en commun et les autres activités de la Commune. Tout en promouvant un aménagement léger, ils proposeront un cadre attractif assurant intégration paysagère, sécurité, confort...

b. Constat et justification

Malgré une part des déplacements individuels motorisés dans la moyenne régionale (80 %) et une part des déplacements en train largement supérieure (13 % contre 5 %), le nombre de véhicules par ménage sur la commune reste élevé (1,6 contre 1,18 pour l'arrondissement et 1,1 pour la Wallonie). Face à la centralisation de l'emploi au sein des pôles extérieurs² et la faible offre en services de proximité, Brugelette reste largement dépendante des déplacements individuels motorisés.

Face à ce constat et pour répondre aux défis d'un développement durable, le covoiturage s'affiche comme la politique minimum à mettre en place. L'accroissement du degré d'occupation des voitures permet de transporter plus de personnes de et vers le lieu de travail, ce qui contribue positivement à la maîtrise de la problématique actuelle de l'accessibilité et de la mobilité de certains pôles. En effet, dans des zones à forte pression automobile où les transports publics ont des difficultés à s'imposer, le covoiturage parvient à exposer des avantages non négligeables : économiques (partage des frais et déductions fiscales), écologiques (diminution du nombre de voitures sur la route, du bruit routier et de l'émission des gaz à effet de serre) et sociaux (convivialité).

c. Origine de la demande

- GT Mobilité 02/04/2014
- CLDR

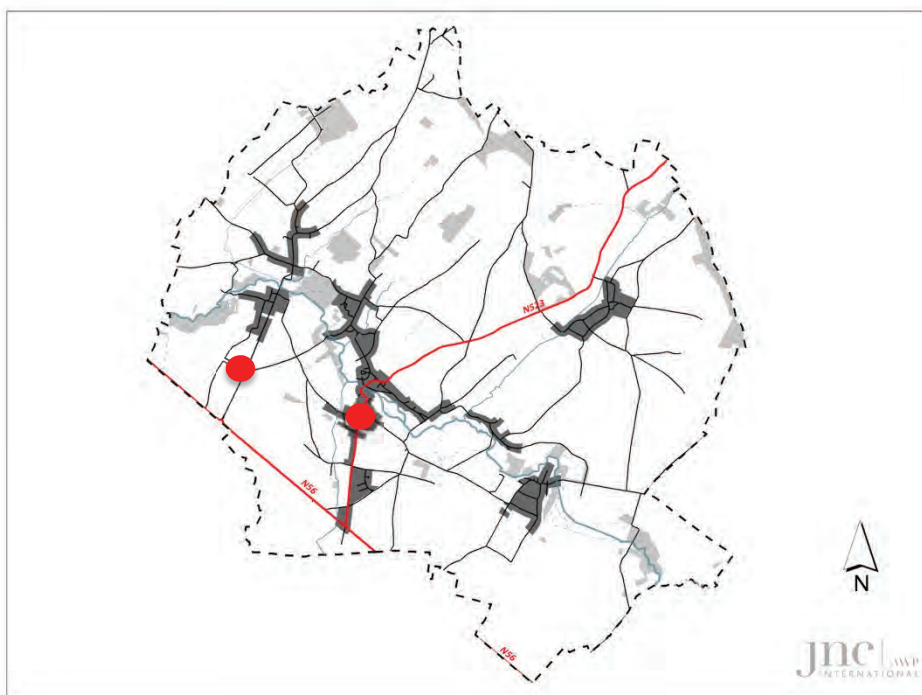
¹ Sur le site, en avril 2016, deux personnes proposaient un trajet au départ de Brugelette.

² Moins de 10 % des salariés résidant dans la commune travaillent à Brugelette – IWEPS, 2013

- Commune de Brugelette
- Auteur de projet
- Consultations citoyennes

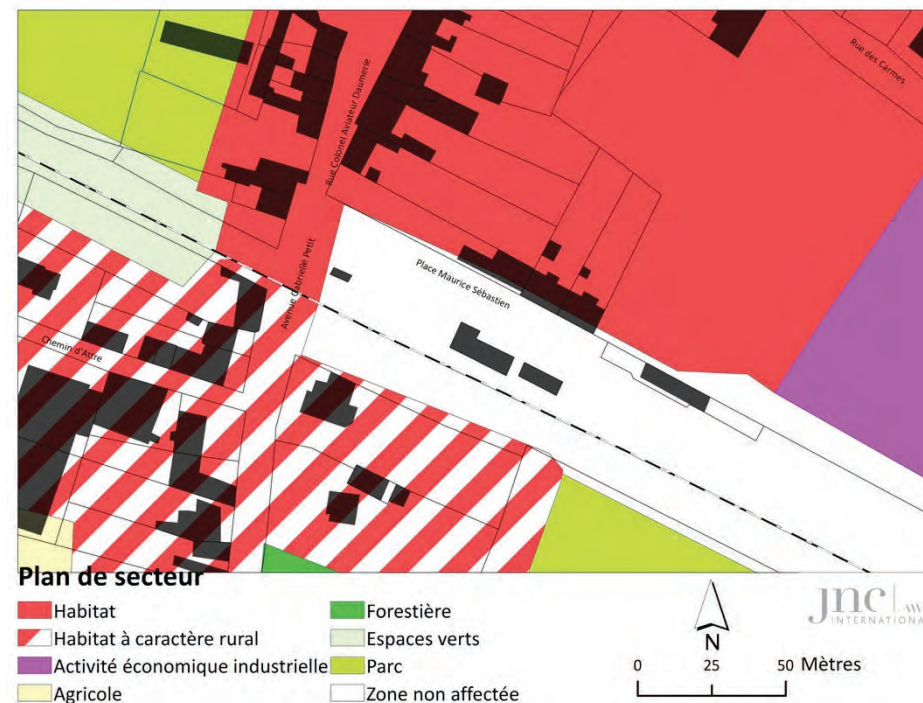
d. Localisation

- Aux abords de la halte ferroviaire de Brugelette ;
- Au sein de la zone d'activité économique à créer sur le site de la Sucrierie ;
- Aux abords de la halte ferroviaire de Mévergnies



e. Statut au plan de secteur

- Abords de la halte de Brugelette : Zone blanche
- Site de la sucrierie : zone d'activité économique industrielle – site couvert par un arrêté SRPE ;
- Abords de la halte de Mévergnies : Zone blanche



f. Statut de propriété

- Abords de la halte de Brugelette : SNCB Holding
- Site de la sucrierie : Région wallonne
- Abords de la halte de Brugelette : SNCB Holding

2. **PROGRAMME DE REALISATION**

a. Conditions préalables

- Acquisition ou droit réel sur les terrains concernés

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Réflexions entamées sur l'aménagement d'un parking de covoiturage le long des voies de chemin de fer aux abords du passage à niveau de Brugelette (côté parc communal)

c. Tâches restant à réaliser

- Adhésion à la plateforme de co-voiturage carpool.be ;
- Désignation d'un auteur de projet ;
- Réalisation du projet ;
- Adjudication des travaux ;
- Exécution des travaux.

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Action minimale et peu exigeante pour favoriser une mobilité plus durable en milieu rural

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

a. Estimation globale du coût

Fiche CT 07 : Favoriser le covoiturage et les voitures partagées									
Postes financés par une autre source de subsides									
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		Autre financement		
					%	Somme	Qui	%	Somme
Inscription et communication	1	fft	0,00 €	0 €					
Signalétique indiquant les parkings	4	p.	250,00 €	1.000 €	0%	0 €	DGO2	####	1.000 €
Acquisition	1050	m ²	24,00 €	25.200 €	####	25.200 €		0%	0 €
Aménagement du parking de la gare de Brugelette (25 emplacements)	750	m ²	200,00 €	150.000 €	####	150.000 €	DGO2 Infrabel	0%	0 €
Aménagement du parking de la ZAE (10 emplacements)	300	m ²	200,00 €	60.000 €	0%	0 €	PPP	####	60.000 €
Aménagement du parking arrêt de Mévergnies (10 emplacements)	300	m ²	200,00 €	60.000 €	####	60.000 €	DGO2 Infrabel	0%	0 €
Sous-total HTVA				296.200 €		235.200 €			61.000 €
Répartition du cout total du projet									
	Coût total estimé		DR	Commune		Autre financement			
TOTAL HTVA	296.200 €		0 €	235.200 €		61.000 €			
TVA 21 %	62.202 €		0 €	49.392 €		12.810 €			
TOTAL TVA Comprise	358.402 €		0 €	284.592 €		73.810 €			

b. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW-DGO1 (Direction des routes de Mons) ;
- SPW-DGO2 (Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques) ;
- Infrabel ;
- IDETA

c. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- AWSR ;
- TEC ;
- GACIEB ;
- Police locale

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser le potentiel présent;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local
 - Effets probables sur le développement économique
 - Diminution des coûts de déplacement pour les ménages ;
 - Effets probables sur le développement social et culturel
 - Rencontre et convivialité entre les covoitureurs ;
 - Effets probables sur le développement environnemental
 - Promotion des déplacements alternatifs, diminution du nombre de véhicules privés et donc diminution des émissions de CO₂.
- c. Création d'emploi(s) envisagée
 - Sans objet

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- LO 02 : Mettre en valeur le patrimoine carrier de Mévergnies – créer le MAP ;
- LO 05 : Promouvoir l'utilisation de chemins et sentiers pour les déplacements doux ;
- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- CT 06 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et les Dendre – Cœur de Brugelette ;
- CT 09 : Instaurer une communication positive au sein des services communaux ;
- MT 04 : Viabiliser le site de la sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux ;
- MT 06 : Mettre sur pied un réseau de transport en commun de proximité;
- MT 07 : Proposer des actions favorables à l'environnement;
- LT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - avenue de Saint-Martin ;
- LT 12 : Réhabiliter la Chapelle des Carmes en Maison rurale.

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation :

- Réalisation des zones de stationnement (Source : AC³ – cible : 3)

b. Indicateurs de résultat :

- Inscription d'adhérents à la plateforme Carpool.be domiciliés à Brugelette (source : site – cible : +5/an)
- Taux d'occupation du parking (Source : AC – cible 95 %)
- Enquête de satisfaction auprès des citoyens et des utilisateurs (Source : AC – cible : 1X/3ans)

³ AC: Administration communale

7. ANNEXE(s)

a. Fonctionnement du service Carpool à destination des communes (Taxistop pour les communes)

Outre les entreprises et les particuliers, Carpool.be est également destiné aux communes grâce à la possibilité d'un portail spécifique disponible gratuitement. Les communes peuvent s'affilier gratuitement à Carpool.be via une convention entre Taxistop et la commune. Taxistop fournit alors une carte interactive des covoitureurs à afficher sur le site communal.

Carpool.be est une banque de données de covoiturage. Chaque personne désirant trouver un partenaire pour partager sa route jusqu'au travail peut s'inscrire sur le site www.Carpool.be. En y encodant ses horaires, les jours durant lesquels l'utilisateur souhaite covoiturer, il reçoit une liste de correspondances et une visualisation sur une carte. Il peut ensuite contacter la personne afin de s'arranger et de mettre en place le covoiturage.

S'ils décident de mettre en place le covoiturage, le chauffeur et le passager se mettent d'accord sur une rétribution/ un arrangement. Taxistop conseille le prix de 0,08 €/km mais les utilisateurs sont libres de s'arranger comme ils le veulent tout en ne dépassant pas la somme totale de 0,34 €/km pour le chauffeur. Taxistop et les communes ne sont pas acteurs dans cet arrangement et ne les contrôlent pas.

En souscrivant à ce service, les communes s'engagent également à le promouvoir de façon efficace afin que les citoyens soient au courant de son existence.

b. Exemples de panneaux signalant le covoiturage



c. Exemples de parkings paysagers



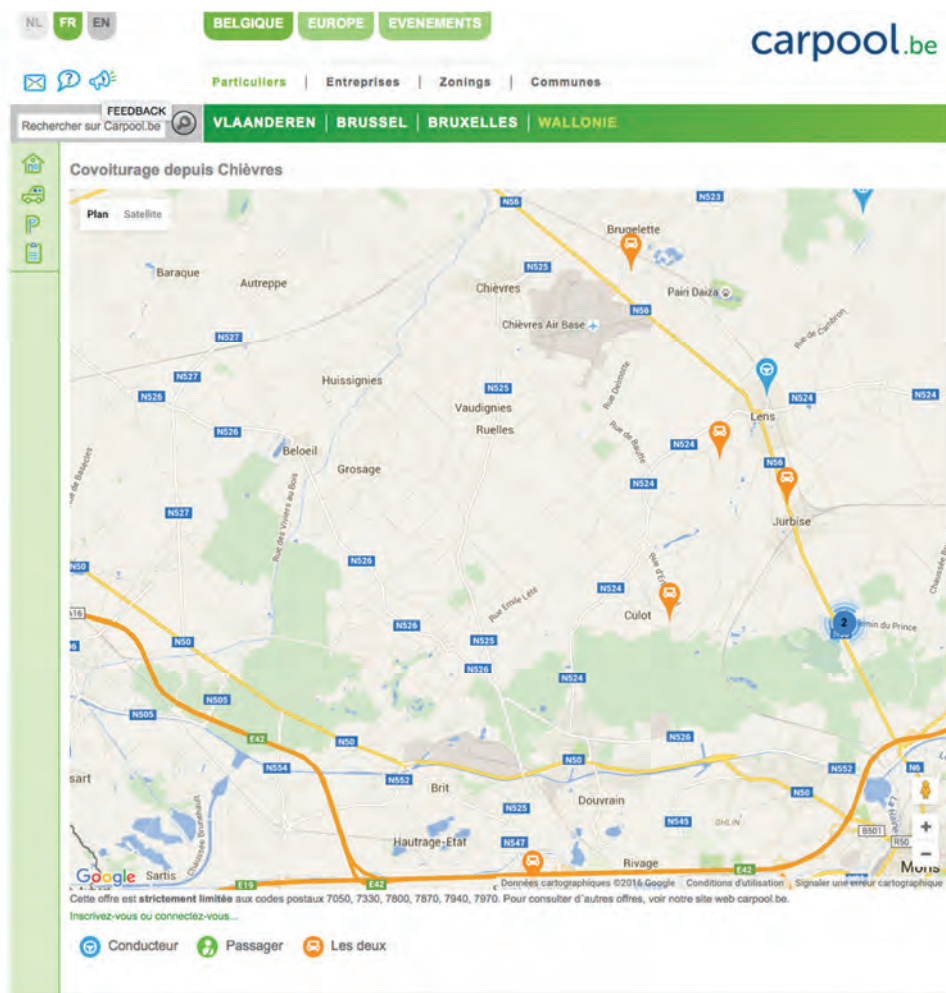
Parking à Saint-Valéry-sur-Somme (source : JNC AWP)



Parking du parc de la Deûle (Conception et source : JNC)



d. Exemple de commune inscrite sur le site de Carpool.be

Figure 1: Page s'affichant en sélectionnant la commune de Chièvres (www.carpool.be)



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE CT 08

REVISION DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITE

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Dans une commune rurale de 3.500 habitants dans laquelle se situe le parc « PAIRI DAIZA », une attraction touristique qui draine 1.700.000 visiteurs par an et ce, concentré sur 8 mois de l'année (chiffre 2015), la mobilité constitue un sujet sensible.

Le plan communal de mobilité de la commune de Brugelette a été adopté en 2010 et plusieurs actions en faveur de la mobilité ont été mises en œuvre notamment en faveur des modes doux et sécurisation aux abords des écoles, notamment à l'Institut Sainte Gertrude et à l'école Saint-Louis.

Concernant la suppression du stationnement gênant, le développement des cheminements piétons et d'itinéraires cyclables, les projet est finalisé pour la rue Maurice Lelangue et la rue Notre-Dame (plans trottoirs 2011 et 2015).

Cependant ce plan est basé sur une série de données chiffrées tant en terme de taux de fréquentation du Parc « PAIRI DAIZA » que sur les projets d'urbanisation prévu dans la commune.

Or, non seulement le Parc a triplé son nombre de visiteurs depuis 2008, en plus, le projet de reconversion du site de l'ancienne sucrerie se précise et comprend, entre autre, +/- 300 nouveaux logements ainsi que de l'activité économique locale. Notre PCM tremble sur ses bases et doit faire l'objet d'une révision.

La Révision de celui-ci sera l'occasion d'analyser de manière détaillée les caractéristiques des voiries communales et de définir une hiérarchie claire de ces voies de déplacement. Ce document, sorte de cadastre des voiries, sera très utile pour la planification des investissements nécessaires au bon entretien du réseau.

Il permettra aussi d'évaluer l'état du réseau des voies destinées aux déplacements lents et, évidemment, de proposer avec le concours des services concernés des améliorations concrètes du niveau de sécurité de tous les usagers de la route.

Cette nouvelle étude abordera autant les problématiques liées à la mobilité intra-communale qu'à la mobilité extra-communale. C'est sans doute dans ce domaine que les actions les plus porteuses de changements pourront être imaginées et définies avec le concours actif de la population, des autorités communales et des acteurs économiques. C'est ainsi que les liaisons vers les pôles proches feront l'objet d'une analyse détaillée et de propositions innovantes.

b. Constat et justification

Le projet vise le retour à une mobilité fluide : Brugelette Commune apaisée.

La gestion de l'entrée sur les parkings du Parc « Pairi Daiza » apparaît souvent défaillante et incite les automobilistes à ne plus utiliser les routes d'accès directes vers le Parc mais utiliser les petites routes de villages et donc, à nouveau aggraver la quiétude de notre commune.

Il devient urgent de disposer d'un outil actualisé de réflexion et de planification globale en matière de mobilité afin d'éviter de multiplier les initiatives dispersées sans cohérence entre elles.

Une mise à jour continue du PCM est suggérée pour pouvoir tenir compte de la mise en œuvre progressive des nombreux projets.

Il s'agit, entre autre, d'augmenter la part modale en faveur du train mais également d'intégrer les nouvelles approches et techniques que sont le covoiturage, l'autopartage, les vélos et véhicules électriques. Il devra également tenir compte des nouvelles infrastructures réalisées (création/modification de voiries) ou prévues (nouvel accès au Parc et reconversion du site de l'ancienne sucrerie de Brugelette).

Ce projet intégrera également les déplacements courts en proposant un maillage de modes doux confortables et agréables. L'aménagement de l'axe structurant au fil de la Dendre et de la Dendrellette devra relier l'ensemble des villages et des espaces publics majeurs.

c. Origine de la demande

- La Commune
- CLDR
- Groupes de Travail
- Comité de suivi du PCM
- CCATM

d. Localisation

La Commune de Brugelette

2. PROGRAMME DE REALISATIONa. Conditions préalables

- Prendre en compte les futurs projets de développement du Parc Pairi Daiza.
- Prendre en compte les travaux du groupe « sentiers » issu de l'ODR.

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Le comité de suivi du PCM existant a eu lieu le 31 août 2015 et le constat qu'une révision de ce PCM était nécessaire a été acté.
- La rédaction d'un Master Plan visant le développement du Site de l'ancienne sucrerie et dans lequel était prévus de nouveaux déplacements sécurisés (appel à projet « Quartiers Nouveaux »). Le dossier n'a pas été retenu.

c. Tâches restant à réaliser

- Désignation d'un auteur de projet
- Etude
- Mise en place des actions identifiées

d. Éléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder

- Saturation du réseau ;

- Moyens nécessaires : financiers et humains (coordination du comité de pilotage) ;
- Comité de suivi du PCM existant.

e. Programme dans le temps : priorité 1**3. ESTIMATION ET FINANCEMENT**

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Bureau d'étude pour réaliser le nouveau plan de mobilité	30.000€	Région Wallonne pour 50% Commune pour le reste

Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO1 (Direction des routes de Mons) ;
- SPW-DGO2 (Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques) ;
- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) ;
- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- CPAS ;
- CCATM ;
- CLDR ;
- Les trois implantations scolaires de l'entité ;
- CR Dendre ;
- Le Parc Pairi Daiza
- Le GACIEB
- La zone de Police
- La zone de secours prévention incendie

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre;
 - Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser le potentiel présent;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local
 - Effets probables sur le développement économique
 - Fluidifier et apaiser le trafic lié au Parc Pairi Daiza autant pour les visiteurs que pour les riverains
 - Effets probables sur le développement social et culturel
 - Gestion participative très large : Comité de pilotage et GT Mobilité
 - Effets probables sur le développement environnemental
 - créer les conditions pour favoriser la mobilité douce
 - Disposer un outil de planification globale et à long terme en matière de mobilité, de multimodalité et d'intermodalité.

c. Création d'emploi(s) envisagée

/

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- LO 05 : Promouvoir l'utilisation de chemins et sentiers pour les déplacements doux ;
- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- CT 06 : Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local ;
- CT 07 : Organiser et/ou favoriser le covoiturage ou les voitures partagées,
- LT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Gare de Mévergnies ;
- LT 04 : Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre ;
- LT 08 : Viabiliser le site de la sucrerie - Créer des logements ;

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation :

- Révision du PCM (Source : AC¹ - cible : 1)

b. Indicateurs de résultat :

- Nombre de réunions du comité de suivi du PCM (source : AC – cible : 4)
- Taux de participation aux réunions de ce comité (source : AC – cible : 50%)
- Nombre de projets « mobilité » exécutés chaque année (source : AC – cible : 1 tous les 2 ans)
- Nombre de visiteurs du Parc Pairi Daiza venus en train (source : Pairi Daiza – cible : 5%)

¹ AC : Administration Communale



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE CT 09

INSTAURER UNE COMMUNICATION POSITIVE – METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME INTERSERVICES

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

La Commune a souhaité mettre en place une dynamique interservices au sein de l'Administration communale par le biais d'une plateforme afin :

- D'élaborer une charte d'engagement communal en faveur du développement durable et d'en appliquer les principes dans la mise en œuvre des projets communaux ;
- De réaliser un plan d'actions communales en faveur du développement durable ;
- D'établir un programme d'actions internes aux services communaux afin de favoriser une dynamique de communication positive et une certaine transversalité.

Cette démarche sera concrétisée par la mise en place d'une plateforme interservices et de solutions d'éco-consommation, c'est-à-dire l'intégration progressive de critères environnementaux, sociaux et éthiques lors des appels d'offres et des achats.

b. Constat et justification

Des actions durables internes à l'administration communale permettront d'engendrer des impacts positifs dans les quatre piliers du DD (comme par exemple diminuer l'empreinte écologique de la commune), tout en améliorant son fonctionnement.

La Commune, ses services et ses projets, donneront l'exemple de bonnes pratiques ce qui facilitera l'adoption par les habitants de comportements plus responsables. L'image de la Commune et de ses gestionnaires y gagneront tant vis-à-vis de ses habitants que de l'extérieur.

c. Origine de la demande

- CLDR
- Commune de Brugelette
- Groupes de Travail

d. Localisation

Administration communale

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- /

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- /

c. Tâches restant à réaliser

- **Elaboration de la charte d'engagement communal en faveur du développement durable.** Le document sera rédigé par la plateforme interservices et approuvé par le Conseil communal.
- **Proposition d'un mode de fonctionnement** au Collège (intégrant les dispositifs existants).
- **Programme d'actions internes** élaboré sur base d'une enquête menée auprès des différents services administratifs et ouvriers.
- **Mise en œuvre** et évaluation

d. Priorité : 1

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

Communication : 500 € TVAC

- Affiches
- Enquêtes
- Mise à jour du Site internet de la commune

e. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

/

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local
 - Effets probables sur le développement économique
 - Commerce équitable
 - Effets probables sur le développement social et culturel
 - Implication du personnel communal
 - Effets probables sur le développement environnemental
 - Ce projet veut mettre le développement durable au sein des politiques quotidiennes des services de l'administration

c. Création d'emploi(s) envisagée

• /

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- CT 07 : Organiser et/ou favoriser le covoiturage ou les voitures partagées,
- MT 07 : Activer la sensibilisation, l'éducation à l'environnement et agir en sa faveur - proposer des actions favorables à la biodiversité ;

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation :

- Création d'une plateforme interservices Développement Durable (source : AC¹ - cible : 1)

b. Indicateurs de résultat :

- Nombre de réunions de la plateforme interservices Développement Durable (source : AC, conseiller en Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité – cible : 4/an)
- Nombre d'actions en faveur du développement durable (source : AC, cible : 2/an)

¹ AC : Administration Communale



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE CT 10

CREER UNE CELLULE D'INFORMATION AUX AGRICULTEURS

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

La cohabitation entre le monde agricole et les habitants suscitent parfois quelques difficultés.

Le manque de communication passe sous silence les efforts effectués par les agriculteurs en termes de gestion des paysages et de l'environnement.

La méconnaissance de la population par rapport aux MAE (mesures agro-environnementales) appliquées aux agriculteurs illustre bien ce manque de communication.

Si dans le passé, les agriculteurs supprimaient certaines haies, cette tendance s'inverse actuellement avec le maintien et la création de nouvelles haies naturelles dans une optique environnementale.

Le projet consiste à mettre en valeur les agriculteurs, à faire valoir leur savoir-faire, à préserver leur « outil de travail », à améliorer leurs revenus tout en répondant à des demandes locales.

Différentes pistes sont suggérées :

- Création d'une page internet dédiée sur le site de la Commune.
- Sensibilisation, information et communication aux mesures agro-environnementales (M.A.E.)
- Soutien à la diversification par la promotion des produits du terroir, développer les productions locales en circuit court.
- Mise en réseau avec les agriculteurs des communes avoisinantes.
- Mutualisation des séances d'information en ce compris la sensibilisation à la réhabilitation des voies vertes.

b. Constat et justification

Les agriculteurs sont peu nombreux au regard de la superficie importante en zone agricole au plan de secteur (80%) et méritent d'être soutenus dans leur activité afin de pérenniser l'activité agricole.

c. Origine de la demande

- CLDR
- Commune de Brugelette
- Groupes de Travail

d. Localisation

La Commune de Brugelette

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

Néant

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Actualisation de la liste des agriculteurs encore actifs.

c. Tâches restant à réaliser

- Mise en place de la plateforme d'information
- Mise en réseau des agriculteurs
- Dédier un espace dans le Bulletin communal dédié à l'Agriculture visant à sensibiliser la population au caractère agricole de la commune et promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les habitants et les agriculteurs.

d. Priorité : 1

3. ESTIMATION ET FINANCEMENT

a. Estimation globale du coût

Néant

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) ;
- CCATM ;
- CLDR ;
- CR Dendre ;
- Agriculteurs ;

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre;
 - Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Soutien de la dynamique locale
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune
 - Partager son expérience du métier, favoriser la communication
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Mesures agro-environnementales
 - Lutte contre l'érosion des sols
 - Restauration des voies vertes

c. Création d'emploi(s) envisagée

• /

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- CT 06 : Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local ;
- MT 04 : Viabiliser le site de la sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux ;
- MT 07 : Activer la sensibilisation, l'éducation à l'environnement et agir en sa faveur - proposer des actions favorables à la biodiversité ;
- LT 04 : Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre ;

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation :

- Mise en place de cellule d'information (source : AC¹ - cible : 1)
- Mise en réseau des agriculteurs (source : AC – cible : 1)

¹ AC : Administration Communale

- Espace disponible dans le bulletin communal (source : AC – cible : 1 page maximum)
 - Page d'information dédiée à l'agriculture sur le site internet communal (source : AC – cible : 1)
- b. Indicateurs de résultat :**
- Nombre de réunions de la cellule (source : AC – cible : 2/an)
 - Nombre d'article paru (source : AC – cible : 1/bulletin)
 - Nombre de vues de la page internet dédiée à l'agriculture (source : AC – cible : 200/an)



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE MT 01

AMENAGER LES ESPACES PUBLICS COMME ELEMENTS DE LIAISON ENTRE LES POLARITES DE LA DENDRE – CŒUR DE MEVERGNIES

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise l'aménagement du cœur de Mévergnies (à savoir jardin équipé au regard de la stratégie du PCDR), la requalification du cœur de village dans le but d'améliorer la cohérence du paysage et d'offrir un lieu de qualité comme support à la rencontre et à la convivialité villageoise dans le respect des modes doux de déplacement.

Il s'agira avant tout de :

- Promouvoir un esprit communautaire et une fierté des habitants vis-à-vis de leur commune à travers la création d'espaces conviviaux et de rencontre ;
- Maintenir et renforcer une dynamique sociale des pôles secondaires et améliorer leur attractivité et le cadre de vie ;
- Rendre visible les liens avec les circuits piétons existants et à venir, notamment celui le long de la Dendre ;
- Promouvoir l'identité communale par un aménagement cohérent des différentes places et espaces publics (mobiliers urbains similaires, par exemple) ;
- Valoriser le petit patrimoine local et notamment les pierres et pavés caractéristiques de la localité et représentatifs de l'activité d'extraction historique.

Les espaces publics visés sont la place de Mévergnies, les rues Saint-Gervais et des Carrières dans leurs tronçons compris entre la Dendre (halte du moulin de Mévergnies) et la rue Saint Joseph ainsi que les rues contournant l'îlot de l'église, soit, les rues de la Procession et Petit marais.

Concrètement, il s'agira de :

- Créer des zones de convivialité par un apport végétal et l'implantation de mobilier adéquat (bancs, support vélo, poubelles, etc.) le long de l'ensemble de l'espace réaménagé ;

- Reprofiler la voirie en atténuant la linéarité de la bande roulante en vue de réduire la vitesse des déplacements motorisés ;
- Aménager des trottoirs confortables afin de favoriser le déplacement piéton et cycliste (et PMR) plutôt que la voiture ;
- Aménager l'espace public de la rue du Petit Marais dont la configuration permet l'aménagement d'un espace de convivialité capable d'accueillir des manifestations locales ;
- Organiser le raccordement en eau et en électricité de l'espace public afin de faciliter l'accueil de manifestations locales (Ducasse de Mévergnies, concerts, fêtes de village, marché ...) ;
- Utiliser les matériaux naturels et locaux, comme la pierre du pays très présente dans les constructions villageoises, ainsi que le bois dans les aménagements.

b. Constat et justification

Ce village linéaire dont les limites sont peu perceptibles, s'étend principalement le long des rues Saint-Gervais et des Carrières et comprend deux espaces publics légèrement aménagés : le parvis de l'église et la place « rouge » (espace libre innommé longeant la rue Saint-Gervais et recouvert de gravillons rouges), tous deux protégés de la circulation par des bornes et de la végétation.

La traversée de la Dendre y est assez visible et mise en valeur par des éléments construits patrimoniaux (moulin de Mévergnies).

Si les espaces cités ci-dessus participent au cadre de vie villageois, les voiries qui les traversent et relient sont délabrées (superposition de pavés et asphalte) et peu sécurisantes.

En effet, la longueur de cette traversée de village ainsi que la linéarité de la voirie incitent à la vitesse et défavorisent largement les usagers non motorisés, d'autant plus que les trottoirs y sont étroits voire inexistantes.

Citons encore le potentiel que représente l'élargissement existant de la rue du Petit Marais à l'arrière de l'église pour accueillir des manifestations locales ou encore des terrasses.

Au sein du cœur de village il n'y a que très peu de mobilier favorisant la détente et la rencontre.

Actuellement les dynamiques sociales et de convivialité sont soutenues notamment par les associations « Quartiers d'Art » et « Mévergnies Art et Pavés » actives dans la valorisation du petit patrimoine local.

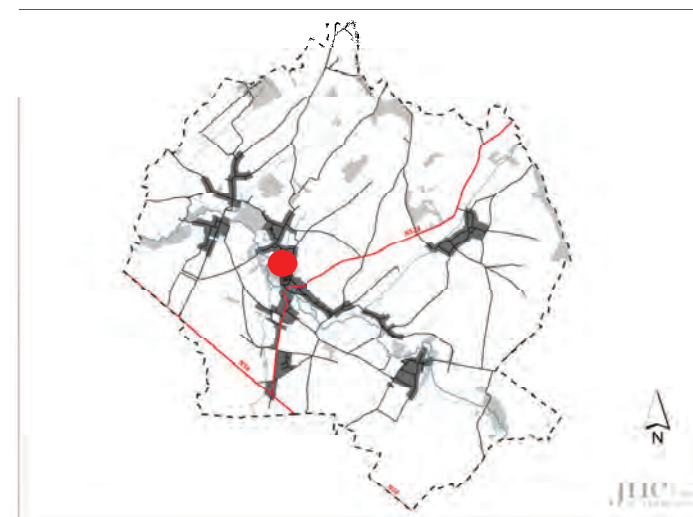
L'aménagement unitaire des lieux supra cités permettrait non seulement de favoriser un usage polyfonctionnel des espaces publics et un partage plus équitable des voiries mais contribuerait également à relier celui-ci à l'artère de déplacement doux et de tourisme constitué par le réseau de promenades le long de la Dendre, favorable au désenclavement de la localité (cf. fiche CT 02).

c. Origine de la demande

- CLDR
- Commune de Brugelette
- SI Mévergnies 05/12/2013
- Auteur de projet
- Consultation citoyenne

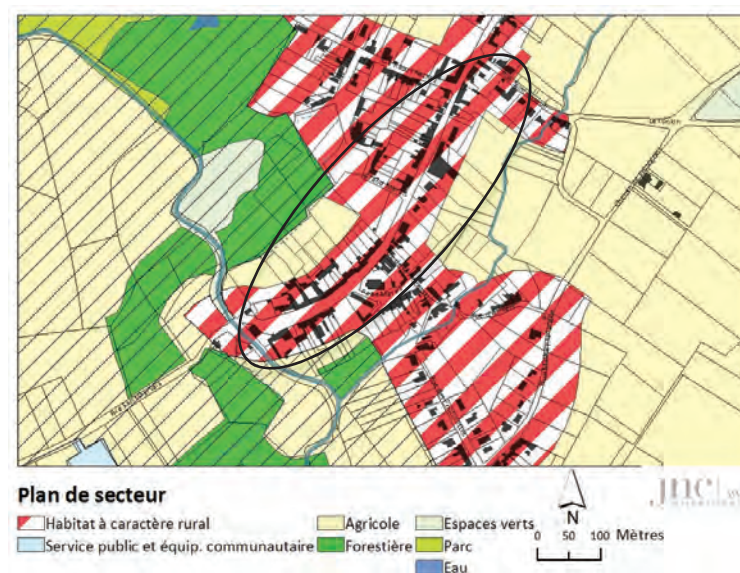
d. Localisation

Les espaces publics concernés sont la place de Mévergnies, les rues Saint Gervais et des Carrières dans leurs tronçons compris entre la Dendre et la rue Saint Joseph ainsi que les rues contournant l'îlot de l'église, soit, les rues de la Procession et Petit marais.



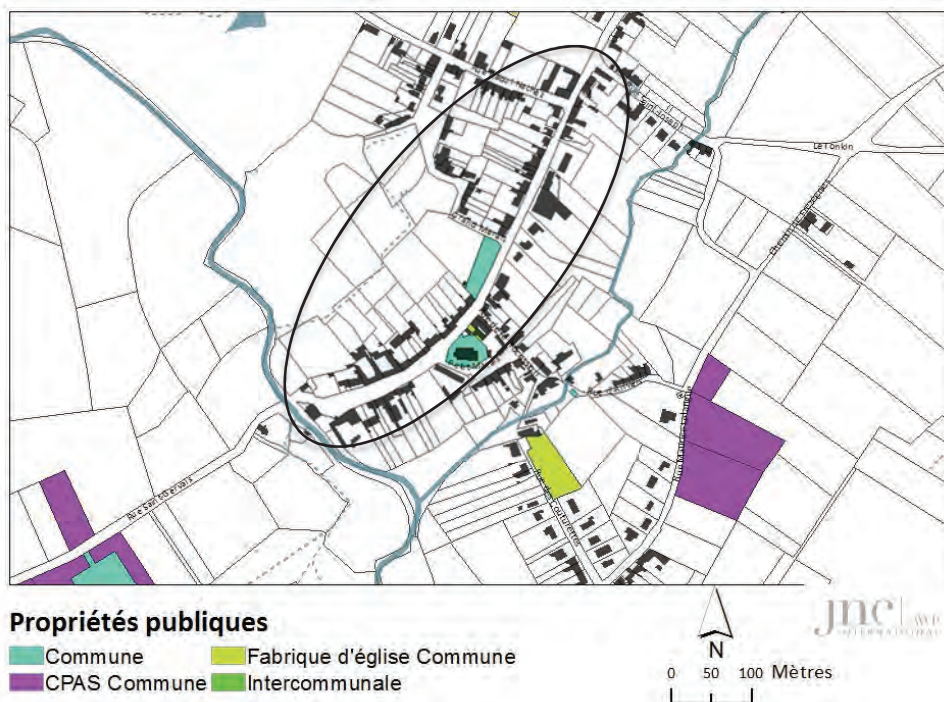
e. Statut au plan de secteur

La zone concernée est reprise en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.



f. Statut de propriété

Les espaces publics concernés appartiennent à la commune.



2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Sans objet.

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Sans objet.

c. Tâches restant à réaliser

- Rédaction d'un cahier des charges pour l'appel d'offre d'une mission d'auteur de projet
- Désignation de l'auteur de projet
- Établissement des dossiers de demande de permis d'urbanisme, d'exécution et d'adjudication
- Travaux d'exécution

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Dynamique du Quartiers d'art et de l'association Mévergnies Art & Pavés porteuses du projet.

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

a. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW-DGO2 (Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques) ;
- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) – Département de l'Etude du milieu agricole – Département du développement rural ;
- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie) – Direction du Patrimoine ;

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO2 (Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques) ;
- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- CCATM ;

- CLDR ;
- Comité de la Ducasse de Mévergnies ;
- Riverains ;
- Association Art & Pavés

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre ;
 - Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux ;

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Amélioration de l'attractivité
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et du cadre de vie
 - Création d'un lieu de rencontre à échelle micro-locale
 - Sécurisation des mobilités piétonnes et cyclistes
 - Mise en valeur du patrimoine
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Promotion des déplacements lents
 - Valorisation des espèces indigènes
 - Aménagements proposés en matériaux naturels et durables

c. Création d'emploi(s) envisagée

- ...Sans objet

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- L0 02 : Mettre en valeur le patrimoine carrier de Mévergnies – créer le MAP ;
- L0 05 : Promouvoir l'utilisation de chemins et sentiers pour les déplacements doux ;
 - Fiche CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal
 - Fiche CT 03 : Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette
 - Fiche MT 06 : Mettre sur pied un réseau de transport en commun de proximité
 - Fiche LT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Avenue Saint-Martin;
 - Fiche LT 04 : Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre
 - Fiche LT 09 : Restaurer et faire connaître le petit patrimoine populaire wallon

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation

- Réalisation des travaux d'aménagement (source : AC, cible : 1)

b. Indicateurs de résultat

- Nombre d'activités organisées dans le village par an (source : AC, cible : 5)

7. ANNEXE(s)

a. Situation existante



Figure 1: Parvis de l'église réaménagé (Google)



Figure 2: Rue Saint-Gervais et place « rouge » (JNC-AWP)



Figure 3: Traversée de village avec revêtement dégradé (JNC-AWP)



Figure 4: Elargissement de la rue Petit Marais (Google)

b. Principes d'aménagement (JNC AWP)c. Références

Figure 5: Rénovation du centre de Mechelen, Studio Secchi et Viganò



Figure 6: Renouvellement de la rue Hospital à Randers (byMUNCH)



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE MT 02

AMENAGER LES ESPACES PUBLICS COMME ELEMENTS DE LIAISON ENTRE LES POLARITES DE LA DENDRE – CREER UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DANS LE PARC COMMUNAL DE BRUGELETTE

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise la valorisation du parc communal (jardin équipé au regard de la stratégie) au centre de Brugelette, infrastructure publique majeure de la commune largement reconnue par la population, notamment par l'installation d'un kiosque.

Il s'agira concrètement de :

- Aménager un réseau de déplacement pour les modes doux traversant le parc ;
- Y intégrer un Parcours Vita avec des jalons sportifs. Ce parcours se prolongerait sur le cœur de Brugelette (cf. CT 06) et dans le nouveau quartier de la Sucrierie rejoignant ainsi le réseau de promenades de la Dendre ;
- Créer une plaine de jeux pour enfants ;
- Construire un kiosque.

Le projet vise encore l'organisation d'événements culturels et sportifs valorisant ce lieu qualitatif de Brugelette en lien avec les structures existantes telles la bibliothèque ou encore les clubs sportifs : lecture dans le parc, pique-niques culturels, compétitions sportives, événements musicaux, etc.

b. Constat et justification

Localisé à proximité immédiate du centre du village de Brugelette, le parc communal couvrant une superficie de plus de 15 ha, comprend en son sein :

- l'école communale de Brugelette et sa salle omnisport ;
- un terrain de basketball et un terrain de pétanque ;
- deux terrains de football et deux terrains de tennis,
- un verger,
- de larges pelouses et zones arborées,
- des anciennes écuries réaménagées en logement (projet du plan d'ancrage 2012) et en salle polyvalente accueillant notamment la maison des jeunes et une radio locale.

Il est traversé d'est en ouest par un chemin en terre battue.

Plusieurs manifestations récurrentes à portée communale voire supra communale y ont lieu : Carrefour des générations, Foire agricole, Marche gourmande, Marche des Géants lors des « 400 coups » dans le cadre de Mons 2015....

Un lieu de représentations scéniques extérieures, tel un kiosque, a également été évoqué comme manquant au sein du Parc.

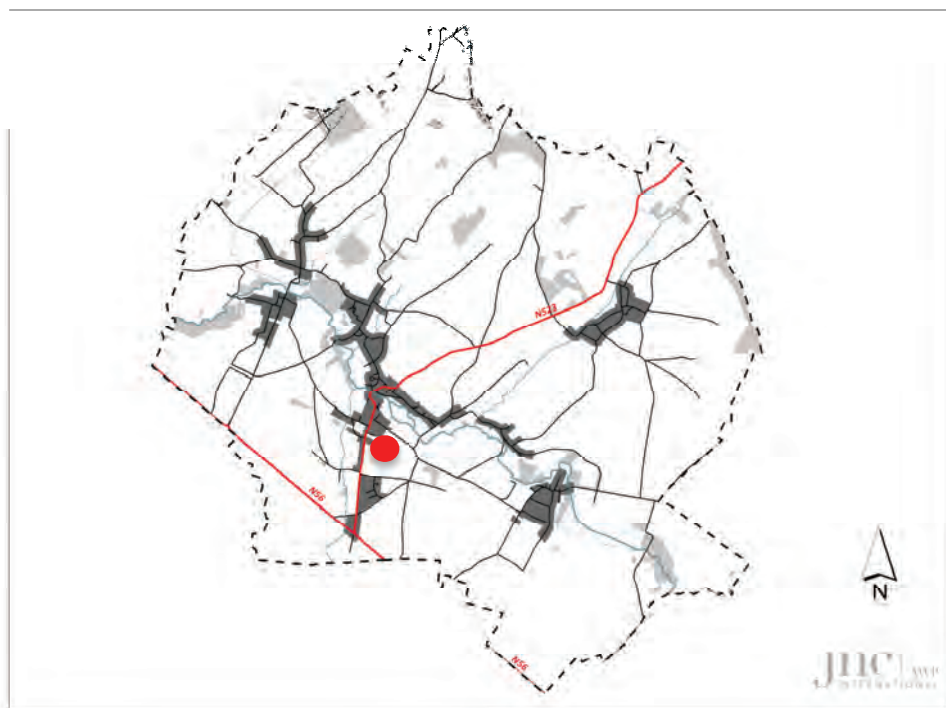
L'aménagement d'une **aire de jeux** pour enfants et d'un **parcours Vita** dans le prolongement du quartier de la sucrierie et de la place communale réaménagée permettrait d'apporter une dimension supplémentaire de rencontre au site du parc communal et de répondre ainsi à un manquement identifié dans le cadre du diagnostic socio-économique.

c. Origine de la demande

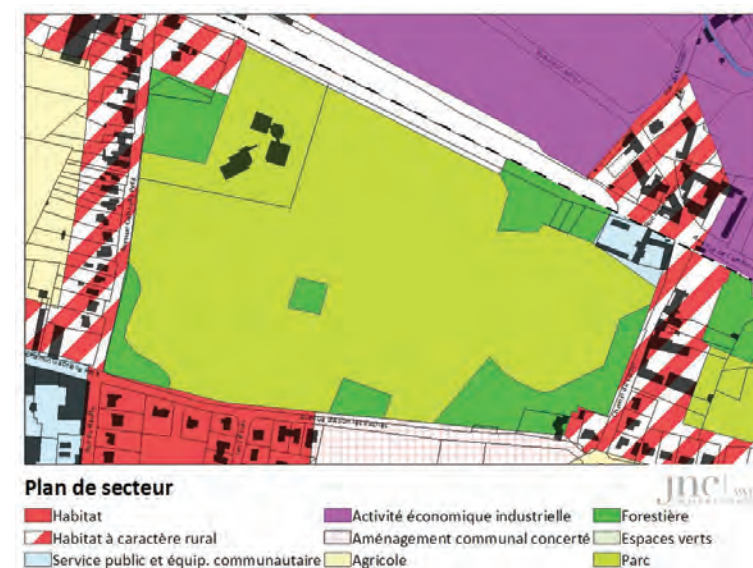
- CLDR
- Commune de Brugelette
- Interview : Maison des Jeunes « Chardons » 18/10/2013 ;
- Interview : Patro 22/10/2013 ;
- Interview : AMO « Arpège » 19/04/2016 ;
- Consultation citoyenne
- Auteur de projet

d. Localisation

Le projet concerne le Parc de Brugelette, situé entre l'avenue Gabrielle Petit (N523), l'avenue d'Avon les Roches, le chemin du Cadet et les voies de chemin de fer à Brugelette.

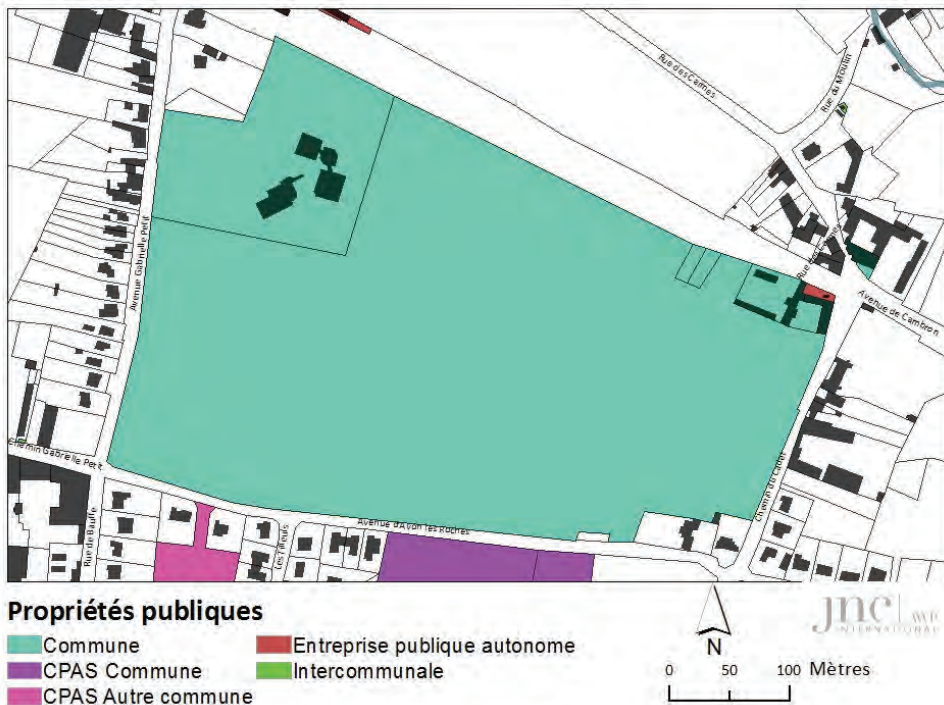
e. Statut au plan de secteur

Les parcelles concernées sont situées en zone de parc au plan de secteur.



f. Statut de propriété

Les parcelles concernées appartiennent à la commune.



2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Néant.

g. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Néant.

h. Tâches restant à réaliser

- Etablissement des dossiers de demande de permis d'urbanisme et d'exécution
- Travaux d'exécution

i. Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Animation et activités évenementielles et/ou récurrentes déjà organisées au sein du parc (Foire agricole, Summerday Festival, Marché artisanal, la nuit à la belle étoile, Marche des Géants lors des « 400 coups » dans le cadre de Mons 2015...) ayant toutes leur succès et étant appréciées pour le cadre;
- Absence de plainte de jeux sur le territoire communal.

j. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

a. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW-DGO1 (Direction Générale Opérationnelle des infrastructures sportives – Infrasports).

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale) :

- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) – Département de l'Etude du milieu agricole – Département du développement rural ;
- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- CCATM ;
- CLDR ;
- IMP Sainte-Gertrude
- Ecoles ;
- Associations sportives ;
- Maison des Jeunes ;
- MCA ;
- Riverains.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser le potentiel présent ;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique

- Soutien aux activités de promotion de l'économie locale (foire agricole)
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Mise à disposition d'infrastructures sportives
 - Soutien à l'activité culturelle communale
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Valorisation du patrimoine arboré
 - Développement de mesures favorables à la biodiversité (vergers, prés fleuris, toiture végétale...)

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- LO 05 : Promouvoir l'utilisation de chemins et sentiers pour les déplacements doux ;
- CT 01 : Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local ;
- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- CT 03 : Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette ;
- CT 06 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Cœur de Brugelette ;
- LT 10 : Construire de nouvelles infrastructures sportives dans le parc communal ;

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation

- Réalisation des travaux (Parcours Vita, plaine de jeux, kiosque (source : AC¹ - cible : 3)

b. Indicateurs de résultat

- Nombre d'activités sportives/culturelles organisées par an dans le parc (source : AC - cible : 10)

7. ANNEXE(S)

a. Situation existante (photos JNC AWP)



Figure 1: Parc communal - Vue depuis le chemin du Cadet



Figure 2: Parc communal - accès rue Gabrielle Petit



Figure 3: Terrains de sport - Parc communal

b. Principes d'aménagement (JNC AWP)



¹ AC: Administration communale



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE MT 03

VIABILISER LE SITE DE LA SUCRERIE – CREER UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise à offrir une structure d'accueil adapté « mixte » (avec ou sans handicap) pour les enfants de 0 à 3 ans.

De manière à instaurer une centralité au sein du quartier nouveau et à gérer le patrimoine communal, il est proposé d'installer cet équipement au sein des bâtiments communaux inoccupés hérités de l'ancienne sucrerie. Une étude de faisabilité déterminera si le bâtiment actuel peut être maintenu en procédant à une restauration lourde ou si une démolition/reconstruction est plus adaptée.

Même si elles suivent toutes une mission commune, à savoir, organiser l'accueil en vue de permettre à la fois aux enfants de s'épanouir et aux parents de mieux concilier vie privée et vie professionnelle, il existe différents types de structure d'accueil.

Cette structure d'accueil pourrait être associée à une maison multiservice et une séniorie.

b. Constat et justification

Le taux de couverture de la petite enfance¹ est très inférieur à l'objectif européen (14 % contre 33 %) et cela a été souligné par les citoyens lors de la consultation. Actuellement seulement une vingtaine de places en structure d'accueil sont disponibles sur Brugelette pour les enfants âgés de 0 à 3 ans. Ces places sont proposées par un service d'accueillantes d'enfants conventionnées, l'ASBL « La Babillarde » et les « Papillons » (agréées et subventionnées par l'ONE).

Or, le service à la Petite enfance permet de renforcer l'attractivité communale en visant particulièrement les jeunes couples et par conséquent en assurant l'équilibre des catégories démographiques et donc la mixité sociale.

De plus, la présence d'une structure d'accueil pour la petite enfance associée aux écoles maternelles et primaires, favorise la rencontre entre parents et le maintien des enfants sur le territoire. Enfin, ces équipements participent à la vitalité des autres équipements publics. En effet, l'obligation de déposer son enfant dans une autre commune risque d'inciter les parents à prendre des habitudes organisationnelles qu'ils pourraient perpétuer pour la suite du parcours au détriment des écoles locales et d'une mobilité raisonnée.

Le pré-gardiennat communal a été fermé car il n'était pas viable d'un point de vue financier sans les subsides octroyés par l'ONE.

L'IMP Sainte-Gertrude a par contre marqué son intérêt de créer une crèche « mixte » (accueil d'enfants avec ou sans handicap).

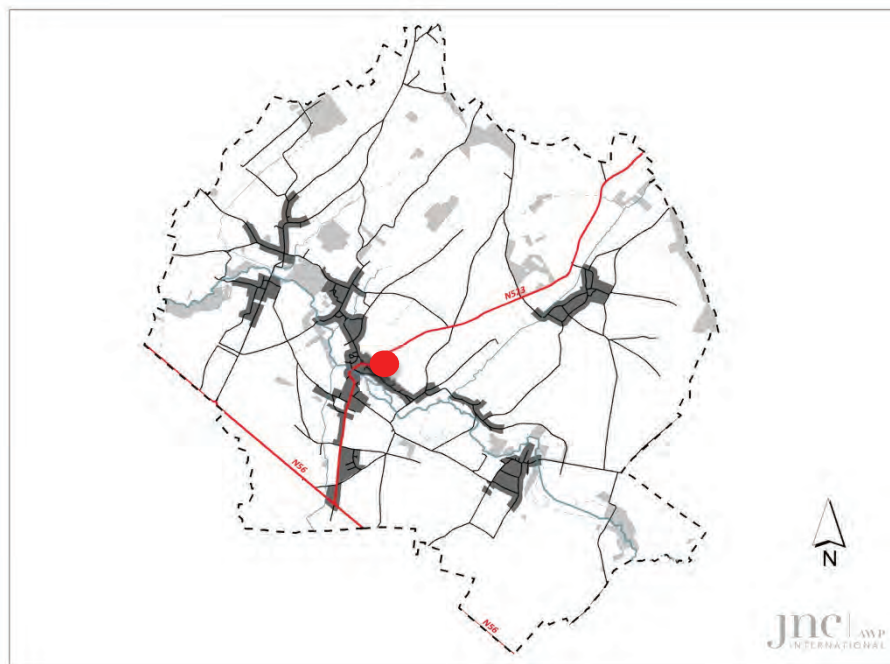
c. Origine de la demande

- Interviews : Claude FORTEZ 31/10/2013, Ecole secondaire Sainte-Gertrude 07/11/2013, IMP Sainte-Gertrude 08/11/2013, CPAS 08/11/2013 ; Directions des écoles primaires 29/01/2014
- GT Culture 28/01/2014
- Tables-rondes Site de la Sucrerie 07/05/2014, 19/01/2016 & 11/03/2016
- CLDR
- Commune de Brugelette
- Consultation citoyenne
- ONE
- Auteur de projet
- IMP Sainte-Gertrude

¹ Le taux de couverture de la petite enfance est le rapport entre la capacité d'accueil et le nombre d'enfant en âge d'être en structure d'accueil

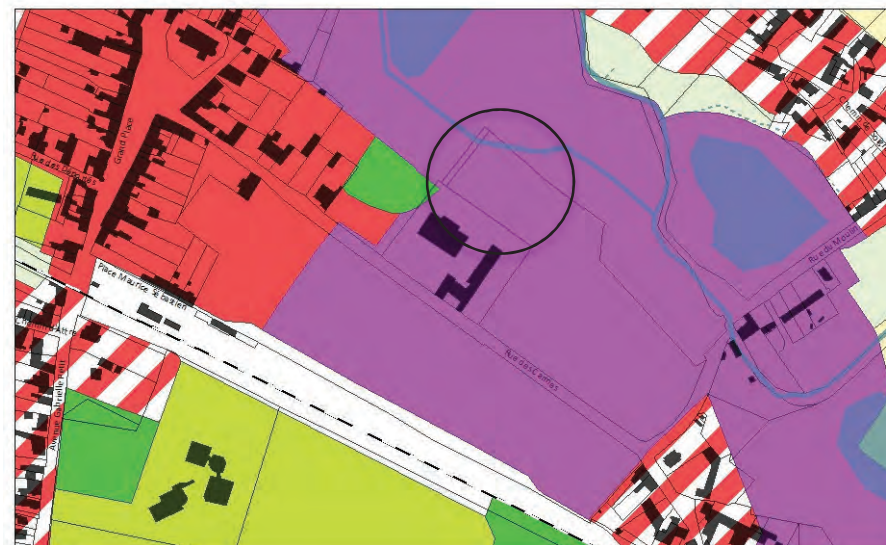
d. Localisation

Bâtiment de l'ancienne sucrerie



e. Statut au plan de secteur

Le périmètre est actuellement repris en zone d'activité économique industrielle réhabilitée selon le SRPE en zone d'équipements communautaires et services publics.

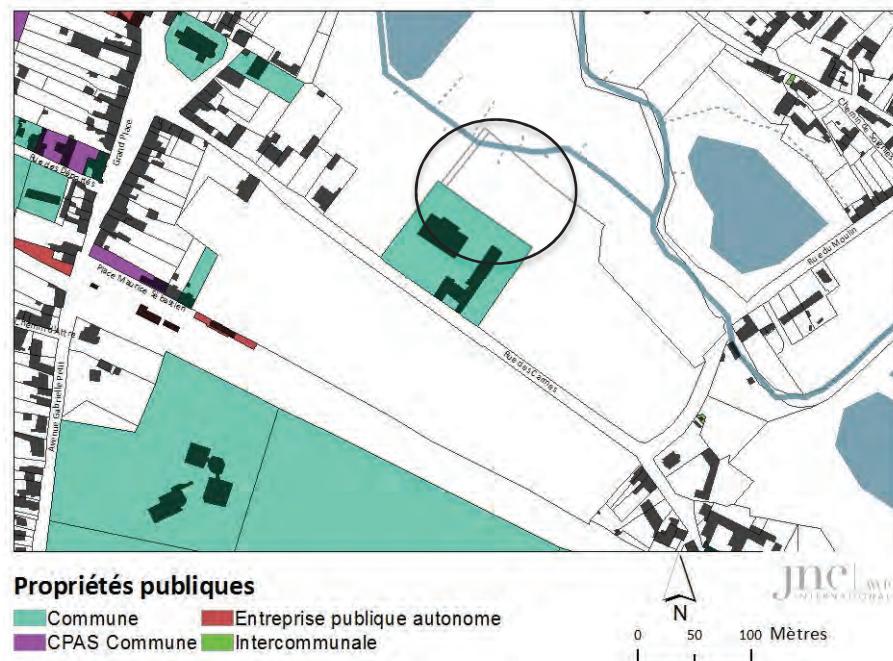


Plan de secteur

Habitat	Aménagement communal concerté	Espaces verts
Habitat à caractère rural	Agricole	Parc
Activité économique industrielle	Forestière	Zone non affectée

f. Statut de propriété

Le bâtiment de l'ancienne sucrerie appartient à la Commune.

2. **PROGRAMME DE REALISATION**a. Conditions préalables

- Identification de la structure d'accueil la plus adaptée

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Etude de faisabilité au sein du bâtiment de l'ancienne sucrerie

c. Tâches restant à réaliser

- Désignation d'un auteur de projet
- Obtention d'un permis
- Désignation d'une entreprise
- Adjudication des travaux
- Mise sur pied d'une structure de gestion

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- En raison de la fermeture de l'ancienne structure d'accueil communale (dû au coût financier de son exploitation) la Commune ne souhaite pas assurer la gestion d'un tel établissement.

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRESa. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW-DGO6 (Direction de la promotion de l'emploi);
- Fédération Wallonie-Bruxelles (Plan cigogne : Au fil de l'eau) ;
- ONE ;

b. Partenaires potentiels

- SPW-DGO4 (Direction de Mons) ;
- Province du Hainaut
- CPAS ;
-
- ALE
- IMP Sainte-Gertrude ;

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIREa. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.1 : Ordonner le territoire au fil de la Dendre;
 - Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.2 : S'inscrire dans une logique supra-communale de développement;
 - Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés;
 -

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Création d'emplois sur le territoire communal
 - Soutien au maintien des écoles communales
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune
 - Réponse aux besoins des habitants
 - Eveil des enfants
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Bâtiment exemplaire en terme d'économie énergétique et accueil de la biodiversité
 - Réduction des distances de parcours des jeunes parents

c. Création d'emploi(s) envisagée

- 9 ETP (puéricultrices, technicienne(s) de surface, infirmière(s) sociale(s)) – fonction de la capacité de la structure

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- L0 04 : Promouvoir des logements Kangourou ;
- L0 07 : Viabiliser le site de la sucrerie – Projet « Quartier nouveau » ;
- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- CT 01 : Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local ;
- MT 04 : Viabiliser le site de la sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux ;
- LT 06 : Créer des Logements « Tremplin » pour jeunes ménages ;
- LT 07 : Créer une maison multiservices ;
- LT 08 : Viabiliser le site de la sucrerie - Créer des logements ;
- LT 11 : Créer un home pour personnes âgées.

6. INDICATEUR(S) DE RESULTATa. Indicateurs de réalisation :

- Réalisation et ouverture de l'établissement (Source : AC - cible : 1)

b. Indicateurs de résultat :

- Nombre de places créées (Source : ONE – cible : 36)
- Taux d'occupation de l'établissement (Source : ONE – cible : 100 %)
- Nombre d'emploi(s) crée(s) (Source : AC – cible : 9)

7. ANNEXE(S)

a. Différents types de structures d'accueil

Tableau I – Les différents types de structures d'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles		
Mieux d'accueil 0-3 ans	Statuts	
	Autorisé et/ou agréé, mais non subventionné	Autorisé, agréé et subventionné par l'ONE
Collectif	Maison d'enfants (ME)	Crèche
	Halte d'accueil	Crèche parentale
		Prégardiennat
		Maisons communales d'accueil de l'enfance
Familial	(co-)accueillante autonome	Service d'accueillantes conventionnées

Figure 1: Différents types de structures d'accueil de la petite enfance (Fédération Wallonie-Bruxelles)

b. Référence pour une maison multiservice



Figure 2: Maison de la santé à Vézelay (Fr) (Bernard Quirot)



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE MT 04

VIABILISER LE SITE DE LA SUCRERIE- DEVELOPPER UN PARC D'ACTIVITE RURAL COMPRENANT UN COMPLEXE D'ATELIERS RURAUX

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise la création d'emplois par l'aménagement d'un lieu approprié à l'accueil d'entreprises, et ce, en réponse aux préoccupations de la commune de Brugelette et du GACIEB, tous deux soucieux de redresser et renforcer le tissu économique local et d'accroître l'attractivité communale vis-à-vis des acteurs économiques locaux et extérieurs. L'objectif final recherché est de faire éclore un dynamisme économique local et de promouvoir la diversification des activités rurales.

Il s'agira donc de:

- Développer et équiper un parc d'activités économiques modulable et spécifique de haute valeur de durabilité permettant la mise à disposition de parcelles appropriées destinées aux TPE et PME au sein du site de la Sucrierie sur environ 2,5 ha. Ce parc répondrait à la demande en milieu rural notamment en valorisant l'accessibilité ferroviaire;
- Mettre en place un atelier rural comprenant un ou plusieurs espaces modulables (ateliers) ainsi qu'un ou plusieurs bureaux administratifs équipés de sanitaires pour une surface totale d'environ 800 m²;

« Loué pour une durée limitée par la Commune aux TPE et PME, l'atelier rural a pour fonction de faciliter le lancement de jeunes entreprises en leur évitant des investissements lourds de départ pour l'achat d'un bâtiment. Il les soutient donc pendant la période généralement reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise en les débarrassant momentanément d'un souci important.

Dans le même esprit, l'atelier rural peut aussi héberger des entreprises en voie d'expansion ou de diversification. Il leur donne le coup de pouce qui fait la différence en soutenant les chefs d'entreprise qui veulent s'agrandir ou exploiter de nouveaux marchés(...) »¹

Comme pour toutes les autres fiches du PCDR, l'accent sera mis sur le développement durable. Le bâtiment accueillant l'atelier sera donc un exemple d'écoconstruction : l'environnement sera respecté et les déchets seront limités au maximum, tant lors de la conception/construction (faible énergie grise des matériaux, choix des apports énergétiques, etc.) que de l'utilisation (chauffage, consommation d'énergie, gestion des flux tels que l'eau et la chaleur,...). De même, la barre devra être placée haut d'un point de vue architectural, pour influencer positivement la construction des autres bâtiments de la ZAE. Les abords du/des bâtiments seront aménagés de manière durable et commune à toute la zone d'activités.

Le projet permettra de concrétiser le concept de « jardin économique » intégrant le projet des Jardins de la Dendre développé par le PCDR. Pour ce faire, un accent particulier sera mis sur la végétalisation des abords, voiries d'accès et zones de stationnement.

b. Constat et justification

La commune de Brugelette a vu son nombre d'entreprises, ou plus précisément d'établissements² diminuer de moitié en dix ans (de 154 établissements en 2000 contre 68 en 2009) réduisant par la même occasion son influence au sein de l'arrondissement d'Ath.

La fermeture de la sucrierie en 2008 n'est pas sans influence sur ces chiffres et sur l'importante diminution des revenus communaux (-250.000 euros/an).

Bien que l'établissement standard brugelettois soit une très petite entreprise (TPE / moins de 10 personnes) correspondant à plus de 80 % des d'établissements, ce sont les moyennes entreprises (entre 51 et 250 personnes) qui sont les premiers pourvoyeurs en termes de postes de travail : Institut Médico-Pédagogique Sainte-Gertrude, ASBL Le Défi, Pairi Daiza, l'administration communale, SBT, Decaigny travaux, Niezen traffic, ...)

² Le terme « établissement » est utilisé en place d'unité d'établissement. L'unité d'établissement est un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel elle est exercée.

Avec 88 % des actifs occupés résidents mais ne travaillant pas dans la commune, les Brugelettois se distinguent des entités voisines en termes de mobilité (48 % pour la Wallonie Picarde, 56 % pour la Province, 62 % pour la Région). Cette situation entraîne des déplacements plus ou moins longs vers les pôles de travail extérieurs.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du PCDR sont de renverser les tendances décrites ci-dessus en proposant un quartier mixte offrant des possibilités d'implantation d'entreprises, un appui logistique par le biais de l'atelier rural ainsi que des logements de qualité, le tout dans un nouveau quartier environnementalement responsable.

Cette initiative est largement soutenue par le GACIEB, Groupement des Artisans, Commerçants, Indépendants et Entrepreneurs de Brugelette, qui porte activement le projet de reconversion du site de la sucrerie en vue de la création d'emplois locaux.

Le nouveau PAE (Parc d'Activité Economique) et l'atelier rural devraient non seulement répondre à une demande locale déjà identifiée mais également anticiper une demande future en lien avec l'accroissement démographique prévue dans le cadre de la construction du nouveau quartier mixte.

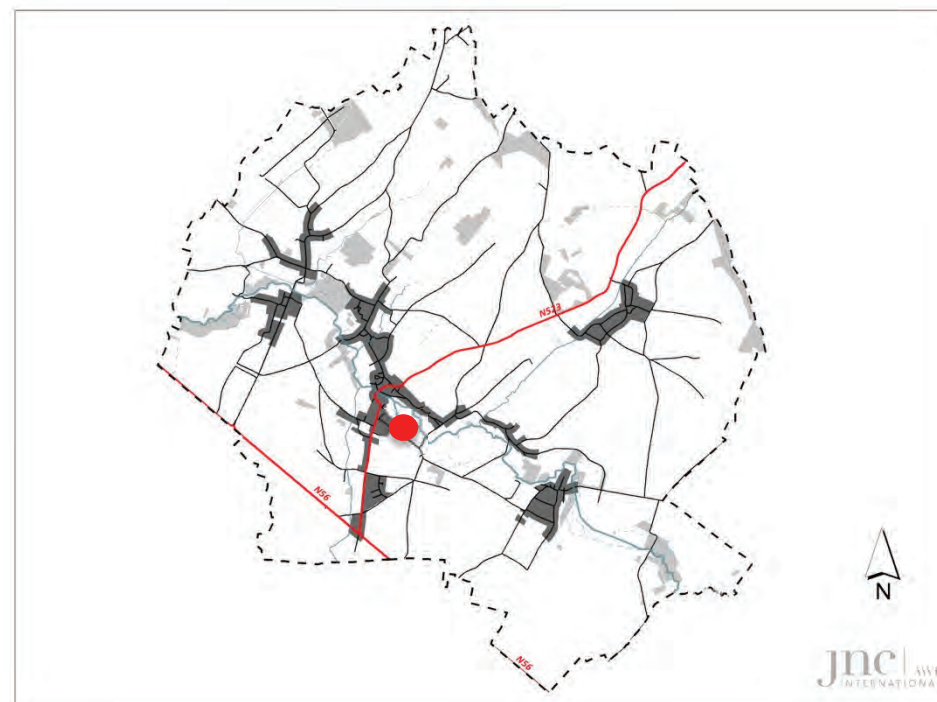
Si l'atelier rural doit être porté par la Commune, qui en garde généralement la gestion, le PAE peut être porté par un autre opérateur telle l'Intercommunale IDETA ou encore faire l'objet d'un partenariat public-privé.

c. Origine de la demande

- Interviews : Michel NIEZEN 16/10/2013, GACIEB 31/10/2013
- SI Brugelette 05/11/2013
- GT Economie 05/02/2014
- Tables-rondes Site de la Sucrerie 07/05/2014, 19/01/2016 & 11/03/2016
- CLDR
- Commune de Brugelette
- Consultation citoyenne
- Auteur de projet
- GACIEB

Localisation

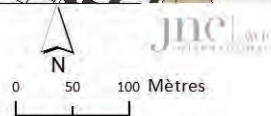
La parcelle concernée est située entre la voie de chemin de fer et la rue de la Sucrerie (ancienne rue des Carmes) à Brugelette.





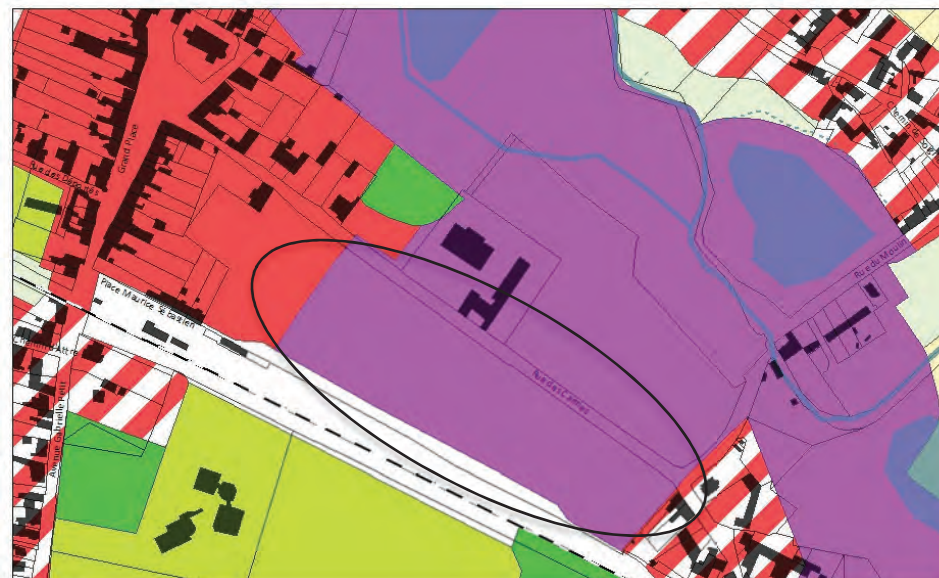
Occupation du sol

- | | |
|-----------------------|-------------------------------|
| Prairies | Terres vaines et vagues |
| Vergers ou pépinières | Autres superficies non bâties |
| | Eau |



d. Statut au plan de secteur

La parcelle concernée est reprise en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur et est couverte par un SRPE.



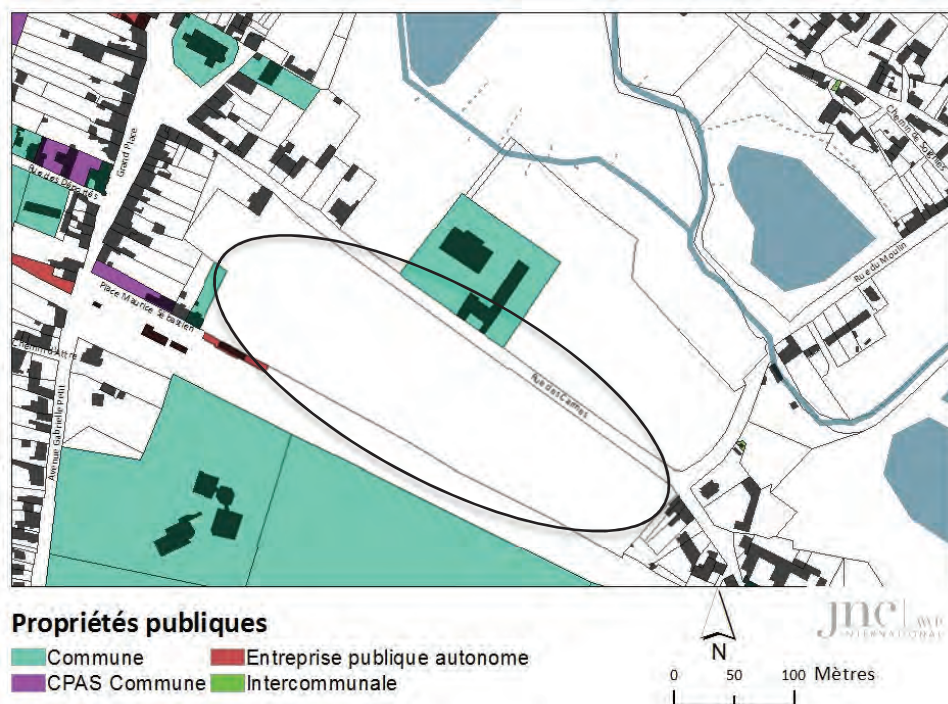
Plan de secteur

- | | | |
|----------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Habitat | Aménagement communal concerté | Espaces verts |
| Habitat à caractère rural | Agricole | Parc |
| Activité économique industrielle | Forestière | Zone non affectée |

JNC
INTERNATIONAL

e. Statut de propriété

La parcelle concernée est propriété de la Wallonie.



2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Finalisation du partenariat public/privé pour l'équipement et la commercialisation de la zone
- Définition de l'opérateur économique pour la ZAE

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Masterplan et RIE relatif au SRPE
- Arrêté du site SRPE
- Acquisition du site par la Région
- Différentes négociations entre la commune, la Wallonie et le GACIEB

- Convention Partenariat Public Privé entre la Commune et le GACIEB
- Dossier de construction du nouveau quartier introduit dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers nouveaux » lancé par le Ministre Wallon de l'Aménagement du Territoire en avril 2016 (Fiche L0 07)
- Esquisse de réflexion proposée par le GACIEB en mai 2016.

c. Tâches restant à réaliser

- Concertation avec la région pour la mise à disposition (ou acquisition de la part de la commune) des parcelles du site de la sucrerie pour la mise en place du projet
- Définition d'un programme définitif
- Montage partenariat public/privé
- Montage du dossier de financement
- Rédaction d'un cahier de charges pour l'équipement de la zone et la construction des voiries
- Désignation de l'auteur du projet
- Réalisation du projet
- Réalisation des travaux d'équipement et voiries
- Rédaction du cahier des charges pour la construction de l'atelier rural
- Désignation de l'auteur du projet
- Réalisation du projet
- Réalisation des travaux de construction
- Communication auprès du tissu entrepreneurial
- Gestion des locations

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Forte demande du GACIEB
- Potentiel important de soutien aux entreprises grâce à l'atelier rural, à l'image d'autres expériences wallonnes similaires

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

a. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW-DGO2 (Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques) ;
- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) – Département de l'Etude du milieu agricole – Département du développement rural ;
- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- SPW – DGO6 (Direction Générale Opérationnelle Economie, Emploi et Recherche)- Département du développement économique ;
- IDETA ;
- GACIEB ;
- IMP Sainte-Gertrude ;
- Fonds privés.

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) – Département de l'Etude du milieu agricole – Département du développement rural ;
- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- CCATM ;
- CLDR ;
- IDETA ;
- GACIEB ;
- Riverains ;
- Promoteurs privés.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - Objectif 2.2 : S'inscrire dans une logique supra-communale de Objectif transversal
- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local
 - Effets probables sur le développement économique
 - Maintien des entreprises sur le territoire communal
 - Accueil de nouvelles entreprises
 - Création d'emplois directs (au sein de l'atelier) et indirects (au sein des entreprises hébergées au sein de l'atelier ou dans la ZAE
 - Effets probables sur le développement social et culturel
 - Promotion d'un dynamisme local
 - Intégration du projet dans un quartier mixte intergénérationnel
 - Effets probables sur le développement environnemental
 - Reconversion d'une friche industrielle
 - Aménagements proposés en matériaux durables
 - Bâtiment à haute performance énergétique
- c. Création d'emploi(s) envisagée
 - Un emploi direct pour la gestion et la promotion de l'atelier rural
 - Environ 42 emplois sur le PAE pour une surface de 12.000 m² (moyenne wallonne : 17 emplois/ha)

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- LO 01 : Mettre en réseau les indépendants brugelettois – créer le GACIEB ;
- LO 07 : Viabiliser le site de la Sucrerie – Projet « Quartier nouveau » ;

- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- CT 06 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Cœur de Brugelette ;
- MT 03 : Viabiliser le site de la sucrerie - Créer une structure d'accueil pour la Petite Enfance ;
- MT 05 : Viabiliser le site de la sucrerie - Aménager les bassins de décantation ;
- LT 04 : Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre ;
- LT 07 : Créer une maison multiservices ;
- LT 08 : Viabiliser le site de la sucrerie - Créer des logements ;

6. INDICATEURS

a. Indicateur de réalisation

- Equipement de la ZAE (source : AC – cible : 1)
- Construction de l'ateliers rural (source : AC – cible : 1)

b. Indicateurs de résultat

- Taux d'occupation des parcelles équipées après 5 ans (source : AC – cible : 30%)
- Taux d'occupation de l'atelier rural (source : AC – cible : 80%)
- Nombre d'emplois créées après 5 ans (source : AC – cible : 12)

7. ANNEXE(s)

a. Situation existante



Figure 1: Site de la sucrerie (JNC-AWP)

d. Principes d'aménagement du parc d'activité économique rural (JNC AWP sur base du masterplan AGORA)



e. Références

Figure 2: Atelier rural à Chapelle-les-Grands (AAVP Architecture)



Figure 3: Atelier rural de Flobecq (In Situ)



Figure 4: Atelier rural à Mont de l'Enclus (H&V)



Figure 5: ZAE Valbonne (AMC Archi)



Figure 6: ZAE Camalcé Gignac (NBJ Architectes)



Figure 7: ZAE Camalcé Gignac (NBJ Architectes)



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE MT 05

VIABILISER LE SITE DE LA SUCRERIE – AMENAGER LES BASSINS DE DECANTATION

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet vise la mise en œuvre des recommandations établies dans l'inventaire du patrimoine historique et naturel, dossier dressé en 2010 par l'asbl l'ANPEM (Association Nature et protection des espèces Menacées). Il s'agit de préserver et valoriser les bassins de décantation de l'ancienne sucrerie de Brugelette dans le cadre d'une opération de valorisation de la biodiversité et du maillage écologique communal associée à l'ouverture au public de certaines parties de ce site d'intérêt biologique aux grandes qualités paysagères.

Il vise encore l'intégration des bassins à la fois dans un projet de reconversion totale du site de la Sucrerie en quartier mixte d'habitat et activités économiques mais aussi dans le large projet de valorisation de la Dendre au travers de la création d'un réseau de promenades qui la longent et relie les différents centres d'intérêt tant pour les visiteurs que pour les citoyens brugelettois.

Il s'agira donc de :

- Faire reconnaître le site en tant que réserve naturelle ;
- Débroussailler, nettoyer et entretenir le site ;
- Eradiquer les plantes invasives (budleja, berce, renouée du Japon, balsamine);
- Rétablir les sentiers existants et en aménager de nouveaux afin de créer un parcours didactique et de découverte relié à la promenade le long de la Dendre ;
- Protéger les zones écologiques sensibles de la circulation ;
- Organiser la signalétique ;
- Développer de projets éducatifs et touristiques capables d'activer le site ;
- Valoriser le patrimoine bâti : reliques du château d'Herimez : chapelle des Carmes, Grotte blanche, murs d'enceinte...

- Développer une maison de la nature, aménager une zone d'accueil et d'information à proximité de la Chapelle des Carmes, pouvant accueillir des classes voire leur hébergement et également un espace Horeca ;
- Aménager les berges de certains bassins le long de la Dendre pour y redévelopper d'anciennes zones d'expansion de crue et ainsi protéger le camping situé en amont (recommandation de l'étude d'incidences relative au SRPE) ;
- Développer des partenariats avec les gestionnaires des autres réserves naturelles associées aux anciens bassins de décantation.

Il permettra de concrétiser le concept de « Jardin écologique » intégrant le projet global des « Jardins de la Dendre » développé dans la stratégie du PCDR.

b. Constat et justification

Les bassins de décantation de l'ancienne sucrerie (9 bassins s'étendant chacun sur environ 20.000 m²) ainsi que le site contigu dit de la « Massarderie » à Bollignies s'identifient comme zones réservoirs dans le réseau écologique de la région (voir annexe d.). Une zone réservoir d'un rôle d'autant plus important que le réseau écologique du territoire couvert par le CR Dendre compte peu de zones de développement de la biodiversité (voir annexe e.).

Si la Massarderie est reconnue réserve naturelle depuis des années (gestion assurée par le CRASEN), les anciens bassins de la sucrerie ne le sont pas encore mais, récemment devenus propriété de la Région, ils devraient prochainement faire l'objet d'une reconnaissance en tant que réserve naturelle comme recommandé par le masterplan relatif au SRPE.

En effet, le site des bassins présente un intérêt particulier du point de vue ornithologique (85 espèces différentes ont été répertoriées en 2010¹) mais également paysager. Des aménagements protégeant contre les dépôts et invasions et visant le développement de niches écologiques et la reconquête par de nouveaux biotopes permettraient une éclosion de la biodiversité.

¹ dont certaines espèces protégées telles que le Chevalier culblanc, le Tadorne casarca, le Tardone de Belcon, la Linotte mélodieuse ou le Bruant des roseaux.

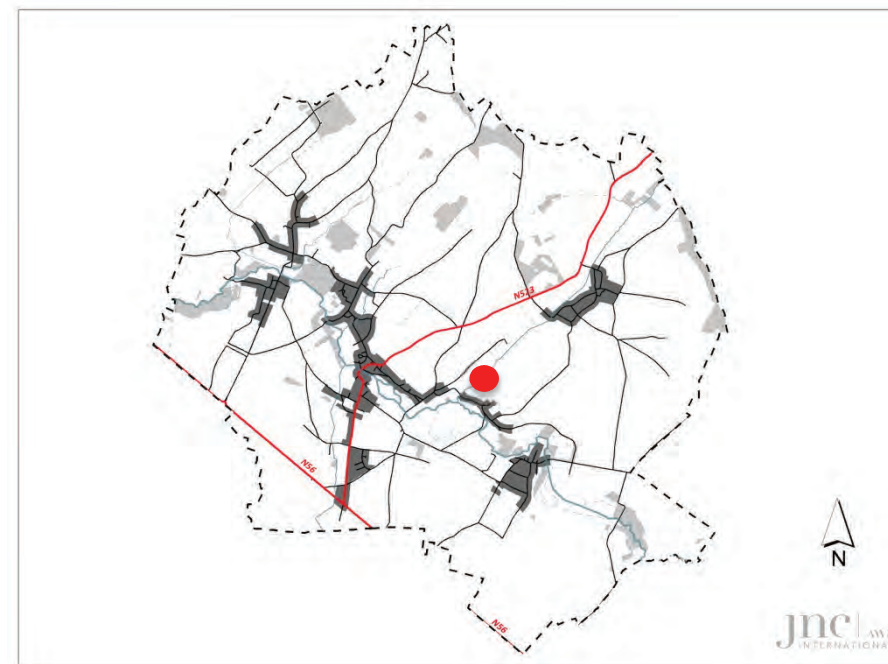
La totalité du site appartient depuis décembre 2015 à la Wallonie. Il est donc question de définir, en concertation avec la Région, les objectifs de gestion ainsi que les opérations à mener pour concilier le développement des potentialités écologiques ainsi que la biodiversité, tout en permettant leur découverte au public. Cette offre touristique et pédagogique, stratégiquement située le long de la Dendre et au centre de Brugelette et ses pôles d'attraction, permettra d'élargir l'offre actuelle constituée principalement de Pairi Daiza et du château d'Attre.

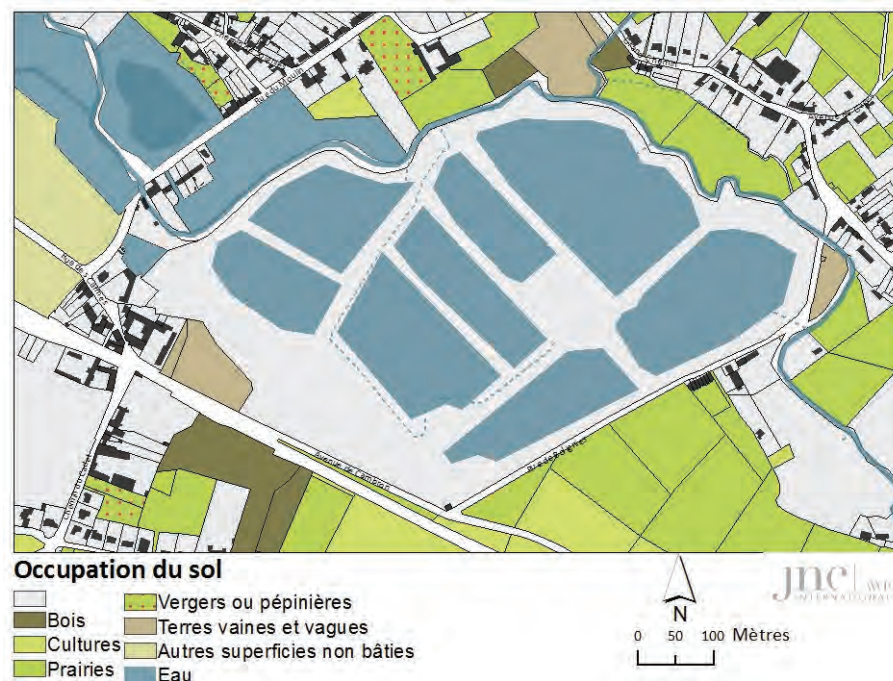
c. Origine de la demande

- CLDR
- Interviews : IMP Sainte-Gertrude ,08/11/2013, ANPEM 14/03/2014 , Envolée des Arts 04/02/2014, Inspectrice FWB 14/04/2004
- GT Patrimoine 23/01/2014
- Table-ronde Site de la Sucrierie 07/05/2014, 19/01/2016 & 11/03/2016
- Commune de Brugelette
- SPW - DNF
- EIE Relative au SRPE
- CRASEM (Comité de la Région d'Ath pour la Sauvegarde de l'Environnement Naturel)
- ANPEM (Association Nature et Protection des Espèces Menacées asbl)
- Auteur de projet
- Consultation citoyenne

d. Localisation

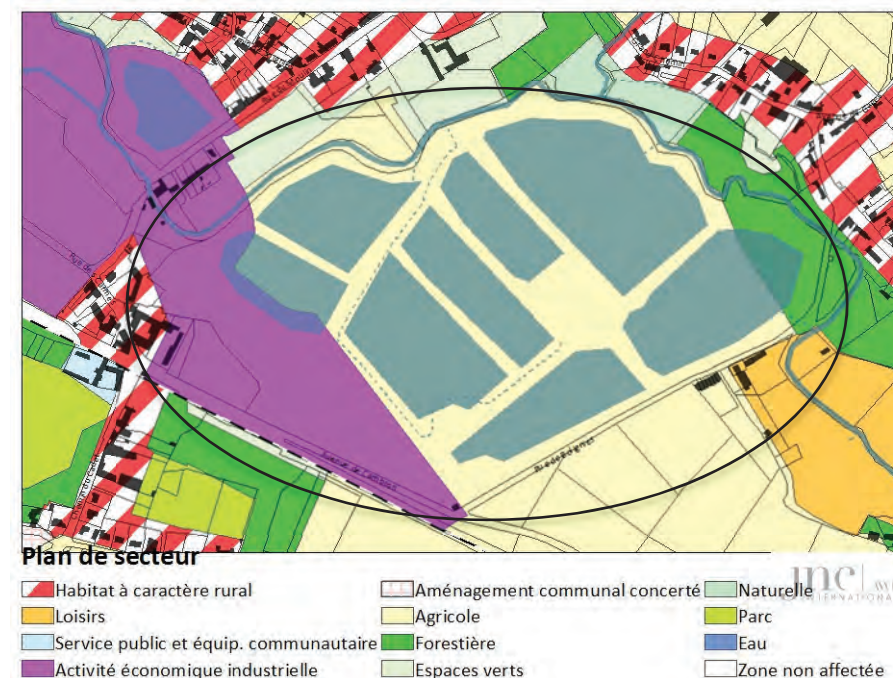
Les parcelles concernées sont situées entre la rue du Moulin, le grand Chemin, la rue de Bolignies et l'avenue de Cambron à Brugelette.





e. Statut au plan de secteur

Les parcelles concernées sont reprises en zone d'activité économique industrielle et zone agricole au plan de secteur et sont couvertes par un SRPE les reprenant en zone naturelle.



f. Statut de propriété

Depuis fin 2015, les terrains convoités appartiennent à la Région Wallonne.

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Concertation entre la commune et la Wallonie, propriétaire du site.

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Inventaire du patrimoine historique et naturel (ANPEM) : « Retour vers le futur – Etude et aménagement des bassins » ;
- Masterplan et RIE relatif au SRPE ;
- Arrêté du site SRPE ;
- Acquisition du site par la Région ;
- Négociation en cours avec la Région ;

- Introduction d'un dossier dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers nouveaux » lancé par le Ministre de l'aménagement du territoire.

c. Tâches restant à réaliser

- Reconnaissance en tant que réserve naturelle ;
- Remise en gestion au DNF ou nomination d'un conservateur du site ;
- Elaboration d'un plan de gestion ;
- Gestion et visites de la réserve naturelle par le conservateur – gestionnaire ;
- Elaboration d'un cahier des charges pour désigner un auteur de projet pour la réalisation de la maison de la nature ;
- Désignation d'un auteur de projet
- Elaboration du projet d'aménagement
- Exécution des travaux

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- En plus de ne compter qu'une très faible proportion de zone protégée (0,17 %), la commune est implantée au sein d'une région très pauvre au niveau de la structure écologique principale. Les premiers sites Natura 2000 sont à plus de 7 km. Or les bassins de décantation sont reconnus pour leur intérêt et représente une superficie conséquente pour le développement d'une zone centrale dans le réseau écologique ;
- Mise en œuvre de la réserve naturelle et de la valorisation pédagogique relativement facile et économique.

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

a. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SPW-DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement) ;
- SPW-DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ;
- Pairi Daiza ;
- Fonds privés.

b. Partenaires potentiels (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO4 Direction de MONS ;
- CCATM ;
- CLDR ;
- CR Dendre ;
- IDETA ;
- WAPI ;
- GACIEB ;
- Pairi Daiza ;
- Riverains ;
- Promoteurs privés.
- Natagora ;
- ANPEM ;
- CRASEN ;
- CRIE d'Harchies ;
- Patro ou autres associations locales.

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre;

- Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
- Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser le potentiel présent;
- Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux;
 - Objectif 2.5 : Développer l'offre culturelle en complémentarité à l'offre régionale.
- b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local
 - Effets probables sur le développement économique
 - Développement du tourisme vert et cycliste
 - Renforcement de l'offre touristique
 - Effets probables sur le développement social et culturel
 - Amélioration de l'image et de l'attractivité de la commune
 - Effets probables sur le développement environnemental
 - Eradication des espèces invasives ;
 - Maintien et développement des espèces indigènes ;
 - Valorisation d'un site à grande valeur écologique ;
 - Valorisation et sensibilisation au respect de la nature.
- c. Création d'emploi(s) envisagée
 - 1 emploi pour l'accueil et les animations sur le site

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- LO 03 : Mettre en valeur les talents de l'entité – Organiser un « Week-end Wallonie Bienvenue » ;
- LO 05 : Promouvoir l'utilisation de chemins et de sentiers pour les déplacements doux ;
- LO 07 : Viabiliser le site de la Sucrerie – Projet « Quartier nouveau » ;
- CT 01 : Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local ;
- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- MT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Créer une structure d'accueil dans le parc communal de Brugelette;
- MT 03 : Viabiliser le site de la sucrerie - Créer une structure d'accueil pour la Petite Enfance ;
- MT 04 : Viabiliser le site de la sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux ;
- MT 07 : Proposer des actions favorables à l'environnement;
- LT 03 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Animer les rives de la Dendre ;
- LT 04 : Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre ;
- LT 08 : Viabiliser le site de la sucrerie - Créer des logements ;
- LT 12 : Réhabiliter la Chapelle des Carmes en Maison rurale.

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateur de réalisation

- Aménagement du site (source : AC – cible :1)
- Construction de la structure d'accueil (source : AC – cible : 1)

b. Indicateurs de résultat

- Nombre d'élèves fréquentant le site/semaine (source : gestionnaire – cible : 60)
- Nombre de visiteurs par an (source : gestionnaire – cible : 800)

7. ANNEXE(s)

a. Situation existante



Figure 1: Bassins de décantation de Brugelette et un aperçu de sa faune (Photos ANPEM)

b. Principes d'aménagement (JNC AWP)



c. Références



Figure 2: Promenade en front de mer, Bygdøy (Østengen & B ergo)



Figure 3: Promenade en front de mer, Bygdøy (Østengen & B ergo)



Figure 4: Parc du Souvenir '14-'18 : les berges à Hollenbeke (Omgeving)

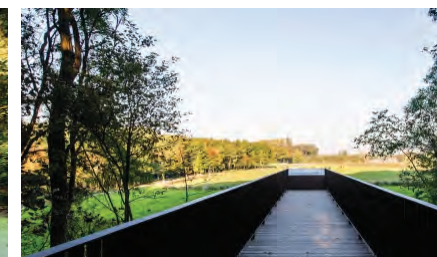


Figure 5: Parc du Souvenir '14-'18 : les berges à Hollenbeke (Omgeving)



Figure 6: Passerelle piétonne et place balcon à Saint Esteve Janson – (Chiche & Dussol)



Figure 7: Tourettes d'observation dans la vallée boisée de Brilon (Planergruppe Waldreich)



Figure 8: Panneaux et modules interactifs du projet LIFE "Plateau des Tailles" - Bérismenil



Figure 9: Projet de sensibilisation de la biodiversité "Chemin au naturel" au sein du parc naturel des deux Ourthes



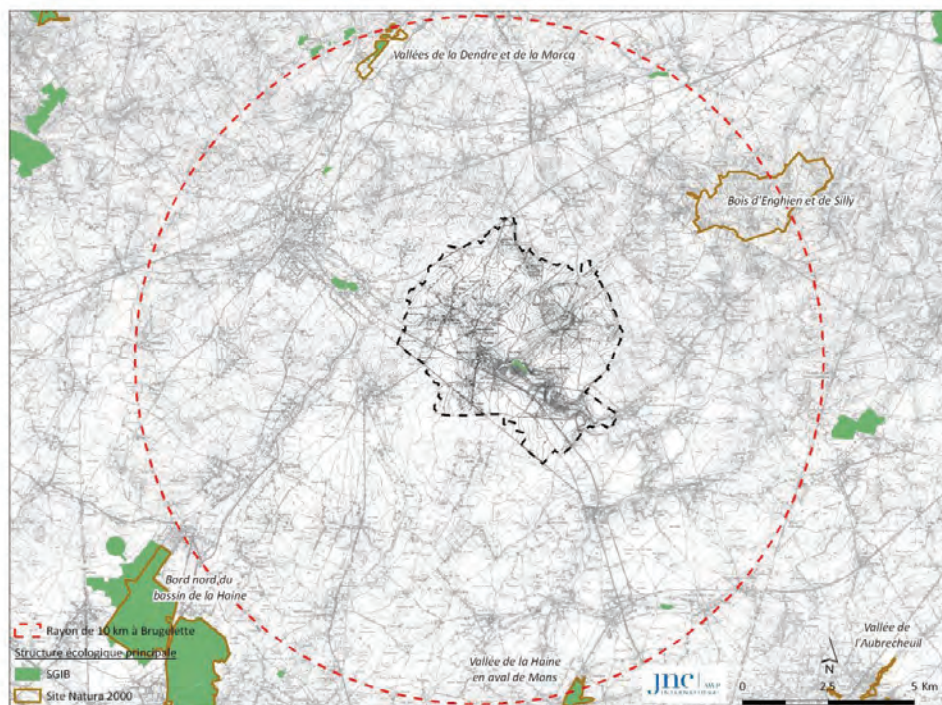
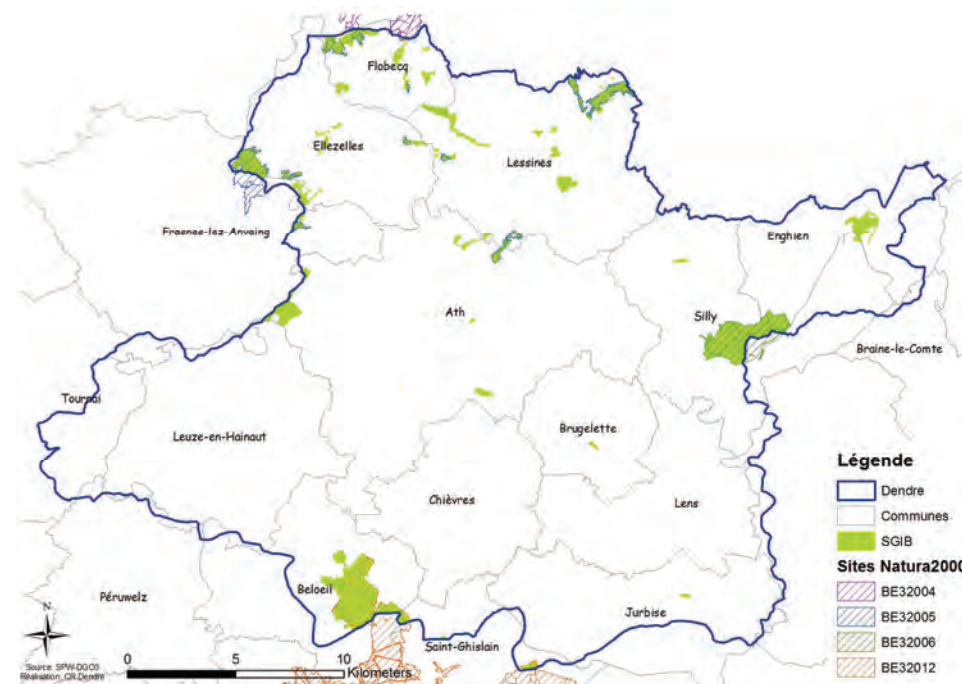
Figure 11: Aquascope de Virelles (Source: www.lavenir.net)



Figure 10: Visite pédagogique des marais d'Harchies (Source: mrw1.wallonie.be)



Figure 12: Ateliers pédagogiques (Source: www.aquascope.be)

d. Structure naturelle aux environs de Brugelette – rayon de 10 kme. Structure naturelle du territoire couvert par le CR Dendre



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE MT 06

METTRE SUR PIED UN RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DE PROXIMITE

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Il s'agit de mettre en place un proxibus ou transport à la demande (minibus de 9 places) destiné à compléter l'offre intracommunale du train et des lignes régulières de bus plutôt adaptées à l'échelle régionale. Ce service fonctionne d'un point d'arrêt bus vers un autre point d'arrêt. Pour pouvoir en bénéficier, les utilisateurs doivent s'inscrire (gratuitement) et réserver le service en appelant une centrale de réservation jusqu'à une heure avant leur déplacement.

Il s'agira donc de :

- Développer un partenariat avec les TEC et/ou le proxibus de Chièvres;
- Proposer des itinéraires desservant les différents pôles de la commune et rabattant les usagers vers les haltes ferroviaires (à aménager et équiper) ou de Chièvres;
- Proposer des horaires attractifs et notamment des horaires complémentaires à l'offre régulière (période scolaire, le samedi, la période des congés scolaires, le dimanche et le jours fériés) ;
- S'inscrire ou développer une centrale de réservation.

b. Constat et justification

Brugelette est une commune rurale où il est difficile d'assurer un réseau classique de transports en commun qui offre un service de qualité, notamment en termes du nombre d'arrêts et de la fréquence de passage de bus, et qui soit, de plus, un minimum rentable. Comme souvent en milieu rural, le service se concentre sur la desserte scolaire et sur les heures de pointes du matin et du soir. En effet, seuls quelques arrêts de bus (6 en tout) sont présents dans les entités d'Attre et de Mévergnies-lez-Lens et le nombre de passage par jour s'élève seulement à trois dans chaque sens et uniquement en semaine. Cette offre n'est pas attractive et ne correspond plus toujours à la demande. Il est, par exemple, difficile de se rendre au marché hebdomadaire depuis les centres des villages.

Néanmoins, Brugelette jouit de trois arrêts SNCB, il s'agit donc d'un potentiel à utiliser davantage en améliorant son accessibilité en transport en commun depuis les différents quartiers.

c. Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- CLDR
- PCM
- Auteur de projet
- SI Gages 14/11/2013
- GT Mobilité 02/04/2014
- Commune de Brugelette

d. Localisation

Projet desservant l'ensemble du territoire.

e. Statut au plan de secteur

Sans objet

f. Statut de propriété

Sans objet

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

- Néant

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Fiche-action n3.2 du PCM ;
- Mise en place d'un taxi social (LO 04) par le CPAS (2015)

c. Tâches restant à réaliser

- Concertation avec le TEC pour la mise en place du Proxibus
- Définition d'un itinéraire de desserte et des besoins des habitants
- Réalisation d'un avant-projet et d'une estimation des frais
- Période de test
- Approbation du projet et des budgets par le Collège

d. Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- La mise en place du quartier nouveau devrait renforcer la demande et la durabilité de ce quartier serait améliorée par ce service

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2016-2019)	(2020-2022)	(2023-2026)

3. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENAIRESa. Sources de financement potentielles (autres que le DR)

- SRWT ;
- TEC ;
- Pairi Daiza ;
- Promoteurs privés.

b. Partenaires potentielles (autres que l'administration communale)

- SPW-DGO2 (Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques) ;
- Proxibus de Chièvres ;
- Taxi social .

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIREa. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser le potentiel présent;
 - Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Soutien aux services et aux commerces de proximité présents à échelle communale
 - Création d'emplois
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - Renforcement du droit à la mobilité de tous
 - Proposer une alternative modale aux captifs
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Réduction des déplacements individuels motorisés

c. Création d'emploi(s) envisagée

- 1 chauffeur

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- LO 05 : Promouvoir l'utilisation de chemins et sentiers pour les déplacements doux ;
- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- CT 06 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Cœur de Brugelette ;
- CT 07 : Favoriser le covoiturage et les voitures partagées,
- MT 01 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Cœur de Mévergnies ;
- MT 04 : Viabiliser le site de la sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux ;
- LT 01 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Place d'Attre ;
- LT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Avenue Saint-Martin;
- LT 04 : Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre ;

6. INDICATEUR(S) DE RESULTAT

a. Indicateurs de réalisation :

- Mise en place du proxibus (Source : AC – cible : 1)

b. Indicateurs de résultat :

- Diminution du nombre de véhicules par ménage (Source : IWEPS – cible :)
- Taux de remplissage du proxibus (Source : TEC – cible 80 %)

7. ANNEXE(S)

a. Exemples de véhicules



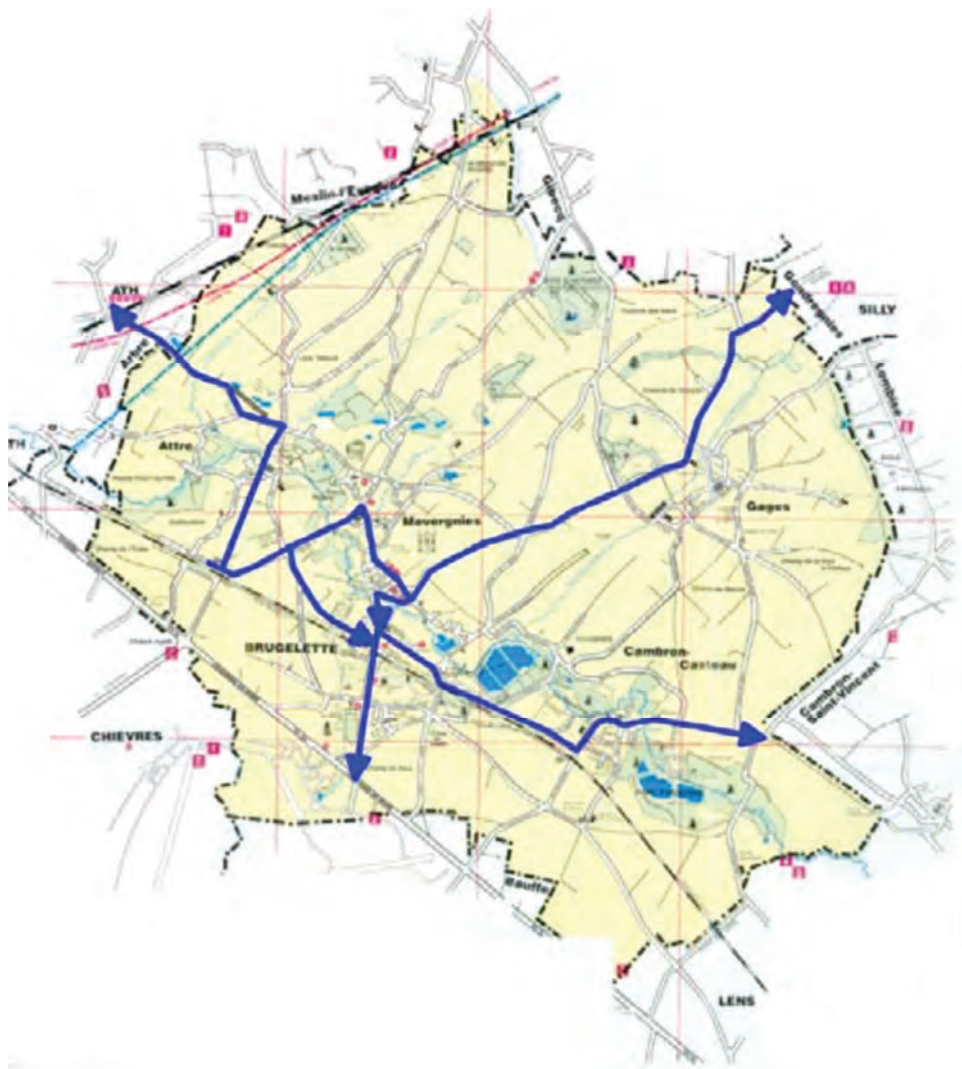
Figure 1: Proxibus (www.infotec.be)



Figure 2 Proxi'bus initié par la communauté de communes du Val Breon

b.

c. Proposition d'itinéraire PCM(fiche 3.2) – Egis mobilité





PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS

FICHE MT 07

PROPOSER DES ACTIONS FAVORABLES A L'ENVIRONNEMENT

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Objet du projet

Le projet consiste à organiser des actions de sensibilisation de la population brugelettoise à la gestion des déchets, au compostage, à l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau, aux énergies renouvelables (énergies vertes, solaires, éoliennes, géothermiques, etc.).

Mais le projet consiste également à sensibiliser les visiteurs (piétons et voitures) du Parc Pairi Daiza.

Le sens du civisme sera intégré à ces opérations.

Le projet vise également à proposer des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

b. Constat et justification

Comme présenté, à Brugelette, la Dendre et ses abords s'affirment comme un couloir écologique structurant.

Le projet vise à protéger et profiter de cet élément. La prise de conscience de la richesse de ce patrimoine s'inscrit dans un engrenage positif qui favorisera la propreté des lieux en général, des voiries et trottoirs fortement fréquentés et plus particulièrement, du cheminement piéton des visiteurs du Parc « Pairi Daiza » depuis la gare de Cambron-Casteau.

Ce projet participe à l'émergence du potentiel identitaire et au déploiement du sentiment de fierté villageoise.

c. Origine de la demande

- CLDR
- Auteur de projet
- Commune de Brugelette
- Groupes de Travail

d. Localisation

Sans objet

2. PROGRAMME DE REALISATION

a. Conditions préalables

Sans objet

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- action propreté : « grand nettoyage de printemps » 2015 et 2016
- semaine des sentiers 2015 et 2016
- constitution du dossier « Les bassins de décantation de Brugelette – Retour vers le Futur » (inventaire du patrimoine historique et naturel ainsi que la présentation d'un projet d'aménagement de ces bassins, le tout réalisé par l'asbl « Association Nature et Protection des Espèces Menacées », A.N.P.E.M.)
- Adhésion de la commune à l'asbl Contrat Rivière Dendre afin d'avoir un outil permettant de concilier les multiples fonctions et usages du cours d'eau, de ses abords et des ressources en eau du bassin (ex : réalisation d'un état des lieux du bassin (« étude points noirs ») et proposer des moyens de remédiation

c. Tâches restant à réaliser

- ✓ Améliorer le site internet de la commune et dédier une page du site sur l'environnement : sensibilisation et éducation ainsi que sur un agenda des activités prévues en la matière.

- ✓ Structurer le groupe d'actions locales
- ✓ Encourager et soutenir les initiatives en faveur de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ainsi que toute proposition en faveur de la biodiversité.

d. Eléments dont il faut tenir en compte pour la priorité à accorder

Sans objet

e. Programme dans le temps

Court terme	Moyen terme	Long terme
(2015-2018)	(2019-2021)	(2022-2025)

3. SOURCE DE FINANCEMENT ET PARTENARIAT

- La CLDR
- Le Contrat Rivière Dendre
- Sentiers.be
- GT environnement
- GT sentiers
- A.N.P.E.M.
- Le Parc Pairi Daiza

4. OBJECTIF(S) ET REPERCUSSION(S) SUR LE TERRITOIRE

a. Contribution de l'action à la concrétisation des objectifs du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager

- Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;

b. Effets induits dans les piliers du développement durable et réponse à l'Agenda 21 Local

- Effets probables sur le développement économique
 - Par la propreté des lieux, l'image de Brugelette est améliorée, ce qui favorisera la qualité de vie des habitants ainsi que le tourisme
 - sensibilisation et éducation à l'environnement
- Effets probables sur le développement social et culturel
 - la démarche est participative et vise l'implication maximale des habitants
- Effets probables sur le développement environnemental
 - Intégration de Brugelette dans le maillage écologique en rive de la Dendre dans son ensemble.

c. Création d'emploi(s) envisagée

Sans Objet

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

- CT 02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ;
- CT 07 : Organiser et/ou favoriser le covoiturage ou les voitures partagées,
- CT 10 : Créer une cellule d'information aux agriculteurs.
- MT 02 : Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Parc communal de Brugelette ;
- LT 04 : Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre ;
- LT 11 : Instaurer une communication positive - mettre en place une plateforme interservices ;

6. INDICATEUR(S) DE RESULTATa. Indicateurs de réalisation :

- Actions menées sur le terrain (source : AC¹ et associations – cible : 5/an)

b. Indicateurs de résultat :

- Nombre de sacs poubelle remplis aux journées du Grand Nettoyage (source : AC et associations – cible : moins de 10/an)
- Nombre de dépôts sauvages (source : AC – cible : moins de 5 interventions du service ouvriers/an)
- Permis d'environnement (source : AC et DGO3 – cible : moins de 5 infractions constatées/an)

¹ AC : Administration communale



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

BRUGELETTE

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE LT 01

AMENAGER LES ESPACES PUBLICS COMME ELEMENTS DE LIAISON ENTRE LES POLARITES ET LA DENDRE – PLACE D'ATTRE

Dans la foulée des aménagements de cœur de village et d'espaces publics au fil de la Dendre, il est prévu de renforcer la convivialité de la place d'Attre, lien entre la maison de village (fiche CT 04), l'église, le jeu de balle pelote et le château. Dans le même esprit que les aménagements proposés pour les autres espaces, le renforcement de la notion de séjour et de rencontre est souhaité tout en maintenant la réflexion de la modularité de la place pour des événements ponctuels.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.1 : Ordonner le territoire au fil de la Dendre ;
 - o Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - o Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - o Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux ;

FICHE LT 02

AMENAGER LES ESPACES PUBLICS COMME ELEMENTS DE LIAISON ENTRE LES POLARITES ET LA DENDRE – AVENUE SAINT-MARTIN

Les trois haltes SNCB sont un atout majeur pour la commune rurale de Brugelette. Il est impératif de les valoriser et de les maintenir. La halte de Brugelette le sera via l'aménagement de la place dans sa globalité (fiche CT 06) et l'aménagement d'un parking de covoiturage (CT 07). Celle de Cambron-Casteau, le sera également par les soins de la SNCB dans le cadre de la valorisation de ce point d'arrêt comme porte vers Pairi Daiza. En complément, cette fiche vise donc la revalorisation de la halte de Mévergnies en tant que pôle d'échange modal le long de la N525 et porte d'entrée d'agglomération ou encore liaison entre le réseau de la Dendre et les connexions SNCB. Cette fiche vise donc l'aménagement des accès piétons vers ce point d'arrêt et ceci concerne principalement les accotements de l'avenue Saint-Martin (tronçon communal repris sur une voirie régionale), le renforcement de la sécurité et de son caractère accueillant. Les accès à cette halte ferroviaire sont également traités à plus court terme dans la fiche CT 02 – Déplacements au fil de la Dendre. Un point d'arrêt pour le covoiturage y est prévu via la fiche CT 07.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.1 : Ordonner le territoire au fil de la Dendre ;
 - o Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser les arrêts SNCB ;
 - o Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;

FICHE LT 03

**AMENAGER LES ESPACES PUBLICS COMME ELEMENTS DE LIAISON
ENTRE LES POLARITES ET LA DENDRE – ANIMER LES RIVES DE LA
DENDRE**

Les jardins au fil de la Dendre constituent le concept et l'identité recherchée par le projet de PCDR. La fiche CT 02 concerne l'aménagement du réseau de modes doux connectant ces jardins équipés. La présente fiche vise la dynamisation du concept par la mise en place de partenariats public-privé pour accueillir de nouvelles entreprises et/ou développer de l'HORECA aux abords des haltes et terrasses (mises en œuvre par la fiche CT 02) et ainsi créer un véritable produit touristique déclinant les composantes du jardin et ses attraits tout en valorisant la présence de l'eau. Cette fiche vise également le développement de l'hébergement de qualité en soutenant les initiatives locales (chambres d'hôtes, gîtes, B&B...) et la reconversion du camping de Bollignies (hébergement insolite : cabanes au bord de l'eau... et camping de court séjour en famille) par un accompagnement dans la communication et la recherche d'investisseurs.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre ;
 - o Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - o Objectif 1.3 : Déployer un réseau de mobilité alternative et valoriser les arrêts SNCB ;
 - o Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - o Objectif 2.2 : S'inscrire dans une logique de développement supra-communale
 - o Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux.

FICHE LT 04

**ETABLIR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES
JARDINS DE LA DENDRE**

La promotion touristique des atouts territoriaux et l'insertion de Brugelette dans l'offre territoriale permettraient à la commune de renforcer son positionnement à l'échelle régionale et indirectement de créer des nouveaux emplois dans ce domaine.

Il s'agit d'élaborer une étude stratégique de développement touristique par la déclinaison de la thématique des jardins de la Dendre pour permettre de renforcer l'identité locale tout en se distinguant au sein du secteur touristique. En effet, l'intérêt grandissant pour le tourisme vert, les randonnées, le « fait soi-même », le respect de l'environnement et le besoin de sérénité engendré par le cours de la vie actuelle place la thématique des jardins en haut des opportunités de développement touristique à saisir. Le succès du festival des jardins de Chaumont-sur-Loire exhibant des aménagements contemporains, le modèle de la Cornouailles anglaise, réputée pour ses magnifiques jardins et qui attire chaque année des milliers de visiteurs ou encore de manière plus modeste, les journées des jardins ouverts en démontrent l'enthousiasme.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - o Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - o Objectif 2.2 : S'inscrire dans une logique de développement supra-communale
 - o Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux ;

La bibliothèque propose des activités aux écoles maternelles et primaires présentes sur le territoire communal. On connaît l'importance de cette offre culturelle au sein du service public et ce malgré, voire d'autant plus, l'arrivée massive de l'information via les vecteurs informatiques. Néanmoins, actuellement la bibliothèque fonctionne uniquement grâce à l'implication d'une asbl et de ses bénévoles et un soutien financier minimal de la part de la commune.

La reconnaissance effective de la bibliothèque par la fédération Wallonie-Bruxelles permettrait de professionnaliser le service et surtout de pérenniser la structure par l'engagement d'un équivalent temps-plein.

La fiche-projet vise donc la prise en charge des frais inhérents aux conditions nécessaires à la reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles et notamment l'engagement au minimum d'une personne à mi-temps pendant une période transitoire par la commune.

Notons qu'un apport sous forme de conseil et d'accompagnement peut être obtenu auprès de la Bibliothèque Jean de la Fontaine à Ath, dont c'est une des missions dans le cadre du développement territorial.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.5 : Développer l'offre culturelle en complémentarité à l'offre régionale ;

Il s'agit d'aménager ou construire des logements à loyer modéré pour les jeunes ménages avec une épargne foncière locale. Ce type de logement permet aux jeunes ménages de réaliser des économies pour leur permettre, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement. Le principe est le suivant : une partie du loyer versé est restituée aux jeunes ménages en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune.

Les logements tremplin doivent répondre aux critères suivants :

- Intégration architecturale impulsant un modèle de conception ;
- Performance énergétique ;
- Flexibilité : les pièces des bâtiments doivent pouvoir s'adapter à la demande par la modulation de certaines pièces pouvant être assemblées ou divisées en fonction de la structure des ménages (couples seuls, avec enfant..).

Le nouveau quartier qui prendra vie sur le site de la Sucrerie est bien entendu une localisation potentielle intéressante à plus d'un titre (cadre de vie, proximité de la halte ferroviaire, maison multiservices, accueil de la Petite Enfance...). Il en est de même pour les étages des bâtiments commerciaux longeant la Grand'Place.

La Commune fixe des critères d'attribution pour les candidats locataires. Ces critères peuvent être par exemple l'âge, le revenu, ne pas être propriétaire d'un autre bien, le caractère d'urgence, avoir des attaches familiales dans la commune, etc. La Commune décide également de la formule qu'elle désire mettre en œuvre pour le montant du loyer : montant fixe, montant calculé sur base du revenu, etc.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.1 : Ordonner le territoire au fil de la Dendre ;
 - o Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés ;

FICHE LT 07

CREER UNE MAISON MULTISERVICES

Le projet vise la création d'une maison multiservices de manière à rassembler les services de proximité, favoriser la mixité fonctionnelle et ainsi participer à l'animation de la vie quotidienne. Ce projet devrait assumer un rôle de centralité au sein de l'entité, afin notamment de limiter les déplacements.

A ce stade, les services à proposer ne sont pas définis et devront l'être en fonction des besoins. Plusieurs nécessités sont déjà évoquées :

- Relocalisation de la Vestiboutique et développement du commerce de seconde main ;
- Permanence médicale, ;
- Commerces de proximité, point relais pour les produits locaux ;
- Consultation ONE ;
- Bar et espace de convivialité ;
- Structure pour les travailleurs et les chercheurs d'emploi, du type maison de l'emploi ou local de télétravail.

La maison multiservice pourrait accueillir ou être associée à la structure d'accueil de la Petite Enfance visée par la fiche MT 03.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre ;
 - o Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;
 - o Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - o Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés ;

FICHE LT 08

VIABILISER LE SITE DE LA SUCRERIE – CREER DES LOGEMENTS

Cette fiche vise la mise en œuvre du quartier sur le site de la Sucrierie. Il y a lieu d'assurer une mixité sociale par la diversité des logements proposés (logements pour seniors, logements adaptés, logements de standing...).

Le masterplan du site de la Sucrierie prévoit la construction de 344 logements (60 appartements de type seniorerie, 15 bungalows, 72 appartements, 62 maisons supervisées ou kangourous et 135 maisons).

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre ;
 - o Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;
 - o Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés ;

FICHE LT 09

RESTAURER ET FAIRE CONNAITRE LE PETIT PATRIMOINE WALLON

Une partie des Brugelettois est sensible au patrimoine (pavés de Mévergnies, fontaines, moulins, tours, escaliers... ou encore la Grotte blanche) témoignant de l'histoire et l'identité communale mais pour bon nombre d'entre eux, celui-ci passe inaperçu voire se détériore.

Ce projet vise les actions suivantes :

- Mise et soutien en place d'une cellule de personnes et associations sensibles au maintien de ce patrimoine local permettant de récolter des informations, recenser le petit patrimoine à valoriser et rédiger la communication touristique et pédagogique le mettant en valeur.
- Restauration et mise en valeur de ce petit patrimoine local complémentirement à la valorisation des jardins touristiques et écologiques au fil des parcours proposés le long des jardins de la Dendre ;

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - o Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux ;

FICHE LT 10

CONSTRUIRE DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS LE PARC COMMUNAL

L'action vise la mise à disposition des citoyens de nouveaux espaces pour la pratique du sport en intérieur et en extérieur. On peut envisager l'extension des équipements déjà présents au sein du parc communal (actuellement, l'école de Brugelette dispose d'une salle de gym dans le parc communal) mais aussi la construction d'un nouveau complexe.

Qu'il s'agisse de sport « loisir », de sport « santé et bien-être » ou encore de sport « éducatif », toutes les générations ont le droit de pratiquer leurs activités dans de bonnes conditions.

Les demandes relayées dans le cadre des groupes de travail concernent notamment la mise à disposition d'une buvette / cafétéria en lien direct avec les infrastructures sportives présentes. Les vestiaires, actuellement aménagés dans les écuries pourraient, pour plus de cohérence, y trouver lieu.

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - o Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux.

FICHE LT 11

CREER UN HOME POUR PERSONNES AGEES

Le constat est avéré sur l'ensemble de la Région wallonne : la part des citoyens de plus de 60 ans est en large expansion.

Pour permettre à ces habitants de rester sur la commune, il est proposé d'aménager un home pour personnes âgées d'une capacité d'au minimum 120 lits.

Le site de la sucrerie se prête à la construction d'un nouveau bâtiment pouvant les accueillir. Notons que la configuration du bâtiment de l'ancienne tannerie se prête également à ce type d'infrastructure.

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - Objectif 1.4 : Activer le potentiel économique local;
 - Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois.
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - Objectif 2.4 : Développer un parc de logements variés.

FICHE LT 12

REHABILITER LA CHAPELLE DES CARMES EN MAISON RURALE

Le projet de la chapelle des Carmes constitue, avec les écuries du parc abritant notamment la Maison des Jeunes et le projet de maison de la nature sur le site des bassins de décantation contiguës, le jardin culturel majeur de la commune, noyau implanté aux abords direct du centre de Brugelette.

Le site de la Chapelle des Carmes présente un caractère patrimonial et un potentiel de reconversion indéniables. Néanmoins, jusqu'à ce jour, les projets envisagés n'ont pu voir le jour faute de moyens.

Aujourd'hui, il est proposé de mutualiser les investissements et de rassembler en un seul lieu les espaces indispensables pour la culture, la convivialité et l'épanouissement de chacun permettant de répondre aux attentes des citoyens tout en visant une optimisation des équipements de proximité en lien avec les échanges supra-communaux. Il s'agira de rénover les bâtiments pour accueillir une maison rurale (salle polyvalente de grande capacité, aménagements pour les troupes théâtrales, bar, sanitaires...)

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

- Défi n°1 : En 2025, Brugelette un jardin à vivre
 - o Objectif 1.1 : Ordonnancer le territoire au fil de la Dendre ;
 - o Objectif 1.2 : Protéger et valoriser le patrimoine écologique, paysager et bâti ;
 - o Objectif 1.5 : Favoriser la cohésion sociale et dynamiser les villages brugelettois ;
- Défi n°2 : En 2025, Brugelette un jardin à partager
 - o Objectif 2.1 : Développer l'identité brugelettoise et la fierté de ses habitants ;
 - o Objectif 2.3 : Développer une offre touristique cohérente valorisant les atouts territoriaux ;